gayside

SNEG

le Magazine du Syndicat National des Entreprises Gaies

N° 6

Magazine des adhérents du SNEG

Poppers

Un retour très attendu

Prévention

De Prévagay à la Campagne d'été

Assemblée Générale 2009

Rapports moral et financier

Un seul moyen : **le guide GaiPied !**

Vous ne l'attendiez plus. Il a posé ses valises sur Gayvox.

GAIPIED

BY Gayvox

Rendez-vous sur **www.gaipied.fr** ou appellez-nous au **01 43 59 44 33**.
À tout de suite !

gayside
N° 6
Magazine des adhérents du SNEG

Éditorial

Par Gérard Siad, Président

Chers adhérents,

La crise mondiale et inédite que nous traversons maintenant depuis plusieurs mois n'épargne en rien la santé de nos entreprises et se traduit par une puissante déstabilisation de nos activités. La consommation liée aux touristes tant attendus en cette période de vacances, soumis aux mêmes difficultés que les nôtres, semble elle-même en partie compromise.

Dans ce contexte où rien ne semble aller dans le sens que nous souhaiterions, il existe malgré tout des signes forts qui expriment un espoir de sortie de crise. Tout d'abord, indépendamment de tout parti pris politique, un volontariat exemplaire à tous les niveaux de l'Etat pour enrayer les effets dévastateurs de la crise financière et en traiter en urgence ses conséquences sur les équilibres économiques et sociaux dont nous sommes tous dépendants. Cette mobilisation massive et responsable est d'autant plus rassurante qu'elle semble se faire, certainement du fait de la gravité de la situation, indépendamment des clivages traditionnels politiques.

Cela se traduit par une multitude de mesures vouées à accompagner et aider les entreprises fragilisées et à en préserver les emplois. Parmi ces nombreux dispositifs, la baisse de la TVA pour la restauration est un coup de pouce inespéré pour ce secteur d'activité dont on connaît depuis toujours l'injuste décalage entre la charge de travail requise et la rentabilité qu'il permet. Parmi d'autres mesures, salutaires pour un grand nombre, le projet de suppression de la taxe professionnelle dont l'aboutissement engendrerait un allégement de nos coûts de fonctionnement appréciable.

Indépendamment de toutes ces postures pour éviter le pire, les medias eux-mêmes semblent avoir compris qu'en dramatisant en permanence la situation, ils ne pouvaient qu'en aggraver la dégradation. L'inquiétude et la peur sont les pires ennemis de la consommation et par voie de conséquence ceux des entreprises et de leurs emplois.

Dans ce numéro :

page 3 — **Éditorial** par Gérard Siad, Président

page 5 — **Assemblée Générale 2009**
. Rapport Moral 2008
. Rapport Financier 2008

page 21 — **SNEG Live** par Rémi Calmon
. L'Actualité du SNEG Syndicat

page 30 — **Paroles d'Experts**
. Les fiches juridiques du SNEG
. L'affaire Vanneste

page 32 — **Dossiers juridiques**
. Les dossiers juridiques du SNEG

page 33 — **Organigramme**

page 34 — **Business is Business**
. Brèves

page 40 — **Pôle Prévention** par Antonio Alexandre
. Campagnes SNEG
. Actualité du SNEG Prévention
. Actualité de la Prévention

page 52 — **Ils ont rejoint le SNEG**

page 54 — **Club SNEG**

page 58 — **Gay Culture**

Pour ce qui concerne l'action du SNEG, c'est après une longue bataille juridique, engagée au lendemain du décret du 20 novembre 2007 visant notamment les poppers, que nous avons réussi à obtenir devant le Conseil d'Etat son annulation. Ce combat, perdu d'avance selon la majorité des observateurs, n'a pu se faire en grande partie que grâce a la pugnacité et au précieux concours des sociétés Men's Club et France Conditionnement Création, deux adhérents du SNEG directement impliqués dans la commercialisation des poppers. Ayant eu le courage d'engager des moyens aux côtés du SNEG, tant sur le plan financier que sur celui de l'expertise, ces moyens conjugués ont permis ce résultat qui aujourd'hui, bénéficie à nombre de nos adhérents. C'est en effet une victoire non seulement pour la survie de bien de nos lieux de rencontre, déjà très fragilisés, mais aussi en termes de santé publique. En effet, l'année et demie écoulé depuis l'interdiction jusqu'à son annulation nous a permis de vérifier ce nous appréhendions et même au-delà. A savoir, que la consommation des poppers loin de baisser, s'est entièrement reportée sur Internet créant une concurrence déloyale et amenant la clientèle à sa fournir des produits à base des molécules déjà interdites par le précédent décret de 1990. Preuve que toute disposition touchant aux libertés individuelles, même si elle part d'une bonne intention, peut parfois aboutir sur le terrain a l'effet inverse recherché .Cette règle, à l'ère de la mondialisation et de l'Internet, devra vraisemblablement être de plus en plus prise en compte par le législateur s'il veut que les lois, qu'il a le mérite de défendre, n'aboutissent pas dans les faits à la négation de ce qu'elles s'efforcent de porter. Pour notre part, sans impertinence vis-à-vis de l'Etat, chacun ayant été dans son rôle, nous considérons cette lourde épreuve comme un appel à la responsabilisation sanitaire des consommateurs. Dans cet objectif, nous travaillons à la mise en place de plaquettes d'information et de prévention accompagnant la vente des poppers de nouveau autorisés, auprès de nos clientèles.

Une société qui souffre exacerbe les préjugés et la haine.

La recrudescence importante d'actes homophobes durant ces derniers mois, dont certains d'une rare violence, d'autres visant directement des établissements et leurs exploitants en régions, nous rappelle à quel point, même si les institutions changent, les mentalités elles, n'évoluent pas au même rythme. Une société qui souffre exacerbe les préjugés et la haine. Dans ce climat de forte tension sociale, les gays et les lesbiennes semblent de nouveau se révéler des cibles faciles. Afin de ne céder sur rien quant au risque d'accentuation de ce type de dérapage, nous avons rencontré aux côtés du Président du RAVAD (Réseau d'Assistance aux Victimes d'Agression et de Discrimination) les autorités compétentes du ministère de l'Intérieur qui se sont révélées particulièrement attentives à nos préoccupations. Une circulaire destinée à alerter et sensibiliser l'ensemble des commissariats et unités de gendarmerie a été dès le lendemain de nos entretiens envoyée partout en France.

Enfin, notre équipe prévention s'est à nouveau distinguée par son implication et par l'excellence de son travail. En partenariat avec l'Institut de Veille Sanitaire et en parallèle de notre mission habituelle, nous avons mobilisé l'ensemble de nos délégués sur Prévagay, étude unique et inédite en France visant à évaluer scientifiquement la prévalence en milieu identitaire et éclairer les politiques de prévention en direction de nos publics. Dans un temps très rapproché, a été mise en place la quatrième enquête Baromètre Gay, nous permettant d'actualiser nos données sociologiques et comportementales si précieuses à l'accompagnement de nos actions de prévention. Je tiens à remercier très chaleureusement l'ensemble des intervenants et établissements qui ont participé à ces deux importantes réalisations. Le succès exprimé par le taux d'adhésion auprès de nos clientèles incarne une fois de plus la détermination du SNEG à remplir pleinement sa mission de santé publique.

Face aux difficultés économiques menaçant l'existence de certains de nos lieux identitaires, je pense particulièrement à ceux de régions où leur rôle de socialité est essentiel alors qu'en même temps, ils se trouvent exposés à l'intolérance et à l'incompréhension. Ce sont les exploitants et exploitantes de ces établissements qui, courageusement au quotidien, sont les portes drapeaux de la visibilité gay et permettent à leurs clientèles de disposer d'espaces de liberté et de dignité. Ce sont eux qui assument bien souvent seul, toutes les responsabilités de l'entreprise face à tant d'interlocuteurs, eux qui portent l'expression de ce que nous sommes pour les autres. Au SNEG, c'est entre autre la conscience de cela qui anime nos actions et notre détermination à vous accompagner au mieux.

Je souhaite à chacun d'entre vous le meilleur été possible.

Rapport Moral Exercice 2008

Axe Syndicat :

Programme, sous la responsabilité de Rémi CALMON, Directeur Exécutif

INTRODUCTION

Nous laissons derrière nous une année 2008 particulièrement difficile, marquée par une actualité intensément anxiogène. Compte-tenu des diversités professionnelle et géographique que représente le SNEG, il est difficile d'évaluer de façon globale l'impact de la morosité des consommateurs sur nos entreprises, commerces et établissements. Il existe pour le moment une grande hétérogénéité de résultats, en fonction des secteurs d'activité, des lieux d'implantation. Hormis quelques exceptions heureuses, la tendance générale pour la majorité a rarement été aussi préoccupante. Au-delà de dispositions particulières qui ont fragilisé des secteurs spécifiques, à l'image de l'interdiction de fumer pour les ERP ou le décret sur les nitrites impactant la vente des poppers pour les lieux de sexe, c'est plus généralement, comme au niveau national, la baisse du pouvoir d'achat, conséquence directe de la crise financière devenue crise économique puis crise sociale, qui a entraîné de très lourdes conséquences sur les comportements de nos clientèles, tous établissements, commerces et entreprises confondus. Pour beaucoup, nos consommateurs ont radicalement modifié leurs habitudes en termes de dépense, gérant avec attention et prudence, un budget serré et priorisé. Témoignages de ce contexte morose généralisé, le Salon International Gay et Lesbien qui avait vu sa première fin 2007 au Carrousel du Louvre n'a pas même pu être réédité ou encore la baisse de fréquentation importante constatée par les établissements de nuit en début de semaine. Dans le cadre de leur plan de relance, les pouvoirs publics ont choisi de soutenir les institutions financières et de privilégier les investissements des plus grosses entreprises plutôt que d'intervenir directement pour une revalorisation du pouvoir d'achat et d'aider les petites entreprises créatrices d'emploi pour aider au retour de la croissance. Ce choix économique n'appartient qu'à ses décideurs qui à terme, sera apprécié et, selon les circonstances, plébiscité ou contesté à travers les urnes. Pour ne pas soutenir en première ligne les PME, on aurait pu attendre plus de souplesse en termes de démarche administrative, plus de simplification des règles juridiques, plus de liberté dans le cadre de l'exploitation de l'entreprise au quotidien. Or, il n'en est rien : la lourdeur administrative demeure, la complexité juridique s'accroît et pour certains secteurs, les interdits et obligations s'accumulent sans fin dans ce contexte économique où il conviendrait au contraire de lâcher un peu la bride. Nous y reviendrons plus loin avec le panel de mesures envisagées au nom de la lutte pour la sécurité routière et contre l'alcoolisme. Pour établir un constat global honnête et impartial, reconnaissons en revanche l'utilité de certaines dispositions légales comme le permis d'exploiter sur lequel nous reviendrons également. En cette année 2008 dont nous faisons le bilan aujourd'hui devant vous, le nouveau Conseil d'Administration renouvelé pour moitié l'an passé a d'abord agi sur ses chantiers prioritaires, le premier semestre n'étant pas encore entaché du contexte de la crise de septembre. Il en a été ainsi des deux campagnes autour de l'interdiction de fumer en prévention d'un premier été sous le sceau de cette nouvelle réglementation. Dès la rentrée 2009, constatant la menace, nous avons renforcé l'accompagnement auprès des adhérents les plus touchés économiquement, socialement ou juridiquement dans un climat particulièrement sensible. Là, est née la permanence bimensuelle avec notre nouvel avocat référent qui, au-delà du seul terrain juridique, en présence des administrateurs désireux d'y participer, est aussi un moment dédié au dialogue et à l'information, carrefour de débats et d'échanges. Ne pouvant toutefois se contenter d'accompagner ses adhérents mais soucieux de devancer leurs attentes, d'anticiper sur leurs craintes, le SNEG a décidé au terme de cette année 2008 et début 2009, d'engager de nouveaux chantiers dont nous vous ferons également la présentation.

L'ANNÉE 2008 DU SNEG SYNDICAT

Adhésions

Au 31 décembre 2008, le SNEG comptait 465 adhérents à jour de cotisation dont 364 adhésions par renouvellement spontané sur relance de notre part. Cette année encore, le nombre des nouvelles adhésions (79) équivaut de manière quasi égale au nombre d'échappements d'adhésion (99). Courant 2008, ce sont donc 99 adhérents qui n'ont pas renouvelé leur adhésion à savoir qu'ils n'ont pas adhéré de nouveau spontanément malgré les relances automatiques que nous adressons à deux reprises, le mois précédant la date d'expiration et le mois de la date d'expiration. Une relance personnalisée en début d'année 2009 a permis de récupérer 22 adhésions qui n'avaient pas été renouvelées par simple négligence et 7 restent à récupérer dans les meilleurs délais. Le bilan des échappements définitifs sur 2008 se porte donc à 70 adhérents contre 79 primo adhésions. Les motifs de ces 70 non renouvellements sont inconnus pour 41 d'entre eux qui n'ont absolument pas répondu à nos relances ou se sont contentés de nous répondre sans plus de motivation : « je ne souhaite pas renouveler ». 14 adhérents ont fait part de « difficultés financières », 9 entreprises ont connu des changements de gérance, destination de clientèle ou autres modifications dans l'exploitation au quotidien, enfin 6 adhérents ont définitivement cessé leur activité. Concernant ce dernier chiffre, faible pour le moins, il est sans doute beaucoup plus élevé en réalité, les 41 échappements pour motifs indéfinis s'expliquant certainement malheureusement par d'autres cessations d'activités.

Pour ce qui est des nouvelles adhésions, 79 ont été enregistrées. Face aux 70 échappements évoqués précédemment, ces nouvelles adhésions témoignent, dans ce contexte économique morose, du dynamisme qui perdure, de la volonté de certaines et certains, de poursuivre les œuvres et les aventures de leurs prédécesseurs, assurant à travers leur création, le renouvellement et la pérennité du tissu commercial gay, lesbien et friendly. Elles témoignent aussi

de la volonté de nouveaux entrepreneurs de s'inscrire dans la démarche de solidarité et de mutualisation qui anime le SNEG.

Toutes les adhésions ne se ressemblent pas. De 40 € pour les associations à 1000 € pour les entreprises appliquant le barème de cotisation proportionnel au chiffre d'affaires, il est par ailleurs des adhésions symboliques, qualifiant selon leur démarche, le reflet clair ou obscur de leur motivation. Pour illustrer un premier type, saluons l'adhésion d'un célèbre organe de presse gay et lesbien, magazine payant qui vient d'inaugurer sa nouvelle formule. Courtisé depuis des années par le SNEG, n'ayant pas toujours entretenu les meilleurs rapports qui puissent être avec nos adhérents comme avec nous-mêmes, le changement intervenu au SNEG en 2006 puis celui au sein de cet organe en 2008 a enfin permis le rapprochement des deux, qui affirment ainsi leur volonté commune d'œuvrer dans un même sens, en concertation, tout en conservant chacun son indépendance. Autre type d'adhésion, celles qui pour intervenir brusquement, alors que l'entreprise existe depuis des années, relèvent toutefois malheureusement en contrepartie d'un caractère opportuniste. Sitôt enregistrées, malgré nos avertissements pour bien expliquer l'absence de caractère rétroactif de notre intervention et de notre légitimité, notre structure est saisie dans les semaines qui suivent d'un dossier juridique. Il en est ainsi, courant 2008, de l'adhésion d'un important lieu de fête de la capitale. Au regard d'adhérents anciens, cotisant de longue date, nous ne pouvons que dénoncer ce procédé malhonnête et son inscription officielle en procès verbal a pour but d'être présenté aux futurs adhérents répondant à cette même démarche opportuniste qui, lors de notre intervention, profitent indirectement des cotisations versées par les adhérents répondant eux aux règles éthiques de solidarité qui sont les nôtres et les vôtres comme en témoigne votre présence aujourd'hui. Autre cas de figure, il est des adhésions que nous n'enregistrons pas et pour lesquelles, toutefois, des exploitants nous sollicitent, comme cet établissement du centre de la France très médiatisé pour ses actions de protestation contre le harcèlement et la discrimination dont il se dit victime. Parce que le lieu n'est pas adhérent, toute légitimité d'intervention nous est ôtée à son endroit mais aussi, par voie de conséquence, nous ne pouvons obtenir aucune information de la part des autorités. Au final, rien ne nous permet pas de nous prononcer. Enfin, dernier cas de figure, il est des adhérents qui pour être inquiétés, ne font pas appel à nous. Pour exemple, cette ville du sud ouest soumise à une modification d'arrêté réglementant les horaires des fermetures, où aucun des adhérents locaux ne nous a interpellé. Pour être informé par d'autres sources, le SNEG s'immisce toutefois dans le dossier, avec l'accord de ses adhérents, mais forcément, de manière plus tardive et moins spontanée que s'il s'agissait d'une saisie directe.

En conclusion de ce chapitre éthique, l'adhésion à un syndicat, l'adhésion au SNEG se doit de répondre à un geste mutualiste et solidaire. A l'inverse, aucun opportunisme ne peut la motiver. N'avoir pas besoin de faire appel à son syndicat signifie n'avoir pas de problème à lui soumettre. Ceux qui en rencontrent vous témoigneront d'à quel point ils préfèreraient verser une cotisation même sans devoir nous solliciter plutôt que d'être dans une situation qui justifie notre accompagnement. A l'inverse, aucun « retour » ne peut être attendu impérativement. Si le SNEG permet par sa communication, par son réseau, par son Club, par les informations qu'ils dispensent de procurer ce retour, nous ne pourrons que nous en réjouir. Ce n'est toutefois pas la vocation d'un syndicat professionnel généraliste qui repose sur la défense et la représentation juridique de ses adhérents, ce n'est, qui plus est, pas la vocation du SNEG, ni syndicat d'initiative, ni agence de communication, mais organe d'abord identitaire, solidaire et mutualiste qui, au-delà de cette même mission de défense et de représentation, est le soutien d'une minorité constitué de personnes morales principalement, mais aussi physiques, face à des idées, des comportements, des actes homophobes tout ou partie, révélés ou dissimulés. L'intérêt individuel ou collectif grâce à la mobilisation de tous pour nous donner la légitimité, la représentation et la capacité financière de poursuivre un même objectif, telle est notre philosophie. Pour être Syndicat National des Entreprises Gaies, le SNEG demeure une association au Conseil d'Administration formé de bénévoles et dont les adhérents, comme toute association, sont avant tout des militants, plus motivés par un objet social collectif que par un souci de retour individuel. Cette mise au point méritait d'être faite. Vous autres adhérents, parce que justement vous témoignez de votre intérêt par votre présence ici aujourd'hui, comprendrez, je n'en doute pas, ces propos.

Au final, le nombre de nos adhérents demeure insuffisant pour assurer et le financement de nos projets (édition de guides, mise en œuvre de plan de communication, réalisation d'événements...) et de notre fonctionnement interne (frais de siège, salaires...) Toutefois, après quelques mois passés sans assistant administratif, pour épauler Rémi Calmon, Directeur Exécutif et seul salarié de l'axe syndicat, nous avons du recruter a mi-temps une collaboratrice en la personne d'Erika Thomas Des Chesnes qui s'est investie notamment sur les adhésions et la centrale d'achats du SNEG. Mais au-delà de la seule question financière, c'est celle de la représentativité qui est posée à travers le nombre de nos adhérents. Face aux pouvoirs publics, au regard de nos confrères syndicats professionnels, seule une forte représentativité peut nous permettre de faire entendre notre voix, d'assurer notre légitimité, pour peser autour des tables des négociations, obtenir les agréments, discuter les protocoles...

Au regard du tissu économique gay et lesbien, le SNEG compte aujourd'hui moins de 500 adhérents tandis que plus de 2 200 entreprises sont identifiées gay ou gay friendly sur le territoire national. Nous n'ouvrirons pas l'adhésion aux entreprises gérés et/ou recevant de la clientèle hétérosexuelle conformément à nos statuts. Comme nos administrateurs, comme nos salariés de l'axe Syndicat et par incidence, nos délégués prévention, nous vous invitons cette année encore à inciter vos confrères, chefs d'entreprises, commerçants, eux-mêmes gay ou gay friendly, s'adressant à une clientèle gay ou gay friendly, à rejoindre le SNEG pour augmenter le nombre d'adhérents. Avec lui, s'ensuivra l'augmentation du montant des cotisations perçues afin de disposer de plus de latitude financière pour mettre en œuvre les actions que nous souhaitons réaliser au profit de tous mais aussi et surtout, l'augmentation de notre représentativité, paramètre essentiel pour nous accorder la légitimité suffisante aux yeux des pouvoirs publics et autres interlocuteurs. Si chaque adhérent parraine lui-même un nouvel adhérent, nous doublons spontanément notre nombre d'affiliés et d'autant, nos moyens financiers.

CSCAD

Comme chacun d'entre vous le sait, selon un accord de réciprocité conclu entre le SNEG et la CSCAD en 2000, les adhérents du SNEG assujettis au paiement des droits SACEM peuvent adhérer à tarif réduit préférentiel à la Chambre Syndicale des Cabarets Artistiques et Discothèques et ainsi bénéficier d'un abattement SACEM. Hors, de 100 € en 2005, 130 € en 2007, 150 € en 2008, la cotisation est passée pour les adhérents du SNEG à 200 € en 2009. Très clairement, cette augmentation nous a été imposée sans négociation aucune quand de par le passé, nous avons été sollicités et avons plaidé pour une augmentation raisonnable et non systématique chaque année.

Rappelons que les tarifs de cotisation SNEG non modifiés depuis 2001, pas même au moment du passage à l'euro n'ont été modifiés qu'en 2007, passant de 135 à 150 € pour la cotisation de base et que nous n'entendons pas, en cette période de crise, procéder à une quelconque augmentation qui pénaliserait nos adhérents. Ceci dit, l'objectif consiste désormais à ce que l'actuel tarif CSCAD ne fasse plus l'objet de revalorisation avant un certain nombre d'années ; à défaut, le SNEG se devrait de trouver un autre interlocuteur pour assurer à ses adhérents un même avantage à tarif plus abordable. Car, au-delà de pénaliser financièrement les adhérents SNEG, cette augmentation pénalise le SNEG lui-même. En effet, depuis le début de l'année 2009, quelques adhérents en expiration d'adhésion entre janvier et fin mars ont annoncé ne plus pouvoir financer les deux adhésions. Parmi eux, certains ont dû, même à regret, privilégier la cotisation CSCAD à celle du SNEG, pour bénéficier d'un abattement SACEM de 30 % assuré plutôt que de continuer à soutenir le SNEG comme il le faisait précédemment et éventuellement bénéficier de son aide en cas de problème.

Poppers

Pour entamer le compte-rendu des dossiers de fonds entretenus en 2008 par le SNEG, commençons par celui relatif au décret des poppers qui vient de connaître son épisode il y a quelques jours à peine avec l'étude du recours sur le fond par le Conseil d'Etat ce mercredi 25 mars dernier. Pour rappel, fin 2007, était promulgué un décret d'interdiction des produits contenant divers nitrites, dont ceux à la base de la composition des poppers, interdisant par voie de conséquence, leur distribution. Cette mesure a immédiatement été doublée d'une autre préoccupation : le risque que le consommateur ne se tourne vers d'autres substances, plus nuisibles encore. Pour connaître l'impact économique d'une mesure qui s'annonçait très pénalisante, principalement pour les sex shops, les sex clubs et les saunas mais aussi des bars et des discothèques, le SNEG a adressé un questionnaire à 254 destinataires. Nous n'avons enregistré malheureusement que 5 retours, un panel insuffisamment représentatif pour refléter une réalité exploitable en termes de chiffres. Adressant une information juridique complète à ces mêmes adhérents concernés, le SNEG leur a également fait part de sa décision d'entamer une action en deux temps auprès du Conseil d'Etat. Première étape, un recours en référé suspension qui a été rejeté dès la fin février 2008 par la section du contentieux sans permettre la suspension de l'application dudit décret. La seconde étape, sur le fond, vient d'être étudiée par le Conseil d'Etat. Lors de celle-ci, le Rapporteur public a conclu à l'annulation du décret au motif du « caractère disproportionné de la mesure d'interdiction par rapport au but recherché, à savoir la protection de la santé contre les dangers présentés par les poppers ». Selon notre cabinet d'avocats au Conseil d'Etat, dans une grande majorité des affaires, l'avis du Rapporteur public est suivi par le Conseil d'Etat, de sorte qu'à ce jour, les chances d'obtenir l'annulation du décret sont importantes. Pour autant, les conclusions du Rapporteur ne préjugent pas de la décision définitive et le Conseil d'Etat n'est pas tenu par l'avis du Rapporteur public. Au terme de ce recours sur le fond, rien n'est perdu mais le combat n'est pas gagné pour autant. La prudence demeure donc de mise, sans enthousiasme ni défaitisme, en attendant l'arrêt définitif du Conseil d'Etat qui devrait être rendu aux alentours de la fin avril prochain.

Interdiction de fumer

En vue de l'entrée en vigueur de la réglementation interdisant de fumer dans tous les lieux à usage collectif, et notamment les cafés, restaurants, discothèques... à compter du 1er janvier 2008, le SNEG a multiplié en amont les réunions avec notamment le Comité National Contre le Tabagisme, organisme chargé de l'application de cette nouvelle disposition. La loi Bertrand, même si elle était légitime en terme de santé publique, parallèlement au frein commercial qu'elle a engendré, a extériorisé les nuisances sonores et réanimé l'hostilité environnementale dans bien des situations. Cela a considérablement exposé nos établissements à un stress quotidien et à des risques de sanctions administratives. De ce point de vue, en étroite concertation avec les pouvoirs publics, le SNEG s'est distingué en mettant en place deux importantes campagnes visant à responsabiliser nos clientèles. Cela a permis une fois de plus d'exprimer le degré de volontariat et l'esprit de responsabilité de nos adhérents. Les gays ont la réputation d'être précurseurs dans bien des domaines. Il est intéressant de constater que le patronat des lieux recevant du public pour sa part prouve qu'il l'est tout autant dans son souci d'exemplarité citoyenne.

Pour accompagner les exploitants, interpeller les clients et témoigner du volontariat des exploitants envers les pouvoirs publics, le SNEG a d'abord travaillé au début de l'année à l'élaboration d'une première affiche « Interdiction de fumer » évoquant les conséquences induites par cette mesure, lesquelles pourraient engager la responsabilité des exploitants. Aux adhérents, il a également été proposé l'affiche de la signalétique officielle, un mémo juridique décryptant le décret et son application concrète, évoquant notamment les terrasses, les fumoirs ou encore le statut faussement salvateur de club privé. Un second dispositif a ensuite été lancé, à l'approche de l'été, ciblant les nuisances sonores générées par les fumeurs à l'extérieur des établissements : « Silence, on fume ! Fumer bruyamment nuit gravement au voisinage et peut tuer votre établissement ». Sous forme de flyers, d'affiches, d'autocollants sur les vitrines, d'objets publicitaires (60 000 pochettes d'allumettes, briquets et casquettes), cette seconde salve de communication a fait l'objet d'une information auprès de la presse et a également été adressée aux pouvoirs publics. Elle poursuivait le même triple objectif : accompagner les exploitants, sensibiliser et responsabiliser les clients, témoigner auprès des pouvoirs public du volontariat des exploitants.

Quelques mois après l'entrée en vigueur de cette réglementation, les pouvoirs publics peuvent se réjouir du respect de celle-ci. Les infractions constatées sur la cigarette à l'intérieur des établissements ont été peu nombreuses. Les bars à narguilé ont posé problème, des établissements de zones rurales aussi mais au final, la mesure sanitaire est entrée dans les mœurs, tant auprès des exploitants que de leurs clients. En revanche, les conséquences issues de l'application de cette mesure n'ont pas été sans poser problème, auprès des établissements identitaires comme dans n'importe quels autres : s'il n'est pas trop contraignant de veiller au respect de la propreté en passant un coup de balai ou de karcher devant son établissement, plus délicate est la question de l'espace public. Hors d'un établissement sans terrasse, un client ne peut sortir fumer en conservant en main sa consommation. Pour un établissement avec terrasse, un client peut conserver sa consommation, dans la mesure où il respecte la délimitation de terrasse dont dispose l'établissement. Enfin, plus délicat encore, point central de toutes les attentions et de toutes les

craintes, la gestion des nuisances sonores : avec ou sans terrasse, un établissement dont les clients sortent fumer doit veiller au respect de la tranquillité publique, à savoir celle des riverains, pour ne pas être inquiété par les autorités de tutelle, police ou gendarmerie.

Passé l'hiver et un printemps tardif, l'été et ses beaux jours ont fait ressentir les effets de cette mesure sur ce terrain des nuisances sonores. Dommages collatéraux attendus, les autorités de tutelle ont menacé de verbaliser les exploitants en leur attribuant la responsabilité administrative de leur présence et des troubles générés. Parfois, c'est la clientèle qui a été menacée d'être verbalisée, au risque de faire perdre aux exploitants leur potentiel de clientèle et donc de chiffre d'affaires. Et c'est précisément ce qui, à plus ou moins haute échelle, s'est produit : les commerces ont été pénalisés par une baisse de fréquentation et d'activité économique. Alors que les riverains ou les autorités désignent systématiquement un établissement ou sa clientèle, les nuisances viennent en réalité d'ailleurs, d'autres personnes, étrangères à tout point à l'établissement, qui aura toutefois à charge de prouver qu'il est injustement mis en cause, mais comment ? Seuls les établissements suffisamment grands pour installer des fumoirs, suffisamment riches pour investir dans leur mise en place, pourront échapper à cet écueil... Au-delà de la face émergée du problème, se profilent d'autres conséquences qui pour être moins évidentes ou médiatisées, n'en sont pas moins à prendre en considération. A commencer par l'homophobie dans son expression la plus basique et stupide : quand des passants ou des automobilistes passent devant un établissement LGBT et insultent la clientèle qui apparaît ouvertement comme fréquentant tel ou tel établissement, cette clientèle risque de ne pas revenir. Sans parler des clients occasionnels qui prétextant aller fumer à l'extérieur en profitent pour partir définitivement, sans payer leur addition ! Entre plaintes des riverains pour nuisances sonores et doléances des clients pour injure ou des exploitants pour vol, lesquelles seront traitées de façon privilégiée par les autorités quand les premières sont si faciles à conclure par une verbalisation et les secondes si complexes à résoudre ?!

En terme d'économie, selon le ministère de la Santé, les établissements de grande superficie auraient gagné une nouvelle clientèle, les plus petits auraient eux, accusé une perte sensible de fréquentation. Les bars à terrasse seraient les grands bénéficiaires de cette disposition qui aurait suscité un report de clientèle vers leurs établissements. Les restaurants installés en ville commenceraient à voir un retour à la quasi normale d'avant le 1er janvier 2008 mais les cafés des zones rurales devraient demeurer pénalisés. Reste à savoir la cause exacte de ces constats : quelle part revient exactement et exclusivement au décret sur l'interdiction de fumer et quelle part est à imputer à la conjoncture économique, à la baisse du pouvoir d'achat, aux effets de la crise, au mauvais moral des français...

Une analyse officielle sur les cinq premiers mois, de janvier à mai 2008, évoque une baisse de chiffre d'affaires global moyenne de - 7,78 %, les pertes s'échelonnant selon les secteurs entre - 4,55 % et - 10,2 % selon les catégories (bars, restaurants, discothèques...) et selon l'implantation en milieu urbain ou rural. Ces 7,78 % ne seraient toutefois intégralement pas à relier à la seule application de l'interdiction de fumer dont l'impact serait limité à 1,5 %, le pouvoir d'achat entrant en compte pour 5 % et le vouloir d'achat pour 1,28 %. Les professionnels n'affichent pas ces mêmes chiffres, parlant de 20 à 30 % de perte de chiffre d'affaires.

Toujours de source officielle sur ces mêmes cinq premiers mois, la baisse de la fréquentation serait de - 3 % à - 4 % dans les cafés, bars-tabac et brasseries. Les discothèques souffriraient plus, avec une baisse de fréquentation de - 16,5 %. Les professionnels n'affichent pas, là encore, les mêmes chiffres : de - 5 % jusqu'à - 25 % de perte de clientèle avancent les exploitants concernés.

Soucieux de disposer de ses propres chiffres, au-delà de ceux ici présentés, de sources officielles ou professionnelles, le SNEG a souhaité connaître l'impact de cette application sur le fonctionnement des établissements identitaires et la nature de la clientèle privilégiée qui sont les nôtres. Aussi, nous avons adressé en début d'année un questionnaire détaillé sur le sujet. Cette remontée d'informations nous aidera à quantifier l'impact économique de cette mesure sur nos adhérents et à faire remonter confidentiellement, auprès des autorités de tutelle, vos chiffres et vos remarques. Une quarantaine de réponses nous est parvenue à ce jour, nous en espérons d'autres pour bénéficier d'un panel représentatif, et nous en dresserons une analyse qui vous sera prochainement communiquée.

Vers d'autres interdits ?

Après l'interdiction de fumer, les autorités ont beaucoup communiqué pour évoquer de nouvelles réglementations pour protéger la santé des publics, pour accroître la lutte contre la délinquance routière en renforçant celle contre l'alcoolisme... Tour à tour, ont été évoqués l'installation d'appareils à éthylotests chimiques qui seraient obligatoires dès janvier 2009, l'interdiction des happy hours, des ventes à la bouteille, un taux de tolérance d'alcool au volant porté à 0 %... Sur le fond, aussi louables soient ces dispositions eu égard aux objectifs de santé publique qu'elles poursuivent, elles visent une fois encore les exploitants de débits de boissons. Pourquoi les bars, restaurants et discothèques sont-ils tellement placés dans la ligne de mire quand la répression de l'ivresse publique interdit de servir un client déjà trop alcoolisé tandis que, dans le cadre privé, chacun peut encore consommer autant qu'il le désire. Qu'en est-il de la responsabilité individuelle de chacun quand ce sont toujours les exploitants qui sont désignés comme responsables même si leurs clients se sont déjà alcoolisés à leur domicile, dans d'autres établissements, refusent d'admettre qu'ils doivent s'arrêter de consommer, déclenchent des altercations voire menacent ou font subir des représailles aux exploitants qui leur interdisent de consommer encore ?... Pour vaincre ces maux, la société a trouvé ses boucs émissaires : les exploitants de débits de boissons ! Voilà pourquoi le SNEG souhaite idéalement la mise en place d'une commission entre d'une part, une interministérielle (les Transports, Santé, Intérieur, Education nationale), exploitants et représentations professionnelles d'autre part, pour intervenir sur le terrain législatif par rapport à l'ensemble de ces dispositifs. Concernant l'installation des éthylotests pour les établissements de nuit, outre qu'elle constituerait une nouvelle charge financière pour les établissements, aucune garantie n'était donnée en retour pour diminuer la responsabilité des exploitants retenue jusqu'ici. Partie d'un effet d'annonce au lendemain d'un week-end meurtrier sur les routes en mai 2008, une interprofessionnelle syndicale dont le SNEG s'est emparée du sujet pour le contester auprès du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire. Le 9 janvier dernier, le SNEG y a fait connaître son opposition avant d'adresser une lettre commune dans le même sens. Rapatriée dans la loi Hôpital Patients Santé et Territoire du ministère de la Santé, cette disposition n'a finalement pas été retenue en priorité alors que d'autres dispositions ont été adoptées par les députés : interdiction des open bars qui visent principalement la surveillance des soirées étudiantes et que d'autres modalités commerciales peuvent compenser, vente d'alcool aux moins de 18 ans et dans les stations service entre 18 h et 6 h, deux mesures en dehors de notre champ de responsabilité. Même si

d'autres idées envisagées ont été enterrées (happy hours, vente à la bouteille, taux d'alcool à 0 %), le SNEG veille à leur éventuel réveil. En revanche, il met en garde contre les rumeurs, les effets d'annonce. Pour n'être pas toujours appliqués voire ne pas être appliqués du tout, ils entretiennent les psychoses, les paranoïas, qui nuisent à la qualité de l'exploitation au quotidien, au moral des entrepreneurs, au climat social dans lequel évolue notre clientèle.

2008 nous a donné à Paris, en plein cœur d'un été médiocre en terme de consommation comme de météo, premier été sous la contrainte de l'interdiction de fumer, un exemple caractéristique de ce type d'épisode. Un arrêté promulgué par la Préfecture de Police de Paris incluait notamment une disposition sur les délivrances et renouvellements d'autorisations de nuit. Jusqu'à la rentrée et même encore après, autant de rumeurs et de contre-vérités ont entretenu autant de psychoses et de désinformation quand dans les faits, cet arrêté, pour préciser les modalités d'autorisation de nuit pour les nouvelles licences ne menaçait ni les autorisations déjà existantes ni celles à renouveler. Au final, pas une décision administrative n'a été prise relative aux autorisations de nuit mais la presse, le milieu de la nuit, clients, exploitants tous confondus ont entretenu le spectre d'une catastrophe que rien ne justifiait et qui fragilisait la vie économique nocturne. De son côté, le SNEG s'est attaché à éclaircir les zones d'ombre et d'interrogation auprès des autorités et leur faire valoir l'impact de dispositions qui mettraient en danger le tissu économique et social du commerce (pertes d'emplois, de chiffre d'affaires, de collectes de taxes...) mais aussi de la communauté gay et lesbienne (disparition de lieux identitaires déjà circonscrits, déséquilibre de leur fréquentation, développement des soirées privées sans encadrement possible...) Il est parallèlement intervenu, via son réseau, dans l'enceinte même du Conseil de Paris adressant un vœu auprès du Préfet de Police de Paris. Après quoi, au prix d'une énergie et d'un emploi du temps difficilement imaginable au regard du véritable enjeu, il s'est agi de répondre au mieux aux adhérents parisiens pour les informer justement et pour que cesse ce climat particulièrement défavorable en termes d'affaires. Beaucoup de bruit pour rien, tout ça pour ça, pourrait-on dire selon les formules consacrées !

Si le SNEG demeure attentif et vigilant dans le cadre des dispositions réglementaires, son choix est clairement porté sur une volonté de rapprochement et de dialogue avec les autorités. Dans un contexte réglementaire tellement pointu et exigeant, face à des autorités de tutelle multipliées et confrontées à leurs propres objectifs de résultats respectifs, au regard de la puissance du législatif puis de l'exécutif au nom du principe de précaution, de la sécurité sanitaire qui valent plus que tout argument économique, social, financier y compris en période de crise, seule la négociation et la médiation auprès des autorités peut permettre de solutionner une disposition avant qu'elle ne soit engagée, de la discuter pour la modifier ou pour l'envisager dans son application selon des modalités particulières, au régime d'exception, étudiée au cas par cas... Le SNEG ne défend jamais que les positions défendables, pour faire valoir les droits de qui a respecté ses obligations, dans un climat de sérénité et de confiance et non en multipliant les procédures dans un affrontement direct qui, pour n'être pas certain d'aboutir, ne fait que nuire à l'intérêt individuel de qui l'engage, trop préoccupé par l'administratif pour se consacrer à son commerce, mais nuit aussi aux autres adhérents qui, de par leur appartenance au SNEG, sont victimes d'un amalgame relatif à la mentalité des exploitants du SNEG et aux méthodes de leur représentation professionnelle.

Cette méthode du dialogue et du rapprochement a fait ses preuves à maintes reprises. Dans le si sensible secteur de la rue des Archives, une confrontation vieille de plusieurs années, mêlant police, mairie, riverains, clients et exploitants s'est transformée en réunions de médiation et d'échange pour envisager une solution d'ensemble satisfaisante pour chaque partie. Dans tout le 4è arrondissement, le CACP4, dont le Président du SNEG assume aussi la présidence, une confrontation plus globale entre les mêmes parties s'est traduite au final par la signature d'un dispositif de sécurité tandis qu'avec l'association de riverains la plus véhémente, le SNEG est enfin parvenu à entamer un dialogue là où auparavant, aucune porte ne s'ouvrait au dialogue. De même en province, pour de nombreux dossiers juridiques traités pour des établissements sur lesquels nous reviendrons, confrontés à des mêmes problèmes, avec des interlocuteurs similaires.

Le développement des Chartes de Vie Nocturne, à Lille, Rouen, puis maintenant à Lyon, et tout dernièrement à Strasbourg participe lui aussi de cette méthode. Le SNEG s'y est montré favorable de par le passé et renouvelle son adhésion à ce type d'initiative qui scelle le lien avec l'ensemble des interlocuteurs confrontés aux problèmes qui nous préoccupent régulièrement.

L'avenir sera placé sous cette même méthode, notamment à travers deux dossiers d'importance. Le premier concerne les dispositifs de vidéo protection qui se développent un peu partout en France. Il s'agit des caméras de surveillance installées par les autorités de police que le SNEG envisagera au côté des autorités sur le terrain de la négociation. Les administrateurs du SNEG ont d'ores et déjà débattu sur cette question et au terme de leurs échanges, leur réponse n'est pas plus un non radical qu'un oui radical. En revanche, avec respect mais avec fermeté, il sera exigé prioritairement le respect des libertés individuelles qui prévaudra infailliblement sur tout autre argument, qu'il s'agisse même de l'amélioration de l'outil d'investigation. Une demande de sécurité accrue ne saurait pour autant justifier la captation des entrées et sorties des clients des ERP. Une grande rigueur sera exigée dans le respect de l'accès aux images, de leur utilisation, de leur conservation, leur usage contre nos propres intérêts. Les droits des gays restent fragiles et face à des reculs, rien ne place à l'abri d'un gouvernement répressif. Des caméras filmant les entrées et sorties des clients restent inacceptables. Une cartographie précise des installations, justifications faites qu'elles répondent aux dispositions réglementaires sera exigée là encore. Sans donner carte blanche ni opposer un véto à l'autorité, le SNEG entend au contraire défendre une posture syndicale radicale dans l'intérêt moral et économique, collectif et individuel des adhérents. Le second concerne les personnels de sécurité. Poste essentiel dans la gestion des établissements de convivialité, en soirée et surtout de nuit, leur habilitation moyennant une formation pour aboutir à un CQP Certificat de Qualification Professionnelle est en cours de discussion. Le SNEG, dans une optique d'information et d'échange, participe aux tables rondes autour de cette disposition et a fait valoir ses exigences sur ce dossier auprès des diverses autorités, organismes de formation, autorités de police et sanitaires...

Permis d'exploiter

Obligatoire depuis le 1er janvier 2008 pour les exploitants d'établissements à licence I à IV et à compter de ce 2 avril pour la petite licence restaurant et la licence restaurant, le permis d'exploiter fait progressivement son entrée dans le

milieu du CHRD. Il assure à ses stagiaires une formation généraliste donnant les principales clés de la réglementation. Les problèmes rencontrés par les chefs d'entreprise viennent souvent, a fortiori dans les professions non assujetties à des brevets, qualifications ou autres, à une méconnaissance des réglementations. C'était jusqu'alors le cas notamment des ERP. On doit toutefois admettre que chacun peut commettre des erreurs, des fautes de façon non intentionnelle. Surtout quand les codes sont modifiés, que les réglementations se succèdent les unes aux autres comme les décrets ou les arrêtés, toujours plus complexes, plus pesants pour une profession qui bien que déjà en difficulté, demeure souvent le bouc émissaire de tous les maux de notre société : violence, alcool, drogue, désocialisation... Le permis d'exploiter permet de donner les clés pour corriger les erreurs de base et au-delà de ceux pour qui il est obligatoire, le SNEG recommande à chacun de le suivre pour acquérir ou actualiser des connaissances. Malheureusement, bien qu'ayant déposé une demande d'agrément auprès des pouvoirs publics et passé une convention exclusive avec une société spécialisée pour la dispense de ces formations, le SNEG n'a pas été agréé pour dispenser cette formation. Face à cette impossibilité qui semble s'éterniser, deux choix s'offrent à nous. Le premier consiste à négocier des tarifs privilégiés pour les adhérents du SNEG qui s'adresseraient à un organisme de formation avec lequel nous aurions signé un accord. Le second consiste à modifier nos statuts car c'est notamment ceux-ci qui posent question pour que le SNEG puisse être agréé et délivrer ses propres formations selon la convention déjà signée mais aujourd'hui inopérante. Quelle que soit la piste empruntée parmi ces deux options, le SNEG sera toutefois encore confronté à une problématique : son manque de représentativité en valeur absolue tel qu'évoqué dans notre chapitre sur les adhésions. De fait si près de 500 adhérents constituent de manière relative un taux de pénétration fort au sein du tissu commercial gay et lesbien, de manière absolue, il ne représente « que » 500 entreprises et parmi elles les seules assujetties à cette formation, ce qui représente un faible poids pour la négociation d'un accord. D'où, par tous les moyens, et notamment grâce à vous, d'augmenter les nouveaux, de fidéliser les anciens adhérents, qui même en cette période de crise, assumeront le geste d'une adhésion solidaire et mutualiste.

Refonte des statuts

Si une refonte des statuts du SNEG devait être envisagée, elle ne se contenterait pas de régler cette question relative à l'agrément du permis d'exploiter. Modifiés pour la dernière fois en 2001, il conviendrait aujourd'hui de les adapter à l'air du temps pour redéfinir les champs d'action, de compétence, s'ouvrir à de nouveaux domaines, réformer les méthodes... autant de changement reposant toutefois autour d'un même axe de destination : la clientèle gay, gay-friendly et peut-être, une ouverture aux lieux libertins. Sans connaître les détails d'un chantier dont la réflexion est à peine entamée, nous savons toutefois qu'il sera long et délicat, à envisager avec sérieux et vigilance dans un souci de renforcement des acquis et de développement pour le futur. Si ce chantier est achevé pour dans un an, il vous sera soumis à la prochaine Assemblée Générale. D'ici là, pour participer à cette refonte si vous le souhaitez, toutes vos remarques et vos suggestions sont les bienvenues et vous pouvez bien évidemment nous les communiquer.

Permanence juridique

Maître Yann Pedler, notre nouvel avocat référent, déjà en place à ce titre au sein du SNEG jusqu'à la fin des années 90, sera un des interlocuteurs de ce dossier de refonte des statuts. Il est aussi au centre du nouveau dispositif de permanence juridique expérimenté par quelques éditions à l'été 2008 et mis en place de manière effective depuis la rentrée 2008, un lundi sur deux en fin d'après-midi. Face au contexte plusieurs fois évoqué, notre conseil d'administration souhaite plus que jamais apporter le plus de soutien a chacun d'entre vous. Dans cet objectif, cette permanence juridique, associée à une permanence administrateur, se propose dans la plus grande confidentialité, de répondre à toutes les questions que vous vous posez ou problèmes que vous rencontrez dans le cadre de votre exploitation. Ce dispositif a pour but de vous apporter a titre préventif le plus d'informations possibles concernant l'évolution des réglementations en vigueur afin d'éviter tout risque de fragilité administrative. Les modifications législatives concernant le droit du travail, le renforcement des exigences en matière de nuisances sonores, d'ordre, de sécurité et de santé publique incombant aux exploitants exigent et exigeront de plus en plus de rigueur, de gestion et de professionnalisme. A travers cette permanence, le SNEG souhaite aussi et plus que jamais individuellement répondre à tous les adhérents du SNEG, y compris ceux qui ne sont ni des lieux à licence, ni des lieux de sexe, sur d'autre sujets que les fermetures administratives, les autorisations de nuit, les nuisances nocturnes... Les artisans, les boutiques, les sociétés de services, les entreprises de presse et de communication, les professionnels du tourisme ou encore du spectacles qui constituent un nombre conséquent des adhérents du SNEG, sont invités à profiter de cette permanence pour évoquer leurs problèmes, qu'ils soient généralistes (social, fiscal, consommation) ou qu'ils soient propres à leurs spécialisations professionnelles, auquel cas, à défaut de disposer d'une réponse immédiate, nous irons la chercher pour vous informer ou vous orienter vers un interlocuteur. Cette permanence, sur place dans nos locaux ou par téléphone, est la permanence de tous les adhérents. N'hésitez pas à la solliciter. Par ailleurs, au-delà du seul aspect juridique, cette permanence est aussi un moment d'écoute, de dialogue, d'échange, un carrefour d'idées, d'expériences entre professionnels d'un même métier ou s'adressant à une même clientèle. Garder l'envie d'entreprendre, rester motivé pour relever les difficultés qui se présentent, c'est aussi sortir de l'isolement que connaît trop souvent le chef d'entreprise pour s'ouvrir aux autres et partager ses challenges et ses échecs avant d'évoquer ses paris et ses réussites. Depuis sa mise en place, cette permanence accueille en moyenne 3 à 4 entretiens une fois tous les quinze jours.

Dossiers juridiques

Ainsi, en 2008, au-delà des seules demandes en vue de renseignements juridiques ou d'orientations diverses émanant d'adhérents, 58 dossiers juridiques ont été traités par le SNEG, contre 48 en 2007 soit une augmentation en volume de 21 %. Sur ces 58 dossiers, 27 concernent des bars, 13 des saunas, 7 des discothèques, 4 des restaurants, 3 des sociétés de services, 2 des théâtres, 1 un sex-shop, 1 une maison d'hôtes. Les thématiques juridiques sont, pêle-mêle, l'exploitation de bains, les contrats de travail, les nuisances sonores, les commissions de sécurité, l'accessibilité aux handicapés et en cas de travaux sur la voie publique, la conformité des cuisines, les dérogations d'ouverture tardive, les augmentations de loyer, les renouvellement, destination, augmentation et autres litiges afférents aux baux, les permis de construire, les modalités de cession d'entreprise, les actions en Prud'hommes, les stupéfiants, les licenciements, les assurances professionnelles, les redressements judiciaires, le travail dissimulé, le bénévolat, les contrôles URSSAF... A noter que dans ces dos-

Retrouvez les fiches juridiques du SNEG sur www.sneg.org

siers, le SNEG a souvent fait office de médiateur entre l'adhérent et la partie adverse. Face à des situations s'avérant complexes, des climats relationnels conflictuels, la médiation évite, pour le bien de chaque partie, d'aboutir à la mise en œuvre d'une vraie démarche juridique.

Vanneste

Suite à un courrier de novembre 2008 dernier interpellant Nicolas Sarkozy sur la décision de la Cour de Cassation blanchissant le député Vanneste condamné à deux reprises en correctionnel puis en appel, une réponse nous est revenue indiquant que le Chef de l'Etat ne pouvait interférer sur une décision de justice, celle-ci étant indépendante. Sûr de sa position dans le dossier Vanneste, les trois associations partie civile sont elles demeurées plus dubitatives depuis ce dernier jugement. Au-delà de la méthodologie consistant à définir les avocats en charge, au-delà de la nécessaire gratuité d'une action future au regard des frais déjà engagés et des indemnités reçues qui ont dû être reversées, la décision d'aller ou non devant la CEDH relevait de notre capacité à ce que notre plainte soit recevable et que, si oui, nous puissions aboutir à une décision en notre faveur. Selon l'ILGA qui a été consultée à cet effet, ces deux résultats sont loin d'être garantis, moyennant une démarche longue d'environ cinq ans et coûteuse. Après les défections d'Act Up et de SOS Homophobie, les administrateurs du SNEG ont fait un tour de table sur cette question. A la majorité, il a été décidé d'abandonner le recours devant le CEDH, de ne plus parler de Vanneste qui entretient grâce à nous son fond de commerce, d'évoquer uniquement la Cour de Cassation et le fond de son jugement qui n'est pas, au final, une remise en cause de la loi sur l'homophobie. Le SNEG préfère plutôt s'associer à SOS Homophobie pour organiser un symposium inter associatif autour de la liberté d'expression, l'injure et autres visages de l'homophobie.

Assurabilité

Pour n'être pas une mission fondamentale, le SNEG travaille depuis le début des années 2000, les adhérents anciens et attentifs à nos actions le savent bien, sur le dossier des personnes à risque aggravé, notamment les séropositifs, dans le cadre de l'assurance sur prêt. Convention Belorgey inappliquée, Convention AERAS de 2006 tout aussi inappliquée, la question ne connaît guère de réponse satisfaisante. Selon l'UFC « Que choisir ? » qui s'est rendu dans 625 agences bancaires et a suivi 50 candidats au crédit immobilier, « les engagements des banques et des assurances n'ont pas été tenus ». Manque d'information dans les banques, refus d'assurer 90 % des cas, surprimes considérables... autant de dysfonctionnements qui confirment la discrimination en matière d'accès à la propriété. De son côté, le Conseil d'Administration du SNEG entendait procéder à une analyse des méthodes et des résultats de Solidaris, structure qu'elle a accompagné dans la mise en place d'une offre de solutions en la matière pour déterminer, selon les résultats qu'elle affiche, s'il confirmait ou non, son partenariat avec la filiale du groupe April Assurances. Le SNEG ayant trouvé les résultats insatisfaisants, ayant eu écho d'épisodes malheureux entre Solidaris et des clients l'ayant sollicité et enfin, d'autres interférences malheureuses étant venues perturber le partenariat pourtant solide et efficace qui existait jusqu'alors, Solidaris a indiqué ne pas souhaiter poursuivre sa collaboration. Le SNEG a pris acte de cette décision, à regret eu égard au temps consacré à ce dossier et à ses nombreux interlocuteurs successifs. Toutefois, face à un problème qui demeure, le SNEG entend trouver de nouvelles offres de solutions de la part d'autres partenaires pour orienter ses adhérents et au-delà, les nombreuses personnes physiques qui l'interrogent régulièrement sur cette question.

Tourisme

Désireux de travailler au dossier du développement du Tourisme gay, destiné à dynamiser la commercialité de tous nos établissements et entreprises, le SNEG a toutefois dû se résigner pour mener une mission d'une telle ampleur, multipliant les interlocuteurs et les complexités, que nous ne disposons ni des moyens technique, financier et humain pour mener à bien ce dossier. La création d'une structure hors SNEG, à vocation commerciale, pour assumer le dossier du Tourisme gay, permettrait de travailler certainement plus efficacement que nous, association, constitué majoritairement de bénévoles, pour développer cette idée. Toutefois, comptant un nombre d'adhérent conséquent dans le secteur du tourisme, le SNEG va organiser une rencontre entre tous ses professionnels, pour leur rappeler ce que le SNEG peut d'ores et déjà faire pour les appuyer dans leur exploitation commerciale et entendre quelles actions autres ces professionnels du tourisme ont à nous suggérer de mettre en œuvre à leur attention, dans le cadre de nos possibilités.

Club SNEG

En revanche, le SNEG se réjouit du développement du Club SNEG. L'acquisition d'une badgeuse nous permet maintenant d'éditer des cartes adhérents personnalisées mentionnant le nom de l'entreprise, de ses gérants et aussi de tous ses personnels sous réserve de communication de leurs noms et prénoms. Ces cartes permettent à leurs détenteurs de bénéficier de tous les avantages (pass, offerts, réductions, remises...) que chaque adhérent aura pu nous adresser. Nous sommes convaincus de l'utilité de ces cartes pour dynamiser le bouche à oreille, via les prescripteurs que sont les exploitants et personnels de chaque lieu. Toutefois, faut-il que chacun joue le jeu. Les exploitants doivent nous communiquer une offre attrayante, les noms et prénoms de leurs collaborateurs, les informer de l'offre qu'ils ont formulée pour qu'elle puisse être appliquée et les informer du recensement dans Gayside et sur sneg.org de la liste de toutes les offres librement consultables.

Communication

En raison d'un emploi du temps plus que chargé, *Gayside* n° 5, votre dernier exemplaire adressé, est finalement paru un an après le précédent numéro. Nous ne pouvons que regretter ce retard même si, en retour, les informations s'étant accumulées, ce dernier volume compte quelque 96 pages. Nous allons nous attacher à une parution plus régulière. Ainsi, un numéro intermédiaire reprenant notamment les éléments de cette AG devrait paraître d'ici un mois augmenté de quelques rubriques, un autre numéro plus étoffé sortira pour la rentrée 2009. Le site sneg.org a connu de son côté de nombreux aménagements et des compléments de menu. Plus riche en informations sur son axe syndicat

Sida Info Service
0 800 840 800
24h/24, confidentiel, anonyme et gratuit
www.sida-info-service.org
- Besoin d'une adresse d'un centre de Dépistage VIH & IST ?
- Vous avez pris un risque sexuel ?
- Des questions sur les traitements ?

(calendrier des permanences juridiques, échéancier social et fiscal...) il a toutefois ces derniers mois failli, son annuaire étant indisponible. Pour compenser ce manque, le temps a été pris pour refondre cet annuaire plus animé, plus riche d'informations, au moteur de recherches plus complet et réactif. Cette transformation va se poursuivre sur l'ensemble du site et comme pour *Gayside* il est à votre disposition pour toute idée de rubrique ou toute contribution que vous souhaiteriez effectuer.

Partenariats

Enfin, en 2008, le SNEG a multiplié les partenariats culturels et associatifs : Gay Pride, Printemps des associations, Journée mondiale de lutte contre l'homophobie, sorties de films et Festival dont le Festival de Films Gays et Lesbiens, DVD, expos, pièces de théâtre, concerts « Voix contre le sida »...

PROJETS 2009

Gay Pride

Déjà rendu au terme du premier trimestre 2009, le SNEG s'apprête à commencer à célébrer d'ici deux mois les Gay Pride et Marche des Fiertés 2009. Nous connaissons pour l'heure le calendrier suivant : le 16 mai à Angers, le 30 mai à Nantes, le 6 juin à Lille, Montpellier, Nancy et Tours, le 13 juin à Bordeaux, Caen, Rennes et Strasbourg, le 20 juin à Biarritz, Lyon, Toulouse et Rouen, le 27 juin à Paris, le 4 juillet à Marseille. Pour des raisons économiques, manque de moyens humains et financiers, le SNEG a décidé, comme ces dernières années, de ne pas participer au Gay Pride à travers un char dédié. Il sera toutefois présent au travers de ses délégués et ses administrateurs à un maximum d'entre elles.

Campagnes à venir

Pour coller à l'actualité autour de la lutte contre l'alcool et évoquer les nuisances sonores très largement, au-delà des seules troubles potentiellement engendrés par les fumeurs, le SNEG Syndicat va éditer deux campagnes pour l'été 2009, l'une consacrée aux tapages nocturnes, l'autre dédiée à la conduite sous alcool ou prise de stupéfiants. Les deux outils seront déclinés en affiches, flyers et stickers. Une dernière réflexion sur le graphisme et le message est en cours.

Convention 2009

La prochaine Convention du SNEG se tiendra à Paris en octobre ou novembre 2009 prochain. Il sera veillé à la nécessité de varier le contenu de l'ordre du jour. Celui-ci évoquera entre autres les sujets autour de l'avenir de nos commerces, comment en assurer la promotion collective et individuelle. Il sera transmis aux adhérents avec leurs invitations. Ils auront été préalablement invités à eux-mêmes participer à l'élaboration de cet ordre du jour, à intervenir personnellement durant cette Convention, à nous faire connaître, pour les adhérents de régions, des institutionnels qu'il conviendrait de solliciter... Une soirée de clôture sera organisée comme chaque année, sans doute d'abord réservée à nos adhérents avant de s'ouvrir au public.

Guide aux exploitants

A partir de ses connaissances, issues de ses expériences depuis maintenant près de vingt ans, avec le concours de tous ses référents actuels et validé par les autorités institutionnelles de références, le SNEG va entreprendre l'écriture puis l'édition d'un guide aux exploitants, abécédaire de toutes les connaissances dont il convient de disposer avant d'ouvrir un établissement recevant du public : licence, statuts, bail, horaires, dérogations, bruit, sécurité, contrats des salariés, assurances, hygiène, relations avec les institutionnels... Sur la base d'un tronc commun, une version déclinera ensuite les spécificités relatives aux établissements à licence (bar, restaurant, discothèque), une seconde celle concernant les lieux de sexe (sex clubs, saunas).

CONCLUSION

2009 sera aussi fait du traitement de tous les autres dossiers qui, sans pour être prévus d'avance, s'imposeront à nous selon le contexte, l'actualité, les sollicitations des uns et des autres. Quoi qu'il puisse advenir, dans ces circonstances de ralentissement économique, il est essentiel de pouvoir se concentrer sereinement aux adaptations nécessaires, à l'optimisation de son activité. Renforcer et professionnaliser son entreprise afin de lui permettre d'atteindre son plein potentiel est le seul moyen efficace de résister à la conjoncture actuelle et d'en limiter les effets. Il ne faut pas désespérer de recevoir aussi parfois de bonnes nouvelles. Ainsi, début mars de cette année 2009, la réduction de la TVA dans le CHR, tant attendue depuis 2002, est annoncée à 5,5 %. Elle devrait être appliquée dès le début 2010 et permettre de dynamiser le chiffre d'affaires, de renforcer la fréquentation et la fidélisation, d'augmenter les salaires ou de baisser les prix.

Il est essentiel de ne pas sombrer dans le pessimisme ambiant relégué excessivement par les médias ou les rumeurs, ne faisant qu'accentuer la dégradation du climat psychologique si déterminant quant à la santé de nos entreprises. La période éprouvante dans laquelle nous rentrons ne peut être que transitoire et aboutir à moyen terme à une phase de reprise bénéficiant a tout ceux et celles qui auront su faire preuve de réactivité, de courage et de sang froid.

Pour notre part au SNEG, il n'est pas question de céder à cette psychose qui s'autoalimente et qui ne peut que paralyser l'initiative et l'action. Compte-tenu de la responsabilité collective que nous portons, nous sommes déterminés à mobiliser toute notre énergie pour contribuer à préserver le tissu économique que constituent les établissements identitaires. Le risque de voir disparaître certains pôles de convivialité gays notamment en région exige de nous vigilance et esprit de solidarité. Il aura fallu des années de combats et de souffrances pour permettre l'existence de lieux de distraction et de rencontre dédié aux spécificités de nos clientèles. Sans s'inscrire dans une démarche communautariste, offrir des espaces de convivialité, abritant nos clientèles des risques de stigmatisation, permet d'en préserver la dignité et le bien-être et participe à la cohésion sociale. ●

RAPPORT MORAL EXERCICE 2008

Axe Prévention :

Programme, sous la responsabilité d'Antonio ALEXANDRE, Directeur National Prévention

L'AXE PRÉVENTION ET SES CONVENTIONNEMENTS

Les conventionnements sont réalisés dans le cadre strict des politiques de santé définies par le plan national de lutte contre le sida et les autres IST, ainsi que par les groupements de santé publique régionaux.

En 2008 nous avons signé plusieurs conventions :
- Avec le Ministère de la Santé - Direction Générale de la Santé - Convention pluriannuelle d'objectifs de quatre années courant de 2007 à 2010
- Avec la DASS de Paris - Convention pluriannuelle de trois ans courant de 2007 à 2009
- Avec l'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES), Convention annuelle correspondant à l'appel à projets
- Avec le Groupement Régional de Santé Publique (DRASS-DDASS) pour les régions PACA et Rhône-Alpes, Conventions annuelles correspondant aux appels à projets
- Avec la DASES de Paris, Convention annuelle correspondant à l'appel à projets pour l'édition de la brochure sur les toxicomanies « Fêtez Clairs »

Fort de ses 13 salariés et doté d'un budget total de 867 000 €, l'axe prévention de notre structure poursuit son développement et sa professionnalisation.

Il convient de rappeler que la totalité des actions de prévention profitent à l'ensemble des établissements, adhérents ou non de la branche syndicat de notre association.

Les établissements et la prévention

Durant l'année 2008, l'équipe a réalisé globalement plus de 6 000 visites auprès de 630 établissements suivis en prévention, adhérents ou non de l'axe syndical.

Il faut noter toutefois qu'au 31 décembre, le nombre d'établissements en activité est de 587. 14 % sont à Paris et 86 % en régions. Depuis trois ans, malgré les nouvelles ouvertures d'établissements, nous avons observé une perte régulière annuelle d'une cinquantaine de lieux.

Les établissements sans backroom

Les établissements festifs « sans backroom » sont au nombre de 329 soit 56 % de l'ensemble des 587 établissements en activité. Cette catégorie se compose de 173 bars, 39 discothèques, 24 restaurants, 15 sex shops, 19 associations et de 59 boutiques ayant diverses activités.

Aujourd'hui notre équipe a plus de difficulté à mobiliser les exploitants des établissements sans backroom autour de la prévention. En effet, bon nombre de ces lieux se sont ouverts à une plus grande mixité de clientèle, d'où une difficulté à mettre en place nos outils spécifiques de prévention. Par ailleurs, la diminution du nombre de nos établissements spécifiquement gays ne s'explique pas par les seules fermetures d'établissements, mais aussi par un changement notable des comportements de la clientèle dans sa manière de choisir ses lieux festifs, avec un mélange croissant des populations gays et « gay friendly ».

Dans cette perspective, il s'avère nécessaire de recourir au soutien de l'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES) et des Groupements Régionaux de Santé Publique (GRSP). En effet nous avons besoin de documents plus généralistes, de dotations de préservatifs et gels non identifiés pour une meilleure approche des différents types de clientèle.

De manière globale, notre équipe prévention souhaite poursuivre l'accompagnent dans ces établissements qui s'affichent moins identitaires. De plus, l'ouverture à la mixité de ces lieux favorise les liens sociaux et peut aider également à l'acceptation et à la non stigmatisation des gays.

Les établissements avec backroom

Les établissements disposant de backroom sont au nombre de 258 soit 44 % des 587 établissements en activité. Cette catégorie se compose de 44 bars, 27 discothèques, 139 saunas, 13 sex-clubs, 29 sex-shops, 6 associations organisatrices de soirées thématiques dédiées aux rencontres sexuelles.

La prévention dans ces lieux avec backroom est une de nos principales missions. Le dispositif mis en place suit les préconisations inscrites dans la Charte de Responsabilité. Ainsi, tous les établissements avec backroom sans exception font donc l'objet d'un suivi dans le cadre d'un partenariat rigoureux entre le délégué et l'exploitant.

Certains de ces établissements avec backroom en régions tendent aussi à s'ouvrir à la mixité. Par exemple en 2008, 40% des saunas en région organisent de manière assez régulière des soirées échangistes. Autres indicateurs : 76 % des sex-shops sont « gay friendly » et 34 % des discothèques qui disposent d'une « backroom » sont ouvertes à tous les publics.

En fonction de la demande des exploitants, nos actions permettent de sensibiliser l'ensemble des publics qui composent la clientèle. Cependant, ce dispositif mériterait comme pour les lieux sans backroom, d'actions et d'outils complémentaires s'adressant à chacune des populations concernées.

2008 Quelques indicateurs

- Documents et matériels

4,4 millions de préservatifs et 2,5 millions de dosettes de gel pris en charge financièrement par les exploitants, soit + 10 % par rapport à 2007, ce qui témoigne d'un engagement toujours plus actif et de l'amélioration du dispositif. A ces chiffres, viennent s'ajouter les dotations de préservatifs et gels qui représentent moins de 5 % du total des achats. Elles sont le fruit d'un partenariat constant avec la DRASS de Paca et Rhône-Alpes.

700 000 documents de prévention
449 pipe-lifes
43 nouveaux présentoirs installés

- Formations

328 formations ont été dispensées dans 203 établissements pour 405 salariés et exploitants
20 % ont suivi une formation initiale (tour d'horizon du VIH et des IST)
80 % ont suivi des formations modulaires (par thématique)
Les formations modulaires :
Les thématiques abordées à la demande des participants sont très souvent issues des campagnes mises en place ou de l'actualité gay circulant sur le net.
- 34 % concernent les hépatites et notamment l'hépatite C
- 15 % l'actualité du VIH/IST/Traitements
- 17 % la syphilis
- 8 % les drogues
- 23 % des discussions autour de la prévention, le TPE, le dépistage
- 3 % de counselling

- Rencontres

103 rencontres inter-associatives dans le cadre de l'évaluation de la Charte (Aides, Act Up Paris, Sida Info Service)
176 rencontres régionales (GRSP et/ou associations) pour la mise en place d'actions communes de prévention

- Charte de Responsabilité

135 établissements signataires de la Charte soit + 10 % par rapport à 2007

Nos stratégies et nos actions spécifiques

Réorganisation

Cette année encore, nos actions se sont diversifiées afin de mettre en place de nouveaux dispositifs en complément de nos actions habituelles. Cette nécessaire adaptation s'opère de manière progressive tant dans la réorganisation de l'équipe que dans sa légitimité à s'adresser à tous nos publics.
En 2008, le SNEG Prévention a consacré plus de 900 heures à la formation de l'équipe.

Une dynamique particulière de formation a été initiée afin de permettre au groupe d'échanger en interne comme en externe. Par ailleurs, chaque délégué a la possibilité de se rendre dans une autre région afin d'échanger sur le terrain avec son collègue. Ces binômes éphémères ainsi constitués permettent un échange expérientiel car chaque région à ses spécificités. Dans le cadre d'une harmonisation et d'une synergie au sein de l'équipe, dix déplacements inter-régions de plusieurs jours ont ainsi eu lieu permettant à l'équipe d'échanger autour des réalités et des difficultés vécues lors des tournées dans les établissements.

En interne, une partie du groupe a exprimé le souhait, suite aux travaux proposés par Hubert Lisandre (psychanalyste), lors d'une des rencontres de formation annuelle organisée par Dominique Rolland (psychologue à Psyform), de se réunir de manière plus régulière à savoir une demi-journée en moyenne tous les deux mois de juin 2008 à juin 2009. Ces rencontres visent à mieux identifier les problématiques rencontrées sur le terrain et la relation qui se construit dans le temps avec les exploitants. Quelle est la place et le rôle du délégué dans cette relation singulière ? Comment évoluer à l'intérieur de cette relation et continuer le travail de prévention ?

Dans le groupe, 5 autres délégués ont souhaité participer aux formations organisées par le CRIPS IDF. Cette nouvelle dynamique mise en place permet aux délégués de choisir des formations à l'extérieur du SNEG et de rencontrer ainsi d'autres acteurs

de terrain. Les thématiques suivies ont été « Animer des espaces de paroles et de réflexion autour de la sexualité avec des jeunes »; « Conduire un entretien, s'initier aux techniques du counselling ».

Plus globalement, la relation sur l'écoute est un élément central du travail de l'équipe. Ecouter pour convaincre mais aussi écouter des choses parfois difficiles et déstabilisantes. Il existe depuis la création de l'équipe prévention des enjeux relationnels forts et spécifiques dans cette activité si particulière. Il est important pour faire évoluer notre façon d'intervenir, de dégager lors de l'ensemble de ces échanges en sous groupe, puis en groupe, des constantes, des leviers afin d'identifier des stratégies futures et de mieux définir nos métiers de demain autour de la santé.

Les actions

Une ligne d'écoute, dont les permanences sont assurées par David Friboulet (psychanalyste et expert VIH) est désormais à disposition des exploitants et des salariés et une politique d'intervention sur Internet a été mise en place. Une permanence est assurée par le délégué de la région Languedoc Roussillon sur les sites Internet, afin de répondre aux internautes sur les questions de santé, soit en direct sur les Chats, soit en différé par email dans un délai maximum de 48h. Les sites investis sont Citébeur, Gayrrier, Bearswww.

Paradoxalement, si nous sommes connus des exploitants, des salariés, des associations et des pouvoirs publics, la connaissance de notre structure et son rôle réel en termes d'actions de prévention paraissent parfois encore flous pour le grand public gay. Nous prenons pleinement la mesure de ce déficit d'image et allons renforcer nos actions au travers d'une approche communautaire avec des messages adaptés et renouvelés. Nous souhaitons également jouer un rôle de veille en terme de santé, mais aussi éviter la stigmatisation de la communauté dans ses pratiques.

Pour résumer, nous souhaitons :

- Agir en direction de la clientèle pour clarifier l'image de notre structure et donner à l'équipe la possibilité de légitimer son action de prévention

- Construire avec une dynamique plus globale adaptée aux établissements, avec des actions plus directes de l'équipe en direction de la clientèle.

Recherche

Nombreux sont ceux qui nous interrogent régulièrement sur la manière dont nous menons nos réflexions autour de la création de nos campagnes et la mise en place de nos actions.

Le SNEG Prévention (hors la Direction Générale de la Santé et les Groupements Régionaux Santé Public), s'appuie sur deux partenaires institutionnels, l'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES) et l'Institut National de Veille Sanitaire (INVS), ainsi que des partenaires privés comme l'Institute for Prevention and Social Research (I-PSR). Par ailleurs, nous avons des conventions particulières avec certains experts individuels dans le cadre d'accompagnements spécifiques (en matière psychologique ou de communication sur la prévention du VIH et des IST), comme David Friboulet, psychanalyste chargé de recherche auprès du Laboratoire de recherche de l'Etablissement public de santé Maison Blanche.

Ce maillage de partenariats avec différents experts alimente la réalisation de nos campagnes de prévention qui se basent sur le principe de recherches action dont la première a été initiée dès 1999.

De la collaboration avec Philippe Adam (I-PSR) sont nées plusieurs enquêtes :

« SexDrive et prévention, de la recherche à l'action » en 2004, une étude qui vise à comprendre la façon dont se manifeste le désir sexuel, mais aussi à étudier son influence sur les comportements dans le domaine de la gestion des risques face au VIH et aux autres IST.

« www.cohortegay.fr » en 2006/2007, la première e-cohorte gay française fusionnant les activités de recherche, de promotion de la santé et d'évaluation en collaboration étroite avec les sites Internet Citégay, Cleargay et Citébeur.

Le thème choisi pour initier la cohorte est celui de la préparation face aux rencontres sexuelles. L'intervention se propose d'identifier et de promouvoir des conduites préparatoires permettant d'assurer avec ses partenaires de rencontres tout en préservant sa santé sexuelle. Les participants étaient invités à répondre de façon confidentielle à un « quizz » sur leur sexualité avec des partenaires de rencontre, puis à visionner divers types de conseils sur la santé au masculin. L'intervention consiste non seulement à proposer des conseils mais à mesurer empiriquement leur effet. Cette étude comportait deux vagues successives - ce que l'on appelle une cohorte - qui a permis de suivre les comportements des participants dans le temps.

Nous pensons que les échanges entre les chercheurs et les associations sont largement insuffisants. En effet, de nombreuses études sont produites régulièrement et ces activités de recherches, de prévention et d'évaluation restent trop cloisonnées. C'est pourquoi, avec Philippe Adam, nous avons imaginé une étude qui fusionne totalement les activités de recherche, de promotion de la santé et d'évaluation.

Pour les années à venir, nous projetons à ce jour les projets suivants :

« Evaluation In Situ » soit intervenir au cœur des parcours sexuels, développer de nouveaux outils de prévention, tester leurs impacts.
Ce projet vise à savoir comment mieux accompagner les comportements des clients dans les lieux de sexe, lorsqu'ils sont dans le feu de l'action sexuelle. Plus globalement, il interroge sur comment rappeler la prévention aux gays lorsqu'ils sont dans des situations d'excitation individuelle ou collective plutôt que dans un état posé et propice à une réflexion rationnelle sur leurs comportements les plus à mêmes de protéger leur santé.

En partenariat avec l'Institut National de Veille Sanitaire : « PrévayGay » et « Baromètre Gay »
Cette recherche a obtenu le soutien scientifique et financier de l'Agence Nationale de Recherche sur le Sida et les hépatites virales (ANRS) le 20 juin 2008 (décision n° 1297).

PrévaGay c'est quoi ?

Les objectifs principaux de la recherche PrévaGay sont d'estimer la prévalence biologique de l'infection à VIH et son incidence au sein de la population des hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (HSH) qui fréquentent les lieux de rencontre gay franciliens, et de décrire les comportements sexuels à risque associés aux statuts sérologiques VIH et hépatites.

L'enquête PrévaGay se déroulera dans des établissements commerciaux gays parisiens et sera associée au traditionnel Baromètre Gay que nous réalisons depuis sa création en 1999. Cette recherche se déroulera à partir du 28 avril au 5 juin 2009 dans 10 établissements parisiens volontaires. Les résultats permettront à l'INVS de faire des recommandations en termes de stratégie de dépistage et de prévention auprès des instances de santé et des associations communautaires de lutte contre le VIH.

Le projet européen « Everywhere »

Nous avons depuis le mois d'avril 2008 enclenché un certain nombre de partenariats européens avec notamment les associations, allemande Deutsche AIDS-Hilfe (Berlin), belge Sensoa (Anvers), le ministère de la Santé suisse à Zurich Aids-Hilfe Schweiz, puis en juin 2008, le projet « Everywhere ».

Ce projet initié par le ministère de la Santé espagnol à Madrid, regroupe 11 associations représentant 8 pays (Pologne, Angleterre, Hongrie, Italie, Chypre, Slovénie, Espagne et France). A ce propos, nous avons demandé au consortium associatif déjà constitué de réfléchir à la manière d'intégrer nos partenaires allemand, belge et suisse, voire l'ensemble des pays ayant participé à une première session d'échanges à Berlin en novembre dernier.

Le chef de file de ce projet, pour des raisons logistiques, vient d'être transféré à l'Université de Brighton (Angleterre). Nous aurions souhaité porter ce projet, mais le manque de moyens humains nous oblige à rester raisonnables dans le développement de nos actions. C'est effectivement un projet que nous avions dans nos cartons depuis de longues années, un souhait de notre ancien président Jean-François Chassagne. « Everywhere », c'est une Charte de Responsabilité européenne, commune à l'ensemble des établissements gays disposant de backroom.

NOS PROPOSITIONS EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE SIDA ET LES AUTRES IST

Il est important pour la bonne marche des missions de notre équipe que chacun puisse comprendre la manière dont nous réagissons face aux évènements liés au sida dans la communauté. Ce qui ne veut pas dire que ce qui est évoqué ci-après ne peut pas évoluer demain, en fonction de données nouvelles de santé validées scientifiquement et approuvées par un comité d'experts comme le Rapport Yeni, (prise en charge médicale des personnes infectées par le VIH).

Les fondamentaux

D'abord, le SNEG reste très attaché aux principes fondamentaux de la prévention, cela n'est un mystère pour personne. Toutefois, même si nous convenons qu'il est nécessaire de prendre en compte les risques résiduels et la notion de risque acceptable pour l'individu, nous pensons que la première mission de la communication autour de la prévention est d'essayer de tenter de modifier les comportements à risque plutôt que de s'y adapter. Dans les établissements, nous observons année après année l'arrivée de nouvelles générations, ce qui nécessite un rappel des règles fondamentales de la prévention. Un discours de réduction des risques ne peut être tenu qu'au cas par cas dans le cadre d'échanges et d'accompagnements individuels.

La séroadaptation

La question de la séroadaptation pose le préalable de la connaissance pour tout un chacun du statut sérologique et de la notion de la fenêtre de séroconversion. Nous estimons que même si la population gay se dépiste plus, une telle stratégie ne peut être généralisée à l'ensemble de la communauté. Par ailleurs, aux regards des débats contradictoires récents sur les questions relatives à des stratégies de séroadaptation (charge virale indétectable, circoncision), il convient d'être très prudent avant d'entériner des discours de prévention autour de ces stratégies sans des validations scientifiques incontestables

Enfin, pour conclure sur nos positions en matière de santé

Nous restons très attachés au principe d'individualisation des messages et de l'appropriation par chacun de la prévention. Nous n'excluons pas l'approche de réduction des risques et ne souhaitons pas réveiller les vieux débats stériles. Mais il est de notre responsabilité qu'une telle politique soit clairement encadrée, validée scientifiquement et intégrée de manière explicite dans une approche de santé globale pour les gays.

Pour être clair, avec l'équipe, nous ne souhaitons pas que le climat ambiant sur la banalisation des prises de risque prenne le dessus sur la prévention et ses règles fondamentales qu'aucune recherche scientifique poussée n'a jusqu'à ce jour pu remettre en cause. Si la réduction des risques fait plus l'objet de communication que les règles de base, nous risquons d'accompagner un glissement progressif des réflexes de protection tant chez les jeunes gays que chez des gays ayant intégré dans le passé la prévention.

Voilà nos craintes, voilà nos angoisses ! Elles font aussi partie de nos forces pour construire avec l'équipe nos dynamiques de prévention de demain.

Rapport Financier de l'Exercice 2008

du 1er janvier au 31 décembre 2008

Chers adhérents,

Nous vous avons convoqués en ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE annuelle afin de soumettre à votre approbation les comptes et les résultats de l'exercice s'étalant du 1er janvier au 31 décembre 2008 et vous rendre compte de notre gestion durant cette période.

Nous vous demanderons, à la suite de notre exposé, et après avoir répondu à vos éventuelles questions, de bien vouloir approuver les comptes qui vous sont proposés, lesquels ont été établis sous le contrôle régulier de notre expert comptable André KAHN, et sous le contrôle final de notre Commissaire aux comptes Didier GRAFF.

Nous vous demanderons également de bien vouloir nous accorder votre quitus entier pour l'accomplissement de notre mission au cours de la période écoulée.

Frédéric Dupont
Trésorier

Compte de résultat global

SOMMES EXPRIMEES EN EUROS	2008	2007	Variation
Au cours de l'exercice, le chiffre d'affaire global			
s'est élevé à la somme de	1 171 663	1 121 214	4,50%
Ce chiffre d'affaire se décompose ainsi			
Ventes gels, capotes, drapeaux	*220 019*	*207 480*	*6,04%*
Cotisations des adhérents et divers	*71 601*	*75 750*	*-5,48%*
Subventions DDASS et DGS	*867 877*	*837 722*	*3,60%*
Autres produits	*12 166*	*262*	*ns*
Les charges d'exploitation se sont élevées			
à la somme de	1 194 299	1 151 733	3,70%
Ces charges d'exploitation se décomposent ainsi			
Achats	*200 529*	*184 662*	*8,59%*
Services extérieurs (loyer, assurance)	*110 194*	*140 237*	*-21,42%*
Autres services extérieurs (honoraires, deplacements, poste, téléphone, services bancaires)	*327 496*	*250 770*	*30,60%*
Impôts et taxes	*28 304*	*27 756*	*1,97%*
Salaires et charges sociales	*519 409*	*541 743*	*-4,12%*
Amortissements et provisions	*4 756*	*238*	*ns*
Autres charges	*3 611*	*6 327*	*-42,93%*
Ce qui aboutit à un résultat d'exploitation de	-22 636	-30 519	ns
Les produits financiers se sont élévés à la somme de	*4 091*	*4 655*	*-12,12%*
Les charges financières se sont élevées à la somme de	*46*	*7 559*	*ns*
Ce qui aboutit à un résultat financier de	4 045	-2 904	ns
Les produits exceptionnels se sont élevés à la somme de	*326*	*154 715*	
Les charges exceptionnelles se sont élevées à la somme de	*3 303*	*1 220*	
Ce qui aboutit à un résultat exceptionnel de	-2 977	153 495	
En conséquence, le résultat de l'exercice			
s'est élevé à la somme de	-21 568	120 072	
	Perte	*Excédent*	

Assemblée Générale 2009

Nous vous présentons ci-après le compte de résultat détaillé, avec un comparatif par rapport à l'exercice précédent, et le budget réalisé par rapport au budget prévisionnel.

Détail du compte de résultat

En euros	ANNEE 2008						ANNEE 2007					
CHARGES	Syndicat	DGS	DDASS 75	INPES	DDASS prov.	Total	Syndicat	DGS	DDASS 75	INPES	DDASS prov.	Total
Achats	149 128	22 044	7 023	16 606	5 728	200 529	135 740	17 745	5 906	22 118	3 153	184 662
Services extérieurs	19 763	83 831	6 321		279	110 194	16 810	84 117	6 313	33 000		140 240
Autres services ext	67 343	111 442	3 250	117 968	27 493	327 496	79 112	100 189	1 374	70 094		250 769
Impôts et taxes	466	21 130	6 708			28 304	389	22 624	4 743			27 756
Salaires et charges	68 359	382 351	68 699			519 409	78 441	389 759	73 533	7		541 740
Charges diverses	406	10		2 865	330	3 611	5 665	6		656		6 327
Charges financières	2	44				46		7 559				7 559
Charges exceptionnelles	3 291	12				3 303	381	707	131			1 219
Amortissements	4 756					4 756	238					238
Résultat - bénéfice							120 072					120 072
TOTAL	313 514	620 864	92 001	137 439	33 830	1 197 648	436 848	622 706	92 000	125 875	3 153	1 280 582
PRODUITS	Syndicat	DGS	DDASS 75	INPES	DDASS prov.	Total	Syndicat	DGS	DDASS 75	INPES	DDASS prov.	Total
Cotisations adhérents	71 601					71 601	69 723					69 723
Prestations de services						0	4 651					4 651
Ventes	220 019					220 019	208 854					208 854
Subventions publiques		606 047	92 000	136 000	33 830	867 877		617 569	92 000	125 000	3 153	837 722
Produits divers						0	22					22
Produits financiers		4 091				4 091	8	4 648				4 656
Produits exceptionnels	326		1			327	153 590	249		875		154 714
Transfert de charges		10 726		1 439		12 165		240				240
Résultat - perte	21 568					21 568						0
TOTAL	313 514	620 864	92 001	137 439	33 830	1 197 648	436 848	622 706	92 000	125 875	3 153	1 280 582

Détail et répartition du budget réalisé de l'exercice 2008

En euros	Sneg		DGS		DDASS Paris		INPES		DDASS Prov.		Total	
CHARGES	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
Achats	128 200	149 128	17 900	22 044	6 400	7 023	22 000	16 606	6 000	5 728	180 500	200 529
Services extérieurs	18 900	19 763	85 600	83 831	6 900	6 321				279	111 400	110 194
Autres services exté	52 500	67 343	101 600	111 442	1 900	3 250	134 000	117 968	6 000	27 493	296 000	327 496
Impôts et taxes	400	466	24 000	21 130	4 800	6 708					29 200	28 304
Salaires et charges	88 000	68 359	390 900	382 351	72 000	68 699					550 900	519 409
Charges diverses		406		10			2 000	2 865		330	2 000	3 611
Charges financières		2		44							0	46
Charges exceptionnelles		3 291		12								3 303
Amortissements	1 000	4 756									1 000	4 756
Résultat - bénéfice												0
TOTAL	289 000	313 514	620 000	620 864	92 000	92 001	158 000	137 439	12 000	33 830	1 171 000	1 197 648
PRODUITS	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
Cotisations adhérents	77 000	71 601									77 000	71 601
Prestations de services											0	0
Ventes	212 000	220 019									212 000	220 019
Subventions publiques			620 000	606 047	92 000	92 000	158 000	136 000	12 000	33 830	882 000	867 877
Produits divers											0	0
Produits financiers				4 091								4 091
Produits exceptionnels		326				1		1 439				1 766
Transfert de charges				10 726								10 726
Résultat - perte		21 568										21 568
TOTAL	289 000	313 514	620 00	620 864	92 000	92 001	158 000	137 439	12 000	33 830	1 171 000	1 197 648

Nous vous présentons enfin le budget prévisionnel de l'exercice 2009.

Budget de l'exercice 2009

ANNEE 2009						
CHARGES	Dépenses syndicat	Dépenses DGS	Dépenses DDASS 75	Dépenses INPES	Autres	Total
Achats	128 200	24 000	6 400	22 000	6 000	186 600
Services extérieurs	19 900	85 900	6 900			112 700
Autres services extérieurs	51 400	120 400	1 900	116 000	6 000	295 700
Impôts et taxes	500	24 000	4 800			29 300
Salaires et charges sociales	79 000	395 700	72 000		3 500	550 200
Charges diverses				2 000		2 000
Charges financières						0
Charges exceptionnelles						0
Dotations au amortissements	5 000					5 000
Résultat - bénéfice						
TOTAL DES CHARGES	284 000	650 000	92 000	140 000	15 500	1 181 500
PRODUITS	Recettes syndicat	Recettes DGS	Recettes DDASS 75	Recettes INPES	Autres	Total
Cotisations adhérents	72 000					72 000
Prestations de services	0					0
Ventes	212 000					212 000
Subventions publiques		650 000	92 000	140 000	15 500	897 500
Produits divers						
Produits financiers						
Produits exceptionnels						
Transfert de charges						
Résultat - perte						
TOTAL DES PRODUITS	284 000	650 000	92 000	140 000	15 500	1 181 500

Téléchargez les documents de l'Assemblée Générale 2009 sur

www.sneg.org

rubrique L'Actu

Assemblée Générale Ordinaire du 30 mars 2009

Compte Rendu

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue dans les locaux du SNEG, 12 rue des Filles du Calvaire 75003 Paris. 24 adhérents étaient présents, 40 adhérents étaient représentés soit au total, 64 adhérents.

Discours d'ouverture du Président
Par Gérard Siad, Président

Nomination du secrétaire d'assemblée et des deux scrutateurs
Yann Schein se propose comme Secrétaire d'assemblée, Bruno Aussenac et Alain Gravelet se proposent comme scrutateurs

Lecture du rapport moral de l'exercice 2008, axe syndicat
Par Gérard Siad, Président

Questions sur le rapport moral axe syndicat

• Jean-François Chassagne, adhérent QG Bar, revient sur le chapitre des poppers et précise que sa société Men's s'est associée au SNEG pour entreprendre les recours auprès du Conseil d'Etat. Gérard Siad confirme cette précision. Alain Meyet, adhérent ASMF, ayant assisté au recours sur le fond devant le Conseil d'Etat confirme la prudence qu'il convient d'adopter quant à la décision finale à venir fin avril, pensant même à un potentiel renvoi en section plutôt qu'à une décision définitive.

• Dominique Mendez et Pascal Sergent, adhérents Club 18, questionnent sur la Marche des Fiertés de Paris, son parcours, son lieu d'arrivée et son animation en fin de cortège. Il leur est répondu que le parcours est décidé par la Préfecture de Police et que cette année encore, une arrivée Place de la Bastille semble le choix le plus probable. En fin de cortège, l'Inter-LGBT, organisatrice de la marche, n'a pas à ce jour, conclu d'accord avec quiconque. Evoquant la récupération de l'événement gay par d'autres populations le transformant en Techno Parade ou Fête de la Musique sans plus d'aspect identitaire, le SNEG confirme ce constat qu'elle a déjà évoqué avec la nouvelle présidence de l'Inter-LGBT. Même un changement de parcours ou de partenaire ne saurait empêcher cette récupération mais le sujet sera tout de même de nouveau évoqué avec l'Inter-LGBT.

• Jean-François Chassagne, adhérent QG Bar, demande de qu'il en est de la légalité des fumoirs quand l'OMS s'est prononcée contre leur installation. Gérard Siad répond qu'après avoir hésité, le SNEG, de même que les autorités de tutelle, recommandent désormais les fumoirs. Rien ne permet de garantir leur pérennité dans le temps mais rien à ce jour, ne confirme une réelle menace existante immédiate.

• Alain Meyet, adhérent ASMF, confirme qu'il faut cesser de faire de la publicité à Vanneste en poursuivant l'action juridique. Alain Debrus, adhérent Aladin Distribution, confirme le succès des deux premières étapes judiciaires qui ont tout de même coûté à Vanneste son poste d'élu en mairie de Tourcoing.

• Jean-François Chassagne, adhérent QG Bar, évoque le refus de la mairie du 4è suite à une demande d'installation d'un cendrier sur le trottoir, un nouveau refus contrairement aux dispositions affichées suite à une décision en Conseil de Paris visant à faciliter ce type de demande. Gérard Siad informe qu'il s'en entretiendra avec la mairie du 4è.

Pause

Lecture du rapport moral de l'exercice 2008, axe prévention
Par Philippe Polidori, Secrétaire général

Questions sur le rapport moral axe prévention

• Dominique Mendez, adhérent Club 18, confirme l'importance des actions de prévention du SNEG, notamment à destination des jeunes. Il apprécie la mise à disposition de matériels à tarifs avantageux. Gérard Siad et Antonio Alexandre le remercient de cette confiance, évoquant qu'en dépit d'une augmentation du prix de revient des capotes et gels, le SNEG a toutefois décidé de ne pas les augmenter, moyennant une perte de marge.

• Alain Debrus, adhérent Aladin Distribution, fait remarquer, concernant la centrale d'achats, que malgré l'augmentation des frais de port, les matériels de prévention demeurent à la charge du SNEG pour l'ensemble des adhérents.

• Yann Schein, adhérent DMX Bar, évoque le contexte des contaminations qui demeurent dans la communauté gay mais fait remarquer que sans le dispositif de prévention actuel du SNEG, cela serait pire encore. En sa qualité d'exploitant, il voit personnellement ses clients relever des documents de prévention, se servir en gels et en préservatifs. Sur les deux axes d'action du SNEG, il note leur complémentarité, l'axe Syndicat motivant aussi la prévention grâce notamment à la centrale d'achats, l'axe Prévention protégeant aussi les établissements quand ceux-ci ne bénéficient pas de reconnaissance juridique précise. Enfin, il questionne sur nos actions auprès des sites Internet et notamment sur une signature de la Charte de Responsabilité par ceux-ci.

• Antonio Alexandre, Directeur National Prévention l'informe d'un module mené par Sida Info Service visant à proposer un kit de prévention commun à l'ensemble des sites Internet, la Charte de Responsabilité dans sa version actuelle étant exclusivement destinée aux établissements.

• Patrick Biloé, adhérent Pink's, confirme la dynamique de la prévention constatée sur le terrain. Il regrette l'absence de messages plus forts mais pense que pour être plus forts, la séparation des deux axes serait nécessaire. Il évoque aussi la plus grande évidence à défendre les intérêts d'un exploitant quand on ne peut pas se voir reprocher de toucher parallèlement des subventions d'état. Enfin, il regrette l'absence de réponse du SNEG aux propos du pape sur le préservatif.

• Alain Debrus confirme la complémentarité des deux axes qui constitue aussi la richesse du SNEG.

Approbation des rapports moraux, axe prévention et axe syndicat
L'Assemblée Générale Ordinaire adopte les deux rapports à l'unanimité. Le vote s'est effectué à main levée.

Lecture du rapport financier de l'exercice 2008
Par Frédéric Dupont, Trésorier

Lecture du rapport du commissaire aux comptes Maître Didier Graff, attestant de la tenue rigoureuse et de la validité des comptes
Par Richard Plancque, Vice-Président

Quitus
Quitus est donné à l'unanimité par l'Assemblée Générale Ordinaire. Le vote s'est effectué à main levée.

Philippe POLIDORI
Secrétaire Général

L'ACTUALITÉ DU SNEG SYNDICAT

Par Rémi Calmon, Directeur Exécutif

GAY PRIDE 2009

Dates des Gay Pride et Marche des Fiertés 2009 :

Samedi 16 mai
Angers Samedi 30 mai
Nantes Samedi 6 juin
Lille Montpellier Nancy Tours Samedi 13 juin
Bordeaux Caen Rennes Strasbourg Samedi 20 juin
Biarritz Lyon Rouen Toulouse Samedi 27 juin
Paris Samedi 4 juillet
Marseille

La Gay Pride de Bruxelles est programmée le samedi 16 mai, Luxembourg le samedi 30 mai, Madrid le samedi 4 juillet. L'Euro Pride se tient à Zurich du 2 mai au 7 juin avec sa marche le samedi 6 juin.

CAMPAGNES SNEG SYNDICAT

Pour coller à l'actualité autour de la lutte contre l'alcool et évoquer les nuisances sonores très largement, au-delà des seules troubles potentiellement engendrés par les fumeurs, le SNEG Syndicat va éditer deux campagnes pour l'été 2009, l'une consacrée aux tapages nocturnes, l'autre dédiée à la conduite sous alcool ou prise de stupéfiants. Les deux outils seront déclinés en affiches et en autocollants.

CONVENTION 2009

La prochaine Convention du SNEG se tiendra à Paris en octobre ou novembre 2009 prochain. Il sera veillé à la nécessité de varier le contenu de l'ordre du jour. Celui-ci sera transmis aux adhérents qui seront préalablement invités à eux-mêmes compléter cet ordre du jour, à intervenir personnellement durant cette convention tandis que des institutionnels de régions seront eux aussi invités.

GUIDE AUX EXPLOITANTS

A partir de ses connaissances, issues de ses expériences depuis maintenant près de vingt ans, avec le concours de Maître Yann Pedler, son actuel référent, et enfin, avec l'aval des autorités institutionnelles de références, le SNEG va entreprendre l'écriture puis l'édition d'un guide aux exploitants, abécédaire de toutes les connaissances dont il convient de disposer avant d'ouvrir un établissement recevant du public : licence, statuts, bail, horaires, dérogations, bruit, sécurité, contrats des salariés, assurances, hygiène, relations avec les institutionnels... Sur la base d'un tronc commun, une version déclinera ensuite les spécificités relatives aux établissements à licence (bar, restaurant, discothèque), une seconde celle concernant les lieux de sexe (sex clubs, saunas).

TAPAGE NOCTURNE

tu trouves ça gay ?

En quittant cet établissement, pour le respect de tous, laisse l'ambiance là où tu l'as trouvée.

Évite de :

Stagner trop longtemps devant la porte.

Parler à voix haute entre amis ou sur ton téléphone portable.

Démarrer de manière intempestive ton véhicule (auto, scooter…).

Trop de bruit tue la nuit

SNEG SYNDICAT

Partenaire de la Vie Gay

www.sneg.org

Cet établissement, membre du SNEG, volontaire pour être en conformité avec les réglementations met tout en œuvre pour accompagner et garantir la tranquillité de son voisinage.

La direction et toute son équipe vous remercient de votre aide et votre soutien.

© monsieur agency 01 42 06 00 96 - Artwork : Epuk

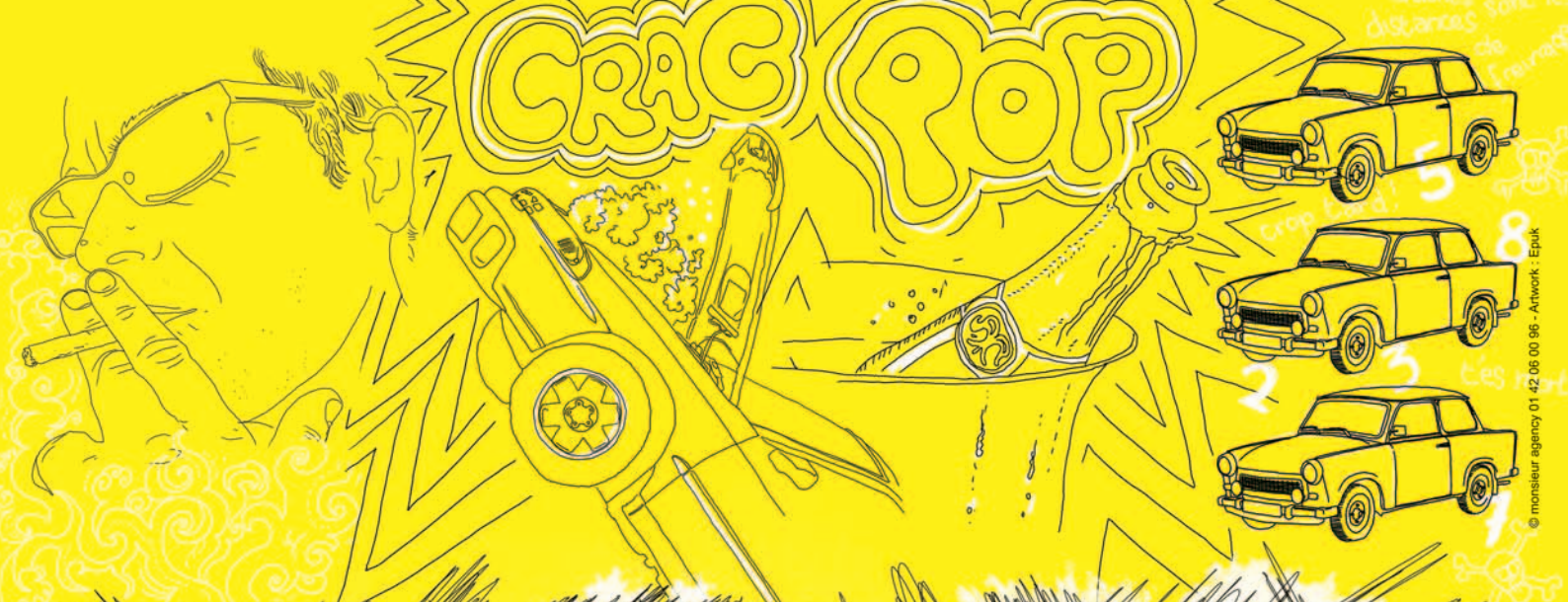

© monsieur agency 01 42 06 00 96 - Artwork : Epuk

VOITURE + ALCOOL/DROGUE

tu trouves ça gay ?

Pour que la fête et le plaisir ne se transforment pas en cauchemar :
Si tu conduis, avant de sortir, fixe-toi des règles claires pour éviter la consommation de drogues et l'abus d'alcool.
Si tu sens que tu n'es plus en état de prendre la route, n'hésite pas à en informer le personnel et, même si c'est contraignant, à laisser ton véhicule sur place.

Responsabiliser sa conduite, c'est préserver sa vie et celle des autres

SNEG SYNDICAT
Partenaire de la Vie Gay
www.sneg.org

Cet établissement, membre du SNEG, veille sur votre santé et votre sécurité.
Ne prenez pas de drogue, strictement interdite dans l'enceinte de ce lieu et évitez les abus d'alcool, surtout avant de prendre le volant.

La direction et toute son équipe vous remercient de votre aide et votre soutien.

SNEG Live

DISPOSITIF SECURITE COMMERCES 4E

Votre établissement est un lieu de commerce mais aussi un espace dans lequel s'exerce une part non négligeable de la vie sociale pour les habitants du 4e arrondissement comme pour les nombreux touristes de passage.

A l'image de l'ensemble des rues, des places et des espaces publics, il doit pouvoir bénéficier du meilleur niveau de sécurité possible, non seulement pour votre propre tranquillité et la prospérité de vos affaires, mais aussi dans l'intérêt de ceux qui le fréquentent.

Dans le but d'atteindre cet objectif d'une sécurité encore meilleure et afin notamment de prévenir plus efficacement les vols, ce nouveau dispositif baptisé « Dispositif Sécurité Commerces » répond à une triple ambition :

- Mieux protéger et sécuriser les commerces,
- Offrir à la clientèle une quiétude mieux garantie à l'occasion de ses achats et consommations,
- Mettre en place une vraie « solidarité de quartier » grâce à une écoute et une vigilance partagées entre commerçants et avec les policiers de proximité.

Dans le cadre de ce dispositif, vous bénéficierez d'une surveillance policière optimisée ainsi que d'une écoute et d'un accueil privilégiés au Commissariat. En outre, des informations et des conseils intéressant la sécurité de votre commerce pourront vous être transmis en cas de besoin tout au long de l'année.

Enfin, votre Mairie d'arrondissement et le Collectif Associatif des Commerçants du 4e arrondissement se tiendront pareillement à votre disposition pour une écoute ou des conseils dans leurs domaines respectifs de compétence.

CACP 4e

RES UTILES
ROTECTION ET DE VIGILANCE

4- JE SURVEILLE ATTENTIVEMENT MES BIENS ET MES MARCHANDISES

- J'aménage ma surface de vente (intérieur/extérieur) de façon à pouvoir toujours garder à vue mes produits : Je privilégie les espaces dégagés et j'évite les recoins ou toutes zones à visibilité réduite.
- Je fais mettre en place un bon éclairage d'ensemble.
- Je fais poser des caméras de surveillance en cas de besoin (cf réglementation spécifique).
- Je veille à maintenir une bonne visibilité depuis la rue permettant aux policiers de repérer tout évènement anormal depuis l'extérieur.
- Je ne laisse jamais mon commerce sans surveillance même quelques minutes.

5- JE PROTEGE SPECIFIQUEMENT MA RECETTE

- Je tiens mon tiroir-caisse constamment fermé à clef.
- Je veille à limiter le volume de mes encaisses par des dépôts fréquents en banque ou un fractionnement de l'encaisse en divers points – notamment au coffre.
- Je prends la précaution de varier les jours, les heures et l'itinéraire de mes dépôts à la banque
- Je garde mon argent au plus près du corps lors de mes déplacements (poches intérieures. J'évite les bordures des chaussées pour prévenir un éventuel vol à l'arraché ou je n'hésite pas à faire accompagner.

6- EN CAS DE CAMBRIOLAGE OU D'ATTAQUE, J'ADOPTE LES REFLEXES UTILES

- J'ai le réflexe de préserver les lieux en l'état pour permettre aux enquêteurs spécialisés Police technique et scientifique de relever les éventuelles traces exploitables (empreintes digit autres indices laissés par le ou les malfaiteurs).
- Je ne touche notamment à rien au niveau des issues fracturées, des locaux fouillés, de m ou de mon coffre, etc...
- Je contacte immédiatement mon Commissariat (standard) pour signaler les faits et p l'intervention rapide des enquêteurs.

POLICE

Urgences graves - Pour agressions, menaces ou vols en cours ou venant de se commettre.	Standard Préfecture « Police Secours »	17
Autres besoins d'intervention - Pour des nuisances diverses, - Pour signaler un individu, un véhicule ou un objet suspect, - Pour des problèmes ponctuels de circulation ou de stationnement.	Standard Commissariat 27, bd Bourdon	01 40 49 49 00
Dépôt de plainte - Pour solliciter un accueil privilégié.	Unité de Police de Quartier 27, bd Bourdon	01 40 49 49 00 en précisant le nom de votre commerce et votre numéro d'adhérent
Information Sécurité - Pour solliciter un « diagnostic » ou des conseils en sécurité. - Pour signaler des difficultés ou des problèmes récurrents.	Mission de Prévention et de Communication (MPC)	01 40 29 49 07 01 40 49 49 00 « répondeur et mail dpup.mpc04@interieur.gouv.fr

MAIRIE DU 4e ARRONDISSEMENT DE PARIS
2 place Baudoyer – 75004 Paris
Tél. : 01 44 54 75 78
www.mairie4.paris.fr

ASSOCIATION
Collectif Associatif des Commerçants Paris 4e
cacp4@hotmail.net

CACP 4e

CACP4

Le 18 novembre 2008, Gérard Siad, président du SNEG mais aussi du CACP4, Collectif des Associations de Commerçants de Paris 4è, a signé le document validant le Dispositif de Sécurité de l'arrondissement pour une amélioration des conditions de sécurité, incluant la participation de tous : police, exploitants, clients et riverains.

Gérard Siad, Président du CACP4, Dominique Bertinotti, Maire de Paris 4è
Hélène Tortel, Vice Procureur de la République
et Jacques Rigon, Commissaire principal de Paris 4è

Ethylotests

Au lendemain d'un week-end meurtrier sur les routes en mai 2008, le ministre Jean-Louis Borloo avait envisagé d'installation de machines à éthylotests pour les établissements ouverts de nuit. Le 9 janvier dernier, le SNEG, représenté par son président Gérard Siad et Patrick Biloé, administrateur, a fait connaître son opposition à cette mesure avant d'adresser une lettre commune dans le même sens. Rapatrié dans la loi Bachelot Hôpital Patients Santé et Territoire, cette disposition n'a finalement pas été retenue en priorité alors que d'autres dispositions ont été adoptées par les députés : interdiction des open bars, de la vente d'alcool aux moins de 18 ans et dans les stations service entre 18 h et 6 h. Le projet n'est toutefois pas officiellement enterré et le SNEG veille à son devenir...

Monsieur Jean-Louis BORLOO
Ministre de l'Ecologie, du Développement
Durable et de l'Aménagement du Territoire
246 boulevard Saint Germain
75007 PARIS

Paris, le 20 janvier 2009

Monsieur le Ministre,

Nos Organisations Professionnelles représentent la totalité des exploitants d'établissements de nuit concernés par un projet de décret relatif à la mise en place de bornes éthylotests.

Si nous adhérons à l'effort de santé publique développé par votre ministère, il nous est pour autant impossible d'accepter ce texte établi par vos services sans la moindre concertation.
Il nous appartient de dénoncer l'hypocrisie d'une telle mesure dirigée contre des professionnels qui ne vendent que 12% de l'alcool consommé en France.

Il s'agit, selon nous, d'une véritable chasse ouverte aux clients ainsi qu'aux professionnels de notre secteur d'activité qui aura, assurément, pour conséquence le détournement de notre clientèle vers des lieux de consommation non encadrée.

Nous rejetons ce projet et souhaitons vous rencontrer de toute urgence afin de vous faire de réelles propositions permettant à la fois à nos professionnels d'exercer leur activité et à votre gouvernement de mener à bien la lutte qu'il a décidé d'engager contre la surconsommation d'alcool notamment au volant.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Toutes les offres du Club SNEG
sont sur www.sneg.org
SNEG
Syndicat National des Entreprises Gaies
Partenaire de la Vie Gay - www.sneg.org

VIDÉOPROTECTION

Evoquant les dispositifs de vidéoprotection qui se développent un peu partout en France et notamment à Paris, à savoir des caméras de surveillance installées par les autorités de police, les administrateurs du SNEG ont débattu sur cette question. Au terme des échanges, la réponse n'est pas plus un non qu'un oui radical. Respect des libertés individuelles, amélioration ou non de l'outil d'investigation, demande de sécurité accrue de la part des chefs d'établissements et d'entreprises, captation des entrées et sorties des clients des ERP, respect de l'accès aux images, de leur utilisation, de leur conservation, usage contre nos propres intérêts, politique répressive et liberticide, fuite de clientèle désapprouvant ces installations, comparaison avec les systèmes de vidéosurveillance parfois installés par des exploitants eux-mêmes dans leurs établissements... Maître Yann Pedler, avocat du SNEG a attiré l'attention des administrateurs sur deux éléments qui cadre son principe et son utilisation :

• La vidéoprotection obéit aux principes fixés par les textes fondamentaux, protecteur des libertés publiques et privées : la Constitution, notamment son préambule ; la Convention européenne des droits de l'Homme et des libertés fondamentales qui réaffirme le droit au respect de la vie privée et la liberté de réunion et d'association.

• Â l'article 10 de la loi du 21 janvier 1995 modifiée énumère les cas dans lesquels il est possible d'installer des caméras de vidéoprotection sur la voie publique ou dans les lieux ou établissements ouverts au public : il s'agit de la protection des bâtiments et installations publics et de leurs abords, de la sauvegarde des installations utiles à la défense nationale, de la régulation du trafic routier, de la sécurité routière, de la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens et de l'exposition particulière à des actes de terrorisme.

Selon Maître Pedler, il n'est pas de l'intérêt des adhérents et des personnes que l'on défend d'être filmé, cela constituant une atteinte au respect de la vie privée. Par ailleurs, en quoi des caméras filmant les établissements participent-elles à la sécurité ? On ne peut qu'attendre que la police soit tentée d'utiliser ces images pour établir des procès verbaux ou autres. Or, les droits des gays restent fragiles et face à des reculs, rien ne place à l'abri d'un gouvernement répressif. Pour ce qui est des caméras installées dans les établissements, elles protègent l'exploitant mais des caméras filmant les entrées et sorties des clients restent inacceptables. Il faut ainsi exiger la cartographie précise des installations et que pour chaque installation, il soit prouvé qu'elle répond aux principes d'installation selon les deux dispositions citées plus tôt. Il ne faut pas donner carte blanche à l'autorité mais au contraire défendre une posture syndicale radicale dans l'intérêt moral et économique, collectif et individuel des adhérents. ●

“ il n'est pas de l'intérêt des adhérents et des personnes que l'on défend d'être filmé ”

SNEG Live

POPPERS

Le dossier des poppers avait connu son dernier épisode le mercredi 25 mars dernier avec l'étude du recours sur le fond par le Conseil d'Etat. Pour rappel, fin 2007, était promulgué un décret d'interdiction des produits contenant divers nitrites, dont ceux à la base de la composition des poppers, interdisant par voie de conséquence, entre autre, leur distribution. Le SNEG avait alors décidé d'entamer une action en deux temps auprès du Conseil d'Etat. Première étape, un recours en référé suspension qui a été rejeté dès la fin février 2008 par la section du contentieux sans permettre la suspension de l'application dudit décret. La seconde étape, sur le fond, a donc étudiée par le Conseil d'Etat au terme de ce premier trimestre 2009. Lors de celle-ci, le Rapporteur public a conclu à l'annulation du décret au motif du « caractère disproportionné de la mesure d'interdiction par rapport au but recherché, à savoir la protection de la santé contre les dangers présentés par les poppers ». Au soir de cette audience, notre cabinet d' avocats près du Conseil d'Etat nous confiait : «Dans une grande majorité des affaires, l'avis du Rapporteur public est suivi par le Conseil d'Etat, de sorte qu'à ce jour, les chances d'obtenir l'annulation du décret sont importantes ». Pour autant, les conclusions du Rapporteur ne préjugaient pas de la décision définitive et le Conseil d'Etat n'est pas tenu par l'avis du Rapporteur public. Surtout quand il s'agit d'une décision invoquant la santé publique. Au terme de ce recours sur le fond, rien n'était donc perdu mais le combat n'était pas gagné pour autant. La prudence demeurait de mise, sans enthousiasme ni défaitisme, en attendant l'arrêt définitif du Conseil d'Etat.

Vendredi 15 mai, l'arrêté définitif du Conseil d'Etat (consultable sur www.sneg.org) a été rendu, décidant l'annulation du décret du 20 novembre 2007 et le retour à celui du 26 mars 1990 relatif à la réglementation des poppers. Aux lendemains de cette décision, le SNEG a adressé un communiqué de presse, une lettre à ses adhérents et rappelé le contenu du décret du 26 mars 1990 de nouveau applicable.

Reproduction du Communiqué de presse

LE CONSEIL D'ETAT ANNULE L'ARRETE VISANT NOTAMMENT LES POPPERS

Le SNEG se réjouit de la décision du Conseil d'État rendue ce jour annulant le Décret du 22 novembre 2007 visant divers produits chimiques et destinés aux consommateurs ce qui avait eu pour effet d'interdire la vente de ces produits connus pour les consommateurs sous le nom de poppers.

Le SNEG s'était inquiété de cette interdiction qui a détournée les consommateurs vers d'autres produits produisant les mêmes effets que le poppers mais nocifs pour la santé.

Le Conseil d'Etat, pour motiver sa décision, a relevé que le « Premier Ministre a adopté une mesure excessive et disproportionnée au regard des risques que représente la commercialisation de ce produit pour la sécurité des consommateurs ».

De nombreux établissements adhérents du Syndicat National des Entreprises Gaies (SNEG) ont souffert économiquement de l'interdiction de la vente des produits contenant les substances interdites depuis le 22 novembre 2007. C'est pourquoi, avec la société Men'S Club, il avait agi en justice contre la validité du Décret aujourd'hui annulé.

Reproduction de la lettre aux adhérents

Cher adhérent,

Nous avons le plaisir de vous informer que le Conseil d'Etat a décidé l'annulation du décret du 20 novembre 2007 qui notamment, interdisait la fabrication et la vente de produits à base de nitrite et par conséquent, les poppers.
Après le rejet du référé-suspension fin février 2008, le Conseil d'Etat a suivi le Rapporteur Public dans ses recommandations du 25 mars 2009 en prononçant l'annulation de ce décret vendredi 15 mai dernier.

Par voie de conséquence, la fabrication et la vente de poppers sont de nouveau autorisées dès ce jour et la réglementation s'applique selon les conditions prévues dans le précédent décret n° 90-274 du 26 mars 1990.
Le SNEG et la société Men's Club ayant conjointement engagé un recours devant le Conseil d'Etat se réjouissent de cette décision et de l'opportunité commerciale retrouvée qu'elle constitue pour chacun d'entre vous.

Nous ne pouvons toutefois, pour préserver cette décision en notre faveur, que vous inciter à informer et prévenir votre clientèle des conditions d'usage des poppers.

Vous trouverez ci-joint le texte du Décret n° 90-274 du 26 mars 1990. Pour information, vous pouvez consulter et imprimer l'arrêté du Conseil d'Etat et le communiqué de presse du SNEG du 15 mai 2009 sur www.sneg.org

Nous demeurons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Très cordialement.

Décret du 26 mars 1990

Les poppers

1) Interdiction
Par décret n° 90-274 du 26 mars 1990, **les poppers à base de nitrite de butyle et de nitrite de pentyle sont interdits à l'importation, au transport et à la vente.** D'importantes saisies ont d'ailleurs été effectuées par les services des Douanes en septembre et octobre 1998.

2) Assurance de légalité
A l'application stricte de ce décret, et devant la prolifération sauvage de produits, soit illégaux de par leur contenu, soit de par leur inobservation des mentions obligatoires devant apparaître sur les flacons, **les importateurs de poppers doivent fournir une autorisation d'importation de leurs produits émanant du ministère de la Santé.**

A ce jour, il convient donc de **demander aux vendeurs de ce type de produits, soit une copie du certificat d'autorisation d'importation du ministère de la Santé, soit une attestation certifiant que les produits sont fabriqués en France avec des produits de base français, ceci en complément de l'attestation de conformité du fabricant que vous devez exiger**, afin de vous assurer et de vous protéger en cas de contrôle, de suites juridiques toujours possibles.

3) Condamnation
En conclusion, **la vente** constatée **de nitrite de butyle et /ou de pentyle après saisie et analyse** conduirait à une **condamnation du commerçant**. Pour les **autres produits importés sans autorisation, mais légaux dans leur composition**, seul le **fabricant** serait **poursuivi**.

Mireille SCHKROUN
Diplômée de l'Institut Commercial
Supérieur de Gestion de Paris
DESS Fiscalité-Paris V
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
Expert Judiciaire

31 allée Ferdinand-de-Lesseps
B.P. 542 - 37205 TOURS Cedex 3
Tél. 02 47 74 35 00
Fax 02 47 74 35 01

140 bis rue de Rennes
75006 PARIS
Tél : 01 70 38 23 71

E-mail : mschkroun-ec@wanadoo.fr

Novembre 2007 - Mai 2009 : retour sur le dossier « Poppers »

Par Alain Meyet,
Juriste,
Administrateur de l'ASMF

LE CONSEIL D'ÉTAT ANNULE LE DÉCRET INTERDISANT LA PRODUCTION ET LA COMMERCIALISATION DES POPPERS

Le Gouvernement, sous la signature du Premier ministre, a, le 20 novembre 2007, en matière de droit de la consommation - ce qui explique que le rapport préparatoire ait émané du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Emploi -, pris un décret en Conseil d'État, publié au Journal officiel le 22 novembre et entré en vigueur dès le jour suivant, qui interdit la fabrication et l'importation, ainsi que la mise en vente ou la distribution, des produits contenant des nitrites d'alkyle et ne bénéficiant pas d'une autorisation de mise sur le marché. Excluant donc les spécialités pharmaceutiques, ce texte, qui remplace un précédent décret, du 26 mars 1990, moins restrictif, a eu pour objet l'interdiction totale de tous les produits contenant des nitrites, sous leurs différentes formes, destinés au consommateur, c'est-à-dire les poppers, utilisés par inhalation dans la recherche de leurs effets euphorisants ou aphrodisiaques - toute infraction exposant son auteur à la peine d'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe (v. Code pénal, articles 131-13 et 131-41).

Il importe de préciser que le décret en cause, édicté dans un souci de protection de la santé des personnes, a été pris sur le fondement de l'article L. 221-3 du Code de la consommation, qui permet au Premier ministre d'interdire ou de réglementer, si besoin est, la production et la diffusion, sous ses différentes formes et aspects, de certains produits dangereux ou nocifs. La Commission de la sécurité des consommateurs, qui fut consultée dans la procédure d'élaboration du décret, a émis un avis favorable au projet, en l'assortissant toutefois de réserves.

« les substances ont une toxicité faible »

La communauté gay s'étant émue de l'adoption d'une mesure aussi draconienne, avec le risque que des consommateurs ne se tournent vers certains produits plus dangereux, et les entreprises concernées voyant leur activité commerciale menacée, le Syndicat national des entreprises gaies (SNEG), représenté par son président, M. Gérard Siad, défendant les intérêts de ses adhérents, un distributeur, la société Men's Club, représentée par son gérant, M. Jean-François Chassagne, un producteur, la société France Conditionnement Création, et une association d'utilisateurs ont saisi le Conseil d'État - juridiction directement compétente, s'agissant d'un décret -, conjointement ou individuellement, de recours de deux ordres : trois recours pour excès de pouvoir, tendant à l'annulation du décret litigieux, bientôt assortis de deux requêtes en référé, demandant la suspension de son exécution (cf. Gayside n° 5, janvier 2009, pages 9 et 24, et le site www.sneg.org).

Par une ordonnance rendue le 29 février 2008 (n° 312707, Syndicat national des entreprises gaies et autres), le juge des référés du Conseil d'État a rejeté les requêtes en suspension d'exécution du décret, pour défaut d'urgence. Cette notion d'urgence, en matière de référé, est appréciée « objectivement et globalement », compte tenu de l'ensemble des intérêts en présence. En l'espèce, il a été jugé que l'atteinte portée à la situation des requérants, résultant de la cessation de l'activité de fabrication et/ou de distribution de certaines entreprises, devait néanmoins céder le pas devant l'intérêt public, qui commande d'« interdire, dans l'intérêt de la sécurité des consommateurs, [ces] produits toxiques ».

Il restait donc à attendre le jugement de la requête au fond. À l'issue d'une instruction contradictoire de plus d'un an, l'affaire a été examinée lors de la séance du 25 mars 2009, présidée par M. Serge Daël, président adjoint de la Section du contentieux. La décision du Conseil d'État, rendue aux conclusions conformes de Mme Julie Burguburu, rapporteur public, est intervenue le 15 mai 2009 (n° 312449, Société France Conditionnement Création et autres) : le décret du 20 novembre 2007 est annulé.

Pour se convaincre de l'illégalité du décret, le Conseil d'État a procédé à un raisonnement en deux étapes. Dans un premier temps, il s'est interrogé sur le point de savoir si la situation justifiait que le Premier ministre fît usage des pouvoirs qu'il tient de l'article L. 221-3 du Code de la consommation. Exerçant sur cette question un contrôle restreint, il a considéré, au vu des éléments du dossier faisant état des risques, parfois vecteurs d'accidents, que peut entraîner l'utilisation des produits contenant des nitrites, qu'il n'avait pas fait une appréciation manifestement inexacte de la gravité du danger que peuvent présenter ces produits.

Mais, dans un deuxième temps, par un considérant longuement motivé, il a observé que le dossier montre que les substances en cause ont une toxicité faible aux doses inhalées habituelles et que les quelques accidents relevés résultent en général d'usages anormaux ou associés à certains médicaments ou d'autres produits ; en outre, les statistiques sont incom-

(...) le Conseil d'État estime que « le Premier ministre a adopté une mesure excessive et disproportionnée au regard des risques que représente la commercialisation de ce produit pour la santé et la sécurité des consommateurs »

plètes ou hétérogènes et aucune étude scientifique probante n'est produite. Dès lors, décidant d'exercer un contrôle approfondi, qui conduit à vérifier si la mesure d'interdiction totale était nécessaire, le Conseil d'État estime que « le Premier ministre a adopté une mesure excessive et disproportionnée au regard des risques que représente la commercialisation de ce produit pour la santé et la sécurité des consommateurs », l'article L. 221-3 précité prévoyant la possibilité de n'adopter que des restrictions partielles ou temporaires ou de réglementer le conditionnement ou le mode d'utilisation des produits.

Cet arrêt du Conseil d'État peut surprendre : si la légalité des mesures de police administrative est effectivement subordonnée à leur nécessité, la jurisprudence, quand sont en cause la santé ou la sécurité publiques, admet volontiers que l'ordre public ne puisse pas être sauvegardé par une mesure moins contraignante.

Toutefois, en l'espèce, la Haute juridiction a pu trouver une base textuelle (inattendue, car elle n'avait pas été invoquée au cours de l'instruction) à l'article L. 221-9 du Code de la consommation, lequel dispose précisément que « les mesures décidées en vertu des articles [précédents] doivent être proportionnées au danger présenté par les produits et les services ». Dès lors, en l'état des éléments versés au dossier, le décret attaqué devait être annulé.

Il me semble que doit se poser la question de savoir si, implicitement, le Conseil d'État n'aurait pas entendu condamner certains excès liés à l'intervention, en matière de santé publique, du principe de précaution. L'application de ce principe conduit en effet à prendre des mesures de prévention ou d'interdiction pour éviter les risques liés à l'utilisation d'un produit, en raison non pas du danger ou de la nocivité que présenterait ce produit, mais du simple doute que l'on a sur son innocuité. C'est pourquoi je m'attendais à ce que le Conseil d'État renonce à prononcer l'annulation du décret.

« le décret du 20 novembre 2007 est donc irrévocablement annulé »

Le juriste que je suis tient à rendre un hommage appuyé au SNEG pour la détermination dont il a fait preuve dans cette affaire, alors que l'issue du litige était incertaine. Le Conseil d'État l'a bien compris, qui a alloué, au titre des frais de procédure, une somme de 1 500 € chacun au SNEG et à Men's Club.

Le décret du 20 novembre 2007 est donc irrévocablement annulé, devant être considéré comme n'ayant jamais existé. Deux conséquences essentielles en découlent. D'une part, le décret en Conseil d'État du 26 mars 1990 est automatiquement remis en vigueur, ce qui signifie que l'on retrouve le statu quo ante : l'interdiction des poppers reste limitée à deux substances (les nitrites de butyle et de pentyle) et vise seulement la vente et la distribution à titre gratuit des produits. D'autre part, toute illégalité étant fautive, les entreprises qui ont subi un préjudice financier en conséquence du respect du décret aujourd'hui annulé seront en droit d'en obtenir la réparation intégrale devant le tribunal administratif.

Que peut faire désormais le Gouvernement ? Il convient tout d'abord de faire litière de cette idée propagée par certains media, selon laquelle le décret litigieux serait intervenu à la suite d'une directive communautaire ; c'est une erreur, qui procède d'une lecture hâtive des visas du décret. Il est envisageable qu'un nouveau décret ou un arrêté ministériel soit adopté, en vue de réglementer le conditionnement des produits, en exigeant par exemple l'apposition de mentions relatives à leur mode d'utilisation et avertissant des dangers potentiels, ou afin d'interdire la vente des poppers aux mineurs. Il est fort possible aussi que les pouvoirs publics, après un tel désaveu, ne voient finalement aucune nécessité à remplacer le décret annulé par un nouveau texte. ●

HOMOPHOBIE

Devant une recrudescence des actes d'homophobie envers des personnes physiques, notamment au sortir d'établissements gays ou dirigés contres des établissements gays eux-mêmes, le SNEG a adressé un communiqué de presse aux médias identitaires et généralistes ainsi qu'une lettre d'alerte à ses adhérents, les invitant à la vigilance pour leur clientèle et eux-mêmes.

Reproduction du Communiqué de presse :

HOMOPHOBIE : CE N'EST PAS FINI !

Le SNEG manifeste sa vive émotion suite aux récentes agressions homophobe à l'encontre d'homosexuels.

Lundi 20 avril à 23 h 50, trois gays de 27 à 46 ans sont insultés puis violentés par une quinzaine de jeunes âgés de 17 à 21 ans, en plein cœur de Paris, au sortir du Marais, devant la mairie du 3è arrondissement où ils ont l'habitude de se réunir.
Le SNEG fait part de son soutien aux victimes et demande aux autorités de veiller à l'aboutissement des démarches de police et de justice.

Mercredi 22 avril, deux hommes de 29 à 31 ans ont été interpellés, soupçonnés de vols et de violences sur sept homosexuels entre janvier et mars 2009. Ils repéraient leurs victimes sortant seules d'établissements gays et les suivaient jusqu'à leur domicile.
Le SNEG fait part de son soutien aux victimes et demande que soit retenu le caractère homophobe de ces agressions que nient les deux suspects. Par ailleurs, sans alarmer mais sans non plus sous estimer la dangerosité de certaines situations, le SNEG conseille aux exploitants d'établissements et à leur clientèle, la vigilance et la prudence nécessaires.

Samedi 25 avril à 0 h 30, l'exploitant et un client d'un bar gay de Laval ont été insultés et agressés par quatre jeunes de 25 à 28 ans revendiquant leur appartenance au Mouvement de la jeunesse catholique de France. Ceux-ci ont d'abord apposé des autocollants mentionnant « Non au mariage gay. Eutha Nazy », « Porno ras-le-bol » sur la vitrine de l'établissement. Alors qu'il intervenait, le patron des lieux s'est entendu adresser « Tu vas crever, sale pédé » avant de recevoir des coups d'une extrême violence supposant un jour d'ITT et quinze jours d'arrêt de travail. Bien qu'une plainte ait été déposée par l'exploitant et le client victime lui-même d'une coupure au nez, un simple rappel à la loi sera adressé aux agresseurs convoqués le 27 mai prochain.
Au regard des faits, le SNEG fait part de son soutien aux victimes et demande au Procureur de la République d'engager des poursuites pénales adaptées destinées à sanctionner les actes de violences homophobes commis en réunion et à permettre une juste réparation du préjudice physique et moral de l'exploitant et du client agressés.

Comble de l'ignorance des agresseurs et de la stigmatisation des homosexuels, ou présumés en tant que tels, deux hommes ont été agressés devant un bar du 11è arrondissement au sortir du Marais au motif qu'ils avaient l'air d'être gays. Seulement, voilà, les deux hommes sont hétérosexuels, dont un père de famille... !

Dans ce contexte de multiplication d'actes homophobes qui font craindre pour la sécurité des personnes, outre les efforts de prévention nécessaires, la réponse pénale portée par l'Etat pour protéger les victimes est indispensable.

Reproduction de la Lettre aux adhérents

Chers adhérents,

Les actes d'homophobie touchent chaque jour de nombreux gays, de l'insulte verbale à l'agression physique, coupant court à l'idée reçue selon laquelle, aujourd'hui, en France, l'homosexualité se vit librement.

Ces derniers jours, illustrés par une série de « faits divers », nous prouvent le contraire. Comme le précise le communiqué de presse ci-joint, que le SNEG a rédigé puis fait circuler, les gays encore trop souvent identifiés comme des proies faciles demeurent des cibles potentielles pour tout agresseur.

Insultes et agressions au hasard dans la rue, scénarios prémédités visant à cibler des gays isolés au sortir de lieux commerciaux, prise à partie d'établissements, de leurs exploitants ou de leurs clients pour véhiculer des idées nauséabondes... c'est l'ensemble de notre communauté, qui plus est en cette période de tension sociale sur fond de crise économique, qui est sous la menace de ces actes.

Aussi, sans entretenir de psychose au-delà du nécessaire, le SNEG invite ses adhérents, et par leur intermédiaire, leurs clients, à appeler à une vigilance individuelle et collective pour prévenir, dénoncer et le cas échéant, déjouer ces comportements qui entravent notre liberté fondamentale d'être ce que nous sommes, à la fois assumés et sans provocation, sans être menacés d'atteinte à notre dignité ou à notre personne physique.

Dans le cadre de cet appel à vigilance, il est essentiel de particulièrement sensibiliser nos personnels, notamment concernant nos lieux à fonctionnement tardif afin qu'ils puissent servir de relais d'informations et se protéger eux-mêmes du risque aggravé lié à une exposition quotidienne.

Parallèlement à notre communiqué de presse, nous avons fait part de nos inquiétudes aux différentes autorités de police et avons aux côtés du RAVAD (Réseau d'Assistance aux Victimes d'Agressions et de Discrimination), déclenché une série de rendez-vous, notamment auprès des services du ministère de l'intérieur en charge de la lutte contre les discriminations.

Nous vous remercions de participer, aujourd'hui comme dans les semaines et mois à venir, à cet élan solidaire, pour le bien et la sécurité de tous.

Soyez assurés, chers adhérents, de nos sentiments dévoués.

Gérard SIAD
Président

Les fiches juridiques du SNEG

Par Maître Yann Pedler,
Avocat au Barreau de Paris

RUPTURE CONVENTIONNELLE ET PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

1- La rupture conventionnelle

La rupture conventionnelle n'existe que depuis une loi publiée au JO du 26 juin 2008, elle n'est ni un licenciement, ni une démission. Il s'agit d'un nouveau mode de rupture autonome qui présente des garanties pour le salarié et une sécurité pour l'employeur.

Les dispositions impératives fixées par le Code du travail sont destinées à garantir la liberté du consentement des parties.

Les articles L. 1237-11 à L. 1237-16 du Code du travail prévoient que l'employeur et le salarié peuvent convenir d'un commun accord des conditions de la rupture du contrat de travail qui les lie.

Cette rupture conventionnelle du contrat de travail obéit à une procédure spécifique : entretien(s) entre les deux parties, un délai de rétractation (8 jours calendaires), un délai pour l'homologation de la convention par le l'Inspection du Travail (15 jours ouvrables)... Elle est entourée d'un certain nombre de garanties pour le salarié et lui ouvre droit, dans les conditions de droit commun (activité préalable suffisante, recherche active d'emploi...), au bénéfice de l'allocation d'assurance chômage.

L'employeur et le salarié peuvent choisir librement la date de rupture, toutefois dans les cas où la rupture du contrat de travail est encadrée durant certaines périodes de suspension du contrat (congé de maternité, accident du travail, etc.), la rupture conventionnelle ne peut pas être utilisée par les parties.

Les avantages pour le salarié :

- indemnité spécifique de rupture dont le montant est au moins égal au montant de l'indemnité légale de licenciement ou à l'indemnité conventionnelle de licenciement si celle-ci est plus avantageuse ;
- indemnité compensatrice de congés payés ainsi que prise en charge par l'assurance chômage.

Chacune des parties dispose de la faculté de contester la convention ou les conditions de son homologation devant le Conseil de Prud'hommes dans les 12 mois suivant son homologation. Toutefois, compte tenu des règles du Code Civil relative à la remise en cause de la validité d'un contrat et au regard des garanties apportées par les délais de rétraction et d'homologation, il semble que la contestation ne pourrait avoir pour objet que de soulever le vice du consentement d'une des parties.

La sécurité juridique de la rupture conventionnelle est donc relative et les employeurs devront être vigilant pour le recours à ce mode de rupture en particulier dans des situation de conflit manifeste ou de harcèlement prétendu au moment de la conclusion de l'accord, éléments qui pourraient permettre la remise en cause de la rupture conventionnelle.

Il est préférable de recourir à cette forme de rupture lorsque c'est le salarié qui prend l'initiative de la négociation aux fins de rupture. Il est vivement conseillé de demander au salarié de formuler par écrit sa demande d'engager une négociation de rupture.

La rupture conventionnelle doit être formalisée au moyen du formulaire officiel CERFA prévu à cet effet. Il est toutefois possible de signer un document annexe qui règle les questions liées à la rupture et non prévues par le formulaire officiel, notamment s'agissant des obligations de non-concurrence, des informations confidentielles, de la restitution de matériels appartenant à l'entreprise, etc.

La rupture conventionnelle n'a pas les effets d'une transaction laquelle seule a l'autorité de la chose jugée. Il est toutefois possible de conclure une transaction pour mettre un terme à une éventuelle contestation de la rupture conventionnelle.

Il est précisé que le contrat est rompu le lendemain du jour de la notification de l'homologation ou de l'autorisation ou, en cas de silence du DDTEFP, après l'expiration du délai d'instruction de 15 jours ouvrables.

2- Le protocole transactionnel

La transaction est possible dans le contexte suivant :

La transaction met fin à une contestation actuelle ou future liée à la conclusion, l'exécution, la rupture du contrat de travail. Le salarié et l'employeur ne peuvent la dénoncer lorsqu'ils l'ont signée, sous réserve qu'elle soit valable. Elle a entre les parties l'autorité de la chose jugée en dernier ressort, c'est à dire qu'elle a l'effet d'un jugement s'agissant seulement des réclamations limitées à l'objet de la transaction. Seules les dispositions inscrites dans la transaction ont autorité de la chose jugée.

En cas d'erreur de calcul, dans la transaction, celle-ci doit être réparée (article 2058 du code civil).

La transaction doit, pour être valable :

- Être conclue après la rupture définitive du contrat, c'est à dire après réception par le salarié de la lettre de licenciement notifiée obligatoirement par lettre recommandée avec accusé réception. Une transaction conclue avant un licenciement serait donc nulle.
- Mettre en évidence des concessions réciproques de la part de l'employeur et du salarié. Toutefois le montant de l'indemnité transactionnelle doit être supérieur au montant auquel le salarié aurait eu normalement droit.

La transaction offre davantage de sécurité juridique que la rupture conventionnelle lorsqu'il existe un conflit entre l'employeur et le salarié.

Communiquez auprès des adhérents du SNEG
mailing papier groupé ou individuel,
mailing groupé informatique...
Informations au 01 44 59 81 01
SNEG
Syndicat National des Entreprises Gaies
Partenaire de la Vie Gay - www.sneg.org

Affaire Vanneste

Suite du feuilleton Vanneste, précédemment arrêté à janvier 2009

Au lendemain de l'arrêt de la Cour de Cassation, annulant les condamnations de Christian Vanneste en première instance et en appel pour injures envers la communauté homosexuelle, le SNEG a interpellé Nicolas Sarkozy sur cette décision. Une réponse nous est revenue indiquant que le Chef de l'Etat ne pouvait interférer sur une décision de justice, celle-ci étant indépendante. Les trois représentants des associations partie civile (Act Up-Paris, SOS Homophobie et le SNEG) se sont réunis pour définir les stratégies à adopter pour les suites de l'affaire Vanneste : aller ou non devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

La première étape consistait alors à interpeller l'ILGA pour connaître notre capacité à être jugés recevables puis à gagner notre combat. Selon celle-ci, ces deux résultats sont loin d'être garantis, moyennant une démarche longue d'environ cinq ans et coûteuse. A partir de ces informations, les administrateurs du SNEG ont procédé à un tour de table sur cette question. A l'unanimité des présents moins une abstention, il a été décidé de ne pas poursuivre devant la CEDH, de cesser de commenter l'arrêt de la Cour de Cassation qui ne fait qu'alimenter le fonds de commerce de Vanneste mais de privilégier le fond du jugement qui n'est, au final, pas une remise en cause de la loi sur l'homophobie.. SOS Homophobie a opté pour cette même position, préférant consacrer un temps et un budget équivalents à l'organisation d'un symposium inter associatif autour de la liberté d'expression, l'injure homophobe... auquel le SNEG participerait activement. Seul Act Up-Paris décide donc de poursuivre la démarche juridique contre le députe Vanneste en saisissant la CEDH.

Le Chef de Cabinet
du Président de la République

Monsieur Gérard SIAD
Président du Syndicat National
des Entreprises Gaies
12 rue des Filles du Calvaire
75003 PARIS

Paris, le 30 JAN. 2009

Monsieur le Président,

Votre lettre est bien parvenue au Président de la République qui m'a confié le soin de vous répondre.

Croyez bien que Monsieur Nicolas SARKOZY comprend les préoccupations des membres de votre association. Vous le savez, le Chef de l'Etat a toujours exprimé des positions très claires concernant la lutte contre l'homophobie.

Cependant, je dois vous indiquer que le Chef de l'Etat ne peut, sans porter atteinte à l'indépendance de l'autorité judiciaire dont il est le garant, remettre en cause une décision de justice.

En vous priant d'excuser le retard mis à vous répondre, dû à l'abondance de courriers qui parviennent à la Présidence de la République, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Dossiers juridiques

Le SNEG informe et assure la représentation de ses adhérents dans le cadre juridique. Le tableau ci-dessous résume les types d'entreprises, leurs zones d'implantation et la nature de dossiers traités ces derniers mois :

ZONE D'IMPLANTATION	TYPE D'ACTIVITE	THEME JURIDIQUE TRAITE
Rhône Alpes Auvergne	Discothèque	Fermeture administrative
Paris	Restaurant	Prud'Hommes
Ouest	Bar	Permis d'exploiter
Paris	Bar	Contrôle fiscal
Paris	Bar	Contrat de location en co-gérance
Nord Normandie	Sauna	Surtaxation fiscale
Paris	Bar	Bail commercial
Sud Ouest	Sauna	Résiliation et recherche d'assurance
Nord Normandie	Discothèque	Contrôle URSSAF
Rhône Alpes Auvergne	Sauna	Homophobie de voisinnage
Nord Normandie	Sauna	Billetterie
Nord Normandie	Sauna	Diffusion de films pornographiques
Nord Normandie	Bar	Nuisances sonores, dégradations extérieurs : plaintes de voisinnage
Paris	Restaurant	Renouvellement de bail et augmentation de loyer
Paris	Bar Restaurant	Renouvellement de bail
Sud Ouest	Sauna	Responsabilité de l'établissement face au barebacking
Sud Ouest	Bar	Responsabilité de l'établissement face au barebacking
Ouest	Discothèque	Fermeture administrative, double peine administrative
Languedoc Roussillon	Bar	Dérogation d'ouverture tardive
Est	Sex Club	Changement d'activité, modification des statuts
Nord Normandie	Sauna	Billetterie
PACA	Esdthétique	Assurance sur prêt
Nord Normandie	Discothèque	Zone protégée, arrêté préfectoral d'horaire de fermeture
Paris	Sex Club	Loyers impayés
Sud Ouest	Bar	Extension d'ouverture en activité complémentaire
Sud Ouest	Dossier collectif	Modification d'horaires de fermeture par arrêté préfectoral
Est	Sauna	Assurance perte d'exploitation
Ouest	Discothèque	Horaires d'ouverture, éthylotests
Ouest	Sauna	Contrôle qualité des eaux
Paris	Bar Restaurant	Horaires de services dédiés à la restauration
Ouest	Discothèque	Fermeture de compte bancaire
Paris	Bar	Commission de sécurité
Centre	Bar	Troubles à l'ordre public
Paris	Discothèque	Fermeture administrative
Nord Normandie	Sauna	Déclaration de jacuzzi
Paris	Services	Droits réservés
Paris	Immobilier	Statut du conjoint pacsé
Paris	Restaurant	Embauche à temps partiel d'un étudiant étranger
Nord Normandie	Bar	Fermeture administrative
Paris	Sauna	Médiation dans litige client

Permanence juridique

Les permanences juridiques lancées en juillet dernier, réunissant Maître Yann Pedler, avocat référent du SNEG, Gérard Siad, président, et Rémi Calmon, directeur exécutif, rencontrent un vif succès permettant au-delà de l'évocation de dossiers juridiques, d'échanger et de réfléchir sur des sujets relatifs à l'entreprenariat au quotidien. Les adhérents sont invités à entrer en contact avec le SNEG lors de ces permanences.

Planning des permanences

Lundi 8 juin 2009	17h30 - 19h30	Lundi 2 novembre 2009	17h30 - 19h30
Lundi 22 juin 2009	17h30 - 19h30	Lundi 16 novembre 2009	17h30 - 19h30
Lundi 7 septembre 2009	17h30 - 19h30	Lundi 30 novembre 2009	17h30 - 19h30
Lundi 21 septembre 2009	17h30 - 19h30	Lundi 14 décembre 2009	17h30 - 19h30
Lundi 5 octobre 2009	17h30 - 19h30	Lundi 28 décembre 2009	17h30 - 19h30
Lundi 19 octobre 2009	17h30 - 19h30		

Adhérents du SNEG, rencontrez Maître Yann Pedler pour toute demande de conseil ou d'assistance juridique, sur place ou par téléphone. Contactez le 01 44 59 81 01 ou syndicat@sneg.org pour votre prise de rendez-vous et la préparation de cet entretien.

SNEG

Syndicat National des Entreprises Gaies

Partenaire de la Vie Gay - www.sneg.org

ORGANIGRAMME

CONSEIL D'ADMINISTRATION

BUREAU

Gérard SIAD
Président

Frédéric DUPONT
Trésorier

Richard PLANCQUE
Vice Président

Philippe POLIDORI
Secrétaire Général

Patrick BILOÉ

Jean-Charles CASTAING

Franck CHIRON

Alain DEBRUS

Christophe GENDRON

Christophe LOPEZ

Marc MITONNE

Gilles PIGOT

Olivier ROBERT

Didier TELL

Bernard BOUSSET
Président Fondateur

AXE SYNDICAL

Rémi CALMON
Directeur Exécutif

Erika THOMAS DES CHESNES
Assistante Administrative

AXE PRÉVENTION

Antonio ALEXANDRE
Directeur National Prévention

Matthieu PANEL
Délégué Nord

Eric MANISCALCO
Délégué Ouest

Matthieu FOLLEA
Délégué Est

Jérôme DERRIEN
Délégué Languedoc-Roussillon

Sylvain GUILLET
Délégué Sud-Ouest

Richard DE WEVER
Délégué PACA

Sébastien CAMBAU
Délégué Rhônes-Alpes

Philippe COUTEAU
Délégué Centre

Roberto LABUTHIE
Délégué Paris

Francis RENSON
Distributeur

Brèves

Établissements

Haro sur l'alcool

4274 morts sur les toutes en 2008 soit - 7,5 % par rapport à 2007. Le bilan est bon mais pour encore l'améliorer et atteindre pour 2012 un maximum de 3000 décès, le gouvernement entend mettre en place une nouvelle batterie de mesures contre l'alcool au volant, considéré comme premier responsable de ce constat avec 1031 morts principalement chez des 18-24 ans. Ainsi, le Ministère de la Santé réfléchit, mais rien n'est encore définitif, à un taux d'alcool à zéro pour les automobilistes, un éthylotest obligatoire dans les véhicules des conducteurs déjà contrôlés positifs, un renforcement de l'éducation routière, une multiplication des campagnes d'information, une mise en place de nouveaux radars, une limitation de la vitesse à 110 km/h et enfin, une augmentation des contrôles routiers ! Début mars, les députés ont effectivement adopté plusieurs interdictions : les open bars, la vente d'alcool aux moins de 18 ans, la vente d'alcool dans les stations-service de 18h à 6h, sur les aires de repos le long des autoroutes et en bordure des routes à deux fois deux voies mais en revanche, ils ont épargné les dégustations de vins et, en pleine incohérence, ont autorisé la publicité pour l'alcool sur Internet, le média numéro 1 des jeunes censés être protégés des méfaits de l'alcool ! Dans la multitude des amendements déposés dans ce texte baptisé « Hôpital, Patients, Santé, Territoires », deux relatifs à l'alcool n'ont pas fait la une des journaux : le premier engage la responsabilité pénale des sociétés à l'origine d'une démarche commerciale incitant à la consommation d'alcool ; le second vise les pots en entreprise qui seront sanctionnés par une augmentation de la taxe professionnelle. Les établissements recevant du public restent attentifs à d'autres projets qu'ils dénoncent : la mise en place d'éthylotests gratuits pour la clientèle, une modification des règles en matière d'happy hour et de ventes à la bouteille ! Le SNEG, partie prenante d'une intersyndicale, œuvre sur ces sujets.

La fête est plus folle ?

Le département de Saône-et-Loire, abrite la première discothèque sans alcool du pays : le Be Soft. Elle accueille une clientèle majoritairement très jeune qui trouve pour seules consommations des eaux, sodas et jus fruits. Avec une entrée à 5 €, des boissons à 3 et 4 €, la viabilité financière de ce concept reste à démontrer...

Pari stupide

En février dernier, le Tribunal Correctionnel de Valenciennes a condamné à deux ans de prison dont un ferme, un gérant de bar accusé d'avoir incité un client à une forte consommation d'alcool, lequel est décédé quelques heures plus tard avec dans le sang 5,1 g d'alcool par litre de sang. En novembre 2008, se livrant avec deux amis au jeu des paris avec le patron, la victime avait bu trois bières, le fond d'un fût, du genièvre et trois fois cul sec 25 cl d'un cocktail vodka, calvados et genièvre Le procureur, poursuivant pour homicide involontaire, a estimé que l'homme était mort « à la suite d'une provocation, à cause de l'inconscience et du mépris de la vie humaine » et avait requis une peine de trois ans. Ses deux amis, poursuivis pour non assistance à personne en danger, ont été relaxés quand le procureur réclamait de douze à dix-huit mois avec sursis ; le cafetier, âgé de 28 ans, ne pourra plus exercer son métier.

Grève de la faim

Un patron de bar de Châlons-en-Champagne a fait une grève de la faim durant 26 jours pour défendre le droit à fumer dans son établissement pour lequel il a été sanctionné par une amende de 300 €. L'exploitant a fait appel de la décision et doit reprendre son jeun.

Smirting

Contraction de smoking et flirting, le smirting est né en Irlande à l'heure de l'entrée en vigueur de l'interdiction de fumer en 2004. Son principe : surfer sur cette disposition réglementaire pour favoriser les rencontres... Le site smirting.fr qui vient de voir le jour en France reprend l'idée mais au-delà de l'aspect speed dating et de soirées organisées à venir, celui-ci a aussi pour objectif de recenser, à destination des 27 % de fumeurs recensés dans la population, les lieux dotés de fumoirs ou de terrasses, terrasses chauffées.

Les patrons au service

A Pigalle, dans une salle en sous-sol, les clients d'un restaurant fument à table. Illégal ? Non, grâce à une astuce qui permet de contourner le décret du 15 novembre 2006. En fait, cette cave est aussi le fumoir de l'établissement, conforme aux normes, et aucun salarié n'y pénètrent, c'est le patron et sa femme, devenus gérants depuis qu'ils se sont eux-mêmes licenciés, qui assurent le service. Côté chiffres, le fumoir aurait coûté 60 000 € mais avec une baisse de 50 % de recettes au 1er janvier 2008, le restaurant espère un retour sur investissement d'autant qu'ici, le ticket moyen d'un fumeur est supérieur de 30 % à celui d'un non fumeur.

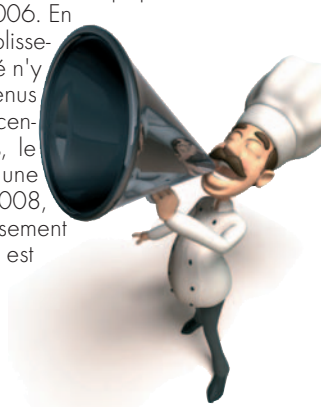

Les clients a l'ouvrage

Dans un autre restaurant parisien du VIIème arrondissement, on trouve deux salles fumeurs et là encore, aucun salarié n'y pénètre. Pour les commandes, elles sont passées par talkie-walkie et, dès qu'elles sont prêtes, les clients sont prévenus qu'ils peuvent venir les chercher eux-mêmes. A la fin chaque plat, les clients débarrassent leur table.

Menaces en terrasses

Que se passe t-il dans les zones, notamment piétonnes, où les terrasses, qui trouvent ici très justement leurs places légitimes en termes de calme et d'espace, se multiplient sur une zone ultra concentrée ? Réponse : trop de terrasses tuent les terrasses ! Pour exemple, les événements de ce mois d'avril 2009 à Paris 2è dans le célèbre rue piétonne Montorgueil qui en compte pas moins d'une quarantaine. Côté mairie, en charge des autorisations, on évoque une politique favorable aux terrasses « raisonnables » à savoir celles qui laissent un passage libre d'1m60. Seulement, les autorités ont constaté quasiment partout des dépassements ou des implantations illégales obstruant l'accès aux immeubles voisins, entravant le passage des piétons, poussettes, fauteuils pour handicapés... autant d'infractions passibles d'une sanction correspondant à une contravention de 750 €. En remettant de l'ordre sur les terrasses, à savoir en marquant leur espace autorisé au sol et en réduisant en conséquence les rangées de tables et de chaises en trop, les exploitants de ces commerces craignent une perte de chiffre d'affaires de 30 à 40 % sans compter la diminution de fréquentation générale qui pèsera sur l'ensemble des commerces. Une négociation s'est engagée entre la mairie et les commerçants. A son terme, un accord a été conclu : signer une charte de bonne conduite pour exploiter des terrasses sur trottoir sans un respect à la lettre des règlementations mais avec l'engagement de lutter contre les excès et de faciliter les accès des riverains.

Bercylence !

Il n'y a pas que les bars ou les discothèques qui sont inquiétés au motif de nuisances sonores. Le Parc Omnisports de Paris Bercy (POPB) qui accueille de nombreux concerts est lui aussi sollicité par les services concernés de la Préfecture de Police de Paris. Les voisins d'en face du POPB, résidents notamment du 122 rue de Bercy, disent profiter de tous les shows à l'affiche de la salle sans quitter leur appartement avant que ne se déchaînent les cris, klaxons et moteurs du public à l'heure de la sortie. Sans parler du stationnement sauvage aux abords. Selon un rapport officiel issu d'une étude d'impact acoustique, le POPB doit de fait être mieux insonorisé.

Économie

Vive la crise

Le 29 septembre 2008, jour où la bourse américaine a sévèrement dévissé, le plus fréquente des sex shops new-yorkais a connu une augmentation de 25 % de son chiffre d'affaires ; ce même jour, un site de rencontres gays enregistrait un nombre encore jamais égalé de connectés sur son chat ; en Grande-Bretagne, au dernier trimestre 2008, les ventes de préservatifs ont explosé ; aux USA, les adultères et divorces ne cessent de se multiplier depuis les six derniers mois... Des psychologues ont expliqué ces phénomènes par une théorie baptisée « Recession sex » selon laquelle la crise influe sur une augmentation des actes sexuels. Plus près de nous, en France, selon une étude réalisée par la Sofres, pour 50 % des Français, l'effondrement des bourses n'a pas eu d'impact sur la fréquence de leurs rapports sexuels. 25 % déclarant faire moins souvent l'amour et 7 % le faire plus souvent.

Champagne

Au premier trimestre 2009, les ventes de champagne ont reculé de 30 % au regard de la même période en 2008, un premier recul depuis quinze ans, estimé à - 23 % en France, - 47 % en Europe, - 42 % dans le reste du monde. Toutefois, pas d'affolement au Syndicat Général des Vignerons où on fait remarquer que les chiffres de 2007 et 2008 étaient exceptionnels et que c'est un retour aux chiffres classiques réalisés habituellement, d'autant que mars 2009 a déjà affiché un retour à la hausse. Avec 322 millions de bouteilles vendues en 2008, 339 en 2007, 321,8 en 2006, le champagne n'est toutefois pas en danger.

Tristes paillettes

Tout le monde ressent les effets de la crise et même s'ils symbolisent la fête et la légèreté, les cabarets n'échappent pas à la tempête économique actuelle. Seul Le Moulin Rouge semble s'en sortir en 2008 avec un taux de remplissage de 97 % mais ce début 2009 s'annonce plus terne avec une baisse de 10 % en février 2009 par rapport au même mois de l'an passé. Pour d'autres, les mauvaises nouvelles se sont déjà faites connaître et chacun met en œuvre ses propres stratégies pour relever le menton: Le Crazy Horse recrute Dita Von Teese relançant du même coup la vogue des pin-up des années 50, Le Lido fait des promotions comme une place achetée = une place offerte ? Le Paradis Latin ferme ses portes les lundis soir et vient d'être placé en redressement judiciaire... Mais c'est Bobin'O repris il y a deux ans par Gérard Louvin qui donne les plus mauvais signes de santé, au point de fermer cette fin mars 2009 pour cinq mois avant de rouvrir soit pour des soirées privées exclusivement, soit avec un spectacle basé sur l'humour plus que sur les strass. Baisse des réservations issues des tours opérateurs, des comités d'entreprises et des particuliers, le boa boit la tasse. On ne peut que souhaiter qu'il se remplume !

Business is Business

CHR en péril

Selon le secrétariat d'Etat au Tourisme, en 2008, le secteur des cafés, hôtels et restaurants accusent globalement une perte de chiffre d'affaires de 3,4 % 2008, les créations d'entreprises ont chuté de 8,2 % et les défaillances débouchant sur faillites ont augmenté de 16,2 %, voire 17,5 % au dernier trimestre. Du côté des professionnels, les chiffres diffèrent. Selon l'UMIH, les faillites ont fait un bond de 26,3 %, le chiffre d'affaires a atteint des baisses allant jusqu'à 30 %, le secteur de l'hôtellerie étant le plus touché : taux d'occupation en baisse, rabais sur les prix des hôtels de luxe... De son côté, le Synhorcat fait état pour le 1er trimestre 2009 d'une baisse de chiffre d'affaires de 10,2 % à Paris, de 20 à 50 % en régions.

Recette anti crise

De nombreuses enseignes prennent des initiatives pour se sortir de cette mauvaise période. Ainsi, nombreux sont les restaurants qui proposent des formules dites « anticrise », à savoir une ou plusieurs fois par semaine, généralement le midi en semaine, un menu imposé pour un tarif attrayant. Certains proposent même à leurs clients de donner ce qu'ils veulent à compter de 1 ou 2 €. Même si les clients de ces formules à prix réduits ne commandent que très rarement autre chose que ce qui est inclus, le but de l'opération est de diversifier et de fidéliser la clientèle en l'attirant sur des créneaux horaires de fonctionnement à tarifs classiques. Un moyen comme un autre d'affronter les difficultés du moment...

TVA réduite : enfin !

5,5 %

Après six ans de bataille à Bruxelles, les ministres des Finances européens ont enfin trouvé un accord le 10 mars dernier pour convenir d'une baisse du taux de la TVA dans le secteur de la restauration. Chaque pays peut désormais adopter le taux de son choix en dessous du taux plancher de 15 %. A l'heure de la crise économique, sur fond d'une campagne anti alcool qui n'épargne pas les établissements recevant du public, les professionnels ont plaidé pour un taux de 5,5 % et pour une fois, ont été entendus. En contrepartie d'un effort qui va coûter à l'Etat près de 3 milliards d'euros brut de recettes fiscales, déduction faite des allègements de charge de quelque 700 millions d'euros qui seront supprimés, la profession doit s'engager à faire des efforts sur les prix et l'investissement, les emplois et les salaires. Ces dispositions ont été évoquées le 28 avril lors des Etats Généraux de la Restauration. Sur l'emploi, 54 % des entrepreneurs évoquent quelque 40 000 créations de postes d'ici 2011 dont 20 000 en apprentissage. Sur les tarifs, l'Etat attendant une diminution de 10 % sur l'addition, passant par une baisse de prix sur au moins sept produits comme le plat du jour, les boissons chaudes, l'eau minérale, les menus, les menus enfants. Selon les sources, il est fait état de 40 % à 70 % de petits patrons disposés à baisser leur prix, rien ne pouvant contraindre les autres à le faire quand, de leur côté, les fournisseurs augmentent les tarifs des matières premières... La Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) aura en charge la surveillance des seuls changements de prix affichés pour s'assurer de la validité des anciens et des nouveaux tarifs pour attester d'une annonce de baisse de tarifs légitime. Certains professionnels ont décidé de ne pas attendre le 1er juillet 2009, pour appliquer ce taux réduit. Un restaurant des Hauts-de-Seine a ainsi passé sa formule déjeuner de 15,90 € à 14 €. En conséquence, la fréquentation a grimpé de 20 % en trois jours. Acquittant une TVA annuelle de 100 000 €, l'application du taux de 5,5 % va lui coûter 15 000 €, perte compensée par la réduction de 30 % consentie depuis trois mois par les grossistes de matières premières qui eux aussi prennent leurs dispositions. Au final, un restaurateur volontaire qui retrouve de la clientèle sans perdre d'argent, des clients satisfaits de la diminution des tarifs, des emplois préservés : une entreprise pérennisée. Seul bémol à cette nouvelle : les boissons alcoolisées restent imposées à 19,6 % et les établissements de nuit ne sont donc pas concernés par cette mesure.

Marais piéton : ça coince !

Depuis octobre 2008 et jusqu'en juin prochain, l'expérience de piétonisation d'une partie du Marais à cheval sur les 3è et 4è arrondissement, le dimanche de 10 h à 18 h, 19 h 30 en hiver, divise les parties en présence. Si les badauds sont ravis, les commerçants se plaignent. Les premiers, très nombreux, lèchent les vitrines sans opérer d'actes de consommation ; les seconds déplorent une baisse de chiffre d'affaires de 15 à 20 %. Quant aux riverains, dont on croyait qu'ils apprécieraient, ils déplorent encore l'incapacité à circuler du bus de quartier et redoutent de sortir de chez eux parmi cette faune... Verdict de l'expérience à suivre, en juillet prochain.

Carnet

TLA Entertainment Group

L'acteur de X Jack Wrangler, star du genre, gay comme porno dans les 70's est décédé à l'âge de 62 ans à New York d'un cancer des poumons. La star de « Kansas Trucking Company » avait été célébrée dans un documentaire « Wrangler : anatomy of an icon ». Il était devenu par la suite chanteur producteur et militant de la lutte contre le sida.

Agenda

La 15ème édition de UEEH **Universités d'Eté Euroméditerranéennes des Homosexualités** se tiennent à Marseille, sur le campus de Luminy, du 16 au 28 juillet 2009.

Les **2èmes World Outgames** ont lieu cette année à Copenhague du 25 juillet au 2 août 2009.

COPENHAGEN 2009 worldOutgames

Les adhérents du SNEG ont leur annuaire sur www.sneg.org

SNEG
Syndicat National des Entreprises Gaies
Partenaire de la Vie Gay - www.sneg.org

Brèves

Medias

Publicité

Pepsi, dans un spot américain, met en scène trois quadragénaires masculins dont un, en buvant une gorgée de soda, ose franchir le cap pour se diriger vers le beau mec qui le mate depuis le comptoir d'un bar, à la grande stupéfaction de ses copains... Une fois encore, l'American Family Association fait pression sur les marques qui annoncent dans la presse gay ou mettent en scène des personnages homosexuels dans leur publicité. Dernière victime, les soupes Campbell dont le visuel presse écrite présente deux femmes en couple accompagnées de leur enfant. La marque a, pour l'heure, choisi de ne pas céder à la menace. Tony Ward, égérie de Bruce LaBruce dans « Hustler White » est le nouveau modèle de Diesel pour son parfum *Only the Brave* dont la forme du flacon est la reproduction d'un poing ... Quant à Matthew Mitcham, qui s'est senti lui-même privé de mécénat en raison de son homosexualité assumée, le plongeur australien médaillé olympique à Pékin a enfin trouvé une marque pour le sponsoriser : Telstra, premier opérateur national de télécommunications. Autre sportif représentant d'une célèbre marque : Rafael Nadal. Les parfums Lanvin ont choisi le numéro un ATP du tennis mondial pour sa nouvelle création *L'Homme Sport* lancé en avril 2008. Le statut de porn stars gays de Johnny Hazzard et Leo Giamani n'a pas effrayé la marque californienne Rufskin qui a choisi les deux acteurs pour sa dernière campagne. Pour « La Folle Route », road movie à la façon de ses animateurs, Magloire et Vincent Mc Doom, TF6 a rencontré les plus grosses difficultés pour se fournir le cabriolet qui véhicule les deux présentateurs. C'est finalement un petit constructeur coréen qui a offert le véhicule. Deux homos blacks sont décidément moins glamour que deux bimbos blondes et blanches...

Presse

« Têtu », « Pref » : lifting sur papier glacé

Après l'arrivée d'un nouveau rédacteur en chef l'été dernier, Gilles Wullus, « Têtu » change logiquement de formule à compter du 18 février 2008. Outre la refonte de l'équipe, c'est surtout la maquette et la répartition de l'info qui changent. Le magazine, orienté sur le lifestyle, fait l'objet du principal volume au dos carré habituel, les informations sont dans un second tome inséré à l'intérieur et baptisé « Têtu News ». Le site Internet Têtu.com est revu également et doublée d'un jumeau pour les filles : Têtue.com. Enfin, avec Goom Radio, émanation du groupe NRJ qui diffuse des webradios sur le Net, est née Têtu Radio, programmation musicale essentiellement et quelques animations avec notamment Christophe Beaugrand.
Cinq ans après sa naissance, le bimestriel « Pref » aussi change de formule, à compter du 25 février 2008. Ce n° 31 titre sur « 1969-2009, retour sur les événements clés d'une mémoire homosexuelle.

PREF
LE MAGAZINE GAY, INSOLENT, DIFFÉRENT

Mémoire : « Gai Pied »

Il y a trente ans, en avril 1979, sortait le numéro 1 de « Gai Pied », journal d'information mensuel diffusé en kiosques destiné au lectorat homosexuel : une première ! A l'initiative de cette parution : Gérard Vappereau et Jean Le Bitoux. A ce moment-là, la France est ancrée dans son conservatisme et l'homosexualité est encore un délit pour la loi, une maladie pour la science. Outre le contenu habituel d'un support d'informations (interviews, reportages, brèves...) le magazine présente des photos d'hommes nus et des petites annonces, celles-là même qui, au-delà de leur aspect payant permettant une partie du financement, contribuent à rompre la solitude que connaissent nombre de gays en régions. Vendu à 15.000 exemplaires en quelques mois, « Gai Pied » crée l'événement et échappe à la répression en ouvrant ses colonnes à d'influents contributeurs, tels Foucault, Sartre, Aron. En 1982, à l'heure de la dépénalisation voulue par le nouveau pouvoir, le journal devient hebdomadaire. Le lectorat augmente, jusqu'à 30.000 lecteurs par semaine malgré un virage commercial, au-delà du seul aspect militant, que certains dénoncent. Les purs et durs, Le Bitoux et de nombreux rédacteurs démissionnent. Premier clash. D'autres lui succèderont. L'arrivée du sida sera un de ces chocs. Le comité éditorial décide d'abord de boycotter l'information soupçonnant une manipulation visant à la stigmatisation des gays. L'histoire lui donne tort et très vite « Gai Pied » parle sida et prévention. Passé à 9.000 exemplaires semaines en 1990, le journal connaît des difficultés financières que rien ne résoudra : pas plus un virage éditorial pour un ton plus militant que les recettes publicitaires du minitel qui, au contraire, perd de ses utilisateurs et souffre des menaces d'interdiction régulières, ce qui n'est pas pour rassurer les annonceurs... En 1992, « Gai Pied » tire sa révérence mais chacun s'en souvient, les plus jeunes en entendent encore parlé. D'autres suivront : « Samouraï », « Têtu », « Idol », « Ex Aequo »... mais c'est une autre histoire...

Et aussi

Le magazine de mode allemand « Zoo Magazine » a dépêché son photographe dans une série de sex clubs parisiens que les gays du monde entier nous envient. C'est ainsi que l'on découvre un reportage sur papier glacé où figure des images de l'Impact, du QG et du Keller's.

Il était impossible d'accéder au site PinkNews le 24 février dernier, divers moteurs de recherche et navigateurs Internet blacklistaient déclarant celui-ci « dangereux ». Rien de discriminatoire de la part de ces prestataires mais en revanche, le site aurait été l'objet d'une attaque à caractère homophobe destiné à en empêcher l'accès.

mgs

Une vraie mutuelle

pour votre complémentaire santé

La MGS a mis en place en partenariat avec le SNEG des garanties « complémentaire santé » adaptées aux besoins de la « Communauté »

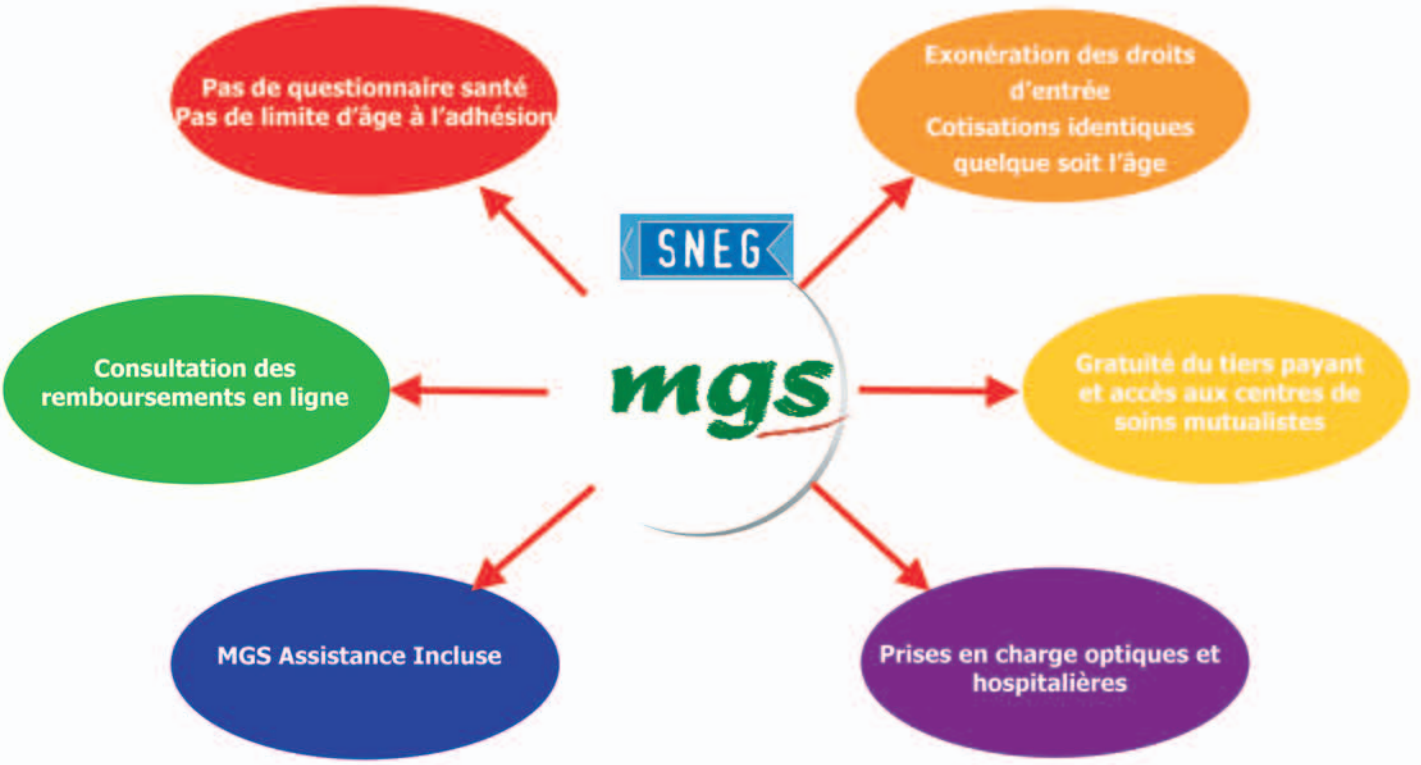

Pour tous renseignements :

01 48 97 71 79

Parce qu'une bonne couverture santé se juge à la qualité des remboursements , et s'apprécie aussi au niveau des services qui lui sont associés, ***faites confiance à une vraie mutuelle :***

MUTUELLE GENERALE DES SALARIES
22, rue Malmaison - 93544 Bagnolet cedex
Tél. 0 825 00 17 30 - Fax 01 48 97 35 37
www.mutuelle-mgs.com

La MGS est une mutuelle régie par le code de la mutualité livre II
enregistrée sous le numéro 785476003 agréée par arrêté préfectoral n°2003 - 1855

Dec2008

MUTUALITÉ FRANÇAISE

AFAQ ISO 9001 VERSION 2000

JEANNE, 18 ANS.
BONNE ÉLÈVE, ADMISE EN CLASSE PRÉPA MAIS EXCLUE DE LA SIENNE.

Business is Business

Radio

Jean-Paul Cluzel quitte Radio France

Début 2009, on découvre Jean-Paul Cluzel dans un calendrier autour du tatouage, réalisé pour la boutique Abraxas, vendu au profit de la lutte contre le sida. Le PDG de Radio France depuis 2004 a prêté gracieusement son concours à cette initiative et bien qu'ayant posé devant l'objectif de Vincent Malléa, masqué et torse nu, il ne tarde pas à être identifié. Jean-Paul Cluzel, 62 ans, joue le jeu jusqu'au bout comme il l'a toujours fait et assume cette participation. La polémique tombe au moment du renouvellement de son mandat à la tête de la maison ronde et Nicolas Sarkozy, qui depuis la nouvelle loi audiovisuelle soumet lui-même les présidents de l'audiovisuel public n'a pas apprécié cette parution. Pas plus qu'il ne goûte l'humour de Stéphane Guillon, installé à l'antenne de France Inter par Jean-Paul Cluzel. Bien qu'ayant défendu un bon bilan social, financier et d'audience, son mandat n'est finalement pas reconduit par le CSA, il est remplacé à compter de la mi mai 2009 par Jean-Luc Hees que Jean-Paul Cluzel avait lui-même écarté en 2004...

Internet

Amazon

Quand un des leaders mondiaux de la vente de livres en ligne, supprime du classement des meilleures ventes de livres tout ouvrage LGBT, roman, essai, biographie... et reclasse ces mêmes œuvres dans le rayon des productions pour adultes, c'est le tollé dans le mouvement gay américain et la panique du côté de la société. Interrogé sur ce retrait, Amazon a d'abord évoqué avec imprudence que les ouvrages pour « adultes » étaient de fait exclus. Plus tard, face aux quelque 10.000 protestations suite à cette confusion entre œuvres LGBT et production adulte, elle a ensuite fait état de problèmes techniques ayant affecté d'autres rayons avant qu'un hacker, exploitant les failles du site et ciblant les homosexuels, ne revendique la paternité de cette initiative...

Et aussi

Ex candidate de *Secret Story*, Samantha, alors compagne de Nathalie, s'apprêterait à prendre la rédaction en chef d'un site web lesbien baptisé Girlie Mag.

Dix sites Internet gays russes ont été inaccessibles pendant toute une semaine en mars 2009, cibles d'attaques qui viendraient de la Russie elle-même. Les éditeurs de sites commerciaux font valoir l'impact économique de ce type d'événement quant au manque à gagner qu'il suppose.

Les 50 propriétaires de 90 sites gays pornos ont été arrêtés en Iran. Ils risquent la peine de mort tandis que l'accès à ces sites à d'ores et déjà été fermé.

Erratum

Dans notre précédent numéro, page 33, interview de Nicole Vidal, rédactrice en chef de Village Presse Communication, le titre « Men Mail DVD » a été par erreur qualifié de « catalogue VPC bimestriel vendu avec un DVD ». « Men Mail DVD est en faut un magazine bimestriel, vendu avec un DVD » dont le n° 19 *(photo)* est actuellement en kiosques.

AIDES
www.aides.org
Vous aussi soutenez AIDES et créez votre propre message
www.sijetaisseropositif.com

International

USA

A l'image des patrons de l'industrie automobile ayant bénéficié d'une aide d'Etat, Larry Flint, éditeur de « Hustler » et Joe Francis, producteur de Mantra Films, ont demandé au Congrès une aide de 5 milliards de dollars pour **soutenir le secteur de l'industrie pornographique** qui représente selon eux un chiffre d'affaires intérieur annuel de 13 milliards de dollars.

Il n'y a pas qu'en France que souffrent les **librairies LGBT**. A New York, 42 ans après son ouverture en 1967, au 15 Christopher Street, là même où fut célébrée la première Gay Pride en 1970, la librairie Oscar Wilde a finalement fermé ses portes en mars dernier. A Los Angeles, vieille de 30 ans, une autre enseigne littéraire, A Different Light, lieu symbole au cœur du quartier gay de West Hollywood à elle aussi baissé définitivement le rideau. Crise économique, flambée des prix de l'immobilier, concurrence d'Internet... les symboles les plus précieux n'échappent pas à la loi du marché !

Dis-moi quelle est ta voiture, je te dirais quel homosexuel tu es ! Ainsi, **Gaywheels.com** a publié un classement des 10 voitures préférées des gays et des lesbiennes. C'est la Golf Rabbit de Volkswagen qui arrive en tête. Selon le site, les gays préfèrent les véhicules qui ont du style tandis que les lesbiennes privilégient des modèles plus utiles et économiques. Clichés, vous avez dit clichés ?

Montréal

L'International Gay and Lesbian Chamber of Commerce, à laquelle est affilié le SNEG, prépare un répertoire qui recensera les **grandes entreprises gay-friendly**, à savoir accordant à ses employés LGBT des droits équivalents à ceux de l'ensemble du personnel, mettant en place une politique privilégiée pour ses fournisseurs ou clientèle homosexuels... Les entreprises doivent se faire connaître spontanément auprès de l'IGLCC, les résultats et cet index seront dévoilés à Copenhague lors des OutGames du 25 juillet au 2 août prochains.

Amériques

Deux clients d'un **McDonald's** de Louisville avaient été insultés par un employé « pédés, suceurs de bites, tapettes » sans intervention d'un supérieur hiérarchique. Après un dépôt de plaintes, la chaîne de fast food a accepté le paiement d'indemnités à hauteur de 2.000 € chacun et a procédé à la mise en place d'un programme de formation sur la diversité pour ses salariés.

Seattle

Pas moins de onze bars gays de la capitale de l'Etat de Washington ont reçu des **menaces d'empoisonnement** de leur clientèle. Des lettres anonymes évoquent l'usage de la ricine, poison mortel. Police, exploitants et consommateurs sont sur le qui-vive.

Europe

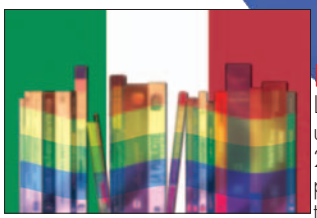

Italie

Le quotidien « La Repubblica » fait état dans un article des problèmes de *Babel* à Milan, 20 ans d'activité qui viennent de se solder par une cessation d'activité, d'une autre boutique ouverte à Rome depuis 15 ans et qui annonce sa fermeture prochaine. Pas mieux à Bologne où la librairie *Igor* inaugurée il y a 2 ans, tente de tirer, non sans difficulté, son épingle du jeu...

Allemagne

Après les américains (*lire en section « Amériques »*), ce sont les **professionnels allemands de l'industrie pornographique** qui réclament des aides d'Etat, sex shops et producteurs de films X en tête.

Espagne

« Promouvoir le développement professionnel et social, créer un contexte associatif dans lequel les entrepreneurs et professionnels homosexuels et amis des homosexuels puissent travailler à l'amélioration de la visibilité et de leurs conditions de travail » : telles sont les missions de la **Chambre de Commerce Gay et Lesbienne** qui a vu le jour en mars 2009 en Espagne. Installée à Barcelone, elle sera la représentation des quelque 6,5 % d'homosexuels de la population nationale qui représente un pouvoir d'achat de 72 milliards d'euros.

Par Antonio Alexandre,
Directeur National Prévention

CAMPAGNES SNEG

PLAN A TROIS

Des conseils de prévention inédits pour les couples gays ouverts aux rencontres occasionnelles

Au cours des dernières années, les actions de prévention du SNEG ont promu l'utilisation systématique du préservatif dans le cadre des rencontres occasionnelles ainsi que le dialogue et la négociation entre partenaires stables de même statut sérologique souhaitant abandonner le préservatif.

L'objectif de l'action menée par le SNEG en collaboration avec IPSR (Institut for Prévention and Social Research) est de proposer une série de conseils de prévention inédits en direction des couples gays ouverts aux rencontres occasionnelles et notamment ceux qui ont des rapports sexuels à trois ou plus. Ce type de pratiques, qui concernent en effet une part non négligeable de gays, ont des implications en termes de gestion des risques de transmission du VIH et des autres IST.

La campagne prend la forme d'une série de récits dans lesquels des couples gays de différents statuts sérologiques racontent leurs expériences de plans à trois et font un bilan de ce qu'ils ont appris à partir et au travers de leurs expériences.

Un couple séronégatif réalise que si la non protection est possible entre deux partenaires stables testés négatifs pour le VIH, cette conduite ne peut être étendue à un troisième partenaire, même si celui-ci est un amant proche également séronégatif pour le VIH.

Dans le récit « Couple sérodifférent cherche plan évasion », deux hommes en couple sérodifférents prennent conscience que l'un d'entre eux a tendance à être moins vigilant avec ses partenaires occasionnels qu'il ne l'est au sein du couple.

Dans un troisième récit, deux partenaires stables séropositifs expliquent pourquoi ils ont décidé de résister aux demandes de rapports non protégés de leurs partenaires extérieurs séropos.

Enfin dans le récit « Accident lors d'un extra », un couple raconte comment il est parvenu à gérer à deux une prise de risque avec un troisième partenaire.

Afin de compléter les situations abordées par les messages de prévention, le SNEG lance donc cette campagne de récits « Plan à trois » hébergée sur le site internet www.histoiresdemecs.org et diffusée par le biais de cartes postales et d'affiches dans les établissements.

Histoires de mecs

Couple séroneg cherche jeune recrue

Christophe: « Avec mon mec, Eric, séronégatif comme moi, on baise ensemble sans capote. Par contre, on s'est engagé à se protéger avec tous nos plans cul extérieurs. Avec les extras, la capote s'impose très naturellement mais on s'est récemment demandé si l'on ne pouvait pas faire une exception pour Grégory, un petit mec de 23 ans super mignon qui nous répète qu'il est séroneg. C'est vrai que l'idée de baiser tous ensemble sans capote nous faisait kiffer, mais on a réussi à garder la tête froide et cela n'enlève en rien le plaisir avec lui ». **Eric ajoute :** « On va continuer à utiliser le préso avec Greg pour respecter notre engagement et parce qu'il mène sa propre vie ».
Grégory : « C'est vrai que même si l'on est très proche, je ne vis pas avec eux. Donc, utiliser la capote entre nous, c'est le bon choix, ça me permet de protéger ma santé. Je reste libre aussi en attendant d'avoir un mari et je verrai bien si c'est possible à mon tour de lâcher la capote ».

Pour découvrir l'intégralité des récits de plans à trois :
www.histoiresdemecs.org
Sida Info Service : 0 800 840 800

© Pascal d'Ameyal - Octobre 2008

SNEG PRÉVENTION Partenaire de la Vie Gay www.sneg.org

ipsr.eu

Hépatites Info Service
0 800 845 800
7 jours sur 7 - de 9 heures à 23 heures
www.hepatites-info-service.org

Pour toutes vos interrogations concernant les hépatites, leurs traitements, les co-infections avec le VIH, ...

« Boris et Nadir » - Saison 2

La web-série safe, sex and fun revient

Citébeur.com et le SNEG Prévention (Syndicat National des Etablissements Gaies) ont le plaisir d'annoncer la diffusion de la seconde saison de Boris et Nadir, les 13, 20 et 27 mars sur le net.

Cette coproduction est destinée à encourager le sexe sans risque chez les gays. Elle complète le travail de prévention réalisé par le SNEG dans les établissements de la communauté gay et celui de Citébeur, en tant que producteur et diffuseur de vidéos homosexuelles safe réservées aux adultes.

Les 3 nouveaux épisodes traitent respectivement :
- des fausses croyances sur les pratiques à risque dans des rapports dits « hors milieu »,
- de la période de latence entre le premier test VIH et le test de confirmation lorsqu'une relation de couple s'installe,
- du couple sérodifférent (*)

Le tout est traité sur un mode non pornographique et convivial, qui valorise le plaisir d'être ensemble et met en scène l'amitié comme vecteur de prévention au sein de la communauté gay.
Les épisodes sont sous-titrés afin d'être accessibles aux personnes sourd(e)s et/ou malen-tendant(e)s. Ils sont disponibles gratuitement en flash et en téléchargement sur le site du SNEG (www.sneg.org) ainsi que sur la page prévention de Citébeur.com (www.borisetnadir.com).

**Couple sérodifférent (ou sérodiscordant), lorsque les deux partenaires n'ont pas le même statut sérologique.*

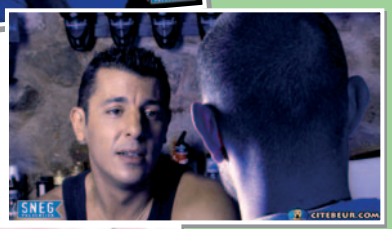

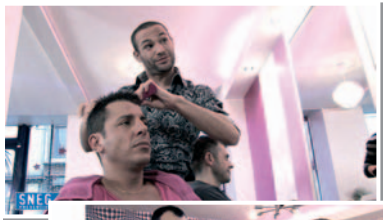

Prévagay

Réalisation d'une enquête de prévalence du VIH auprès des hommes homo-bisexuels et fréquentant les établissements gays parisiens

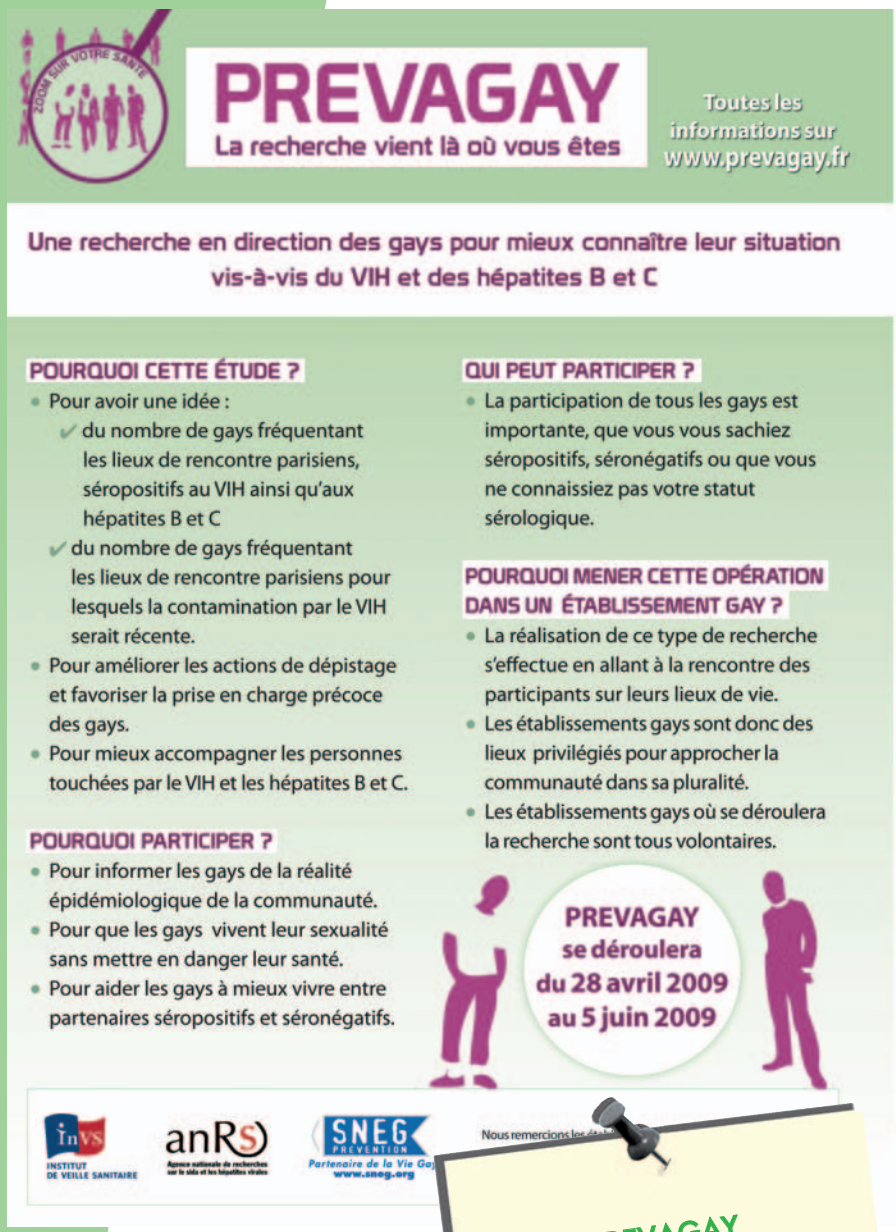

PREVAGAY

Au total, au cours des 56 interventions, 917 hommes ont été inclus pour lesquels sont disponibles les buvards et les questionnaires, soit 133 inclusions supplémentaires par rapport à notre objectif initial. Le taux d'acceptation global est de 58 % parmi les hommes abordés.

L'Institut de Veille Sanitaire (InVS) et l'Agence Nationale de Recherche sur le sida et les hépatites virales (ANRS), en partenariat avec le Syndicat National des Entreprises Gaies (SNEG) ont lancé une grande enquête de prévalence du VIH auprès des hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes.

En effet, depuis le début de l'épidémie, les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes restent largement touchés par le VIH-sida. En Europe et en France, la situation est préoccupante puisque les rapports homosexuels masculins sont le seul mode de contamination pour lequel aucune baisse des nouveaux diagnostics n'a été enregistrée depuis le début des années 2000. Parallèlement, on constate une recrudescence des comportements sexuels à risque et une augmentation des Infections Sexuellement Transmissibles.

Première du genre en France, cette enquête baptisée Prévagay a été réalisée au sein de la population des hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes qui fréquentent des établissements gay parisiens. L'objectif de Prévagay est d'estimer la prévalence des infections par le VIH et les virus des hépatites virales B et C. Elle va permettre également de déterminer le nombre d'hommes récemment contaminés parmi ceux séropositifs pour le VIH et de décrire les comportements sexuels à risque associés à une séropositivité aux VIH, VHC et VHB.

Cette enquête est soutenue par plusieurs associations de lutte contre le sida (Act Up, Aides, Le Kiosque, Sida Info Service). Elle s'est déroulée du 28 avril au 6 juin 2009 dans une dizaine d'établissements volontaires parisiens (bars, saunas, backrooms). Il était proposé aux clients présents dans ces lieux de participer à l'enquête, après avoir reçu une information préalable et donné un consentement. Des gouttelettes de sang (auto-prélevées au bout des doigts) et un auto-questionnaire sur les comportements sexuels étaient recueillis pour chaque participant. Les informations collectées étaient demeurées totalement anonymes. Les premiers résultats de cette enquête devraient être disponibles dans le courant du 1er trimestre 2010.

Pour en savoir plus, consultez notre site internet dédié : www.prevagay.fr

SNEG
Retrouvez tout le SNEG sur www.sneg.org
Syndicat National des Entreprises Gaies - Partenaire de la Vie Gay

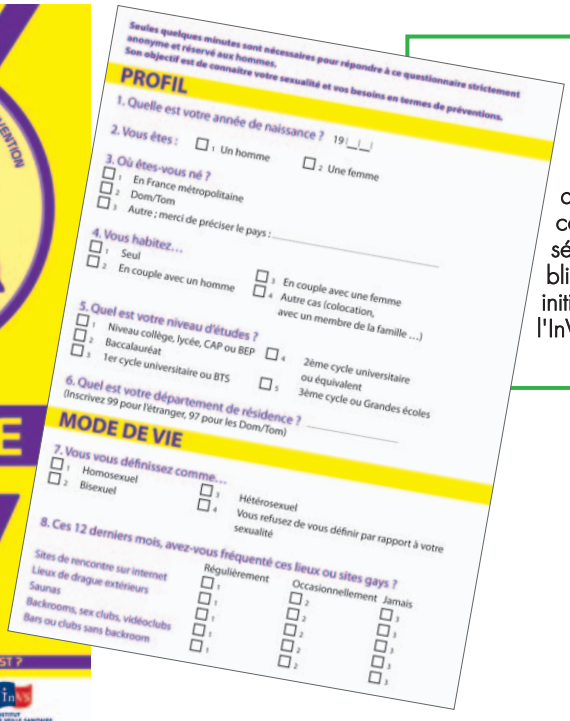
Seules quelques minutes sont nécessaires pour répondre à ce questionnaire strictement anonyme et réservé aux hommes.
Son objectif est de connaître votre sexualité et vos besoins en termes de préventions.

PROFIL

1. Quelle est votre année de naissance ? 19 __ __
2. Vous êtes : ☐ 1 Un homme ☐ 2 Une femme
3. Où êtes-vous né ?
☐ 1 En France métropolitaine
☐ 2 Dom/Tom
☐ 3 Autre ; merci de préciser le pays : _____
4. Vous habitez…
☐ 1 Seul
☐ 2 En couple avec un homme
☐ 3 En couple avec une femme
☐ 4 Autre cas (colocation, avec un membre de la famille …)
5. Quel est votre niveau d'études ?
☐ 1 Niveau collège, lycée, CAP ou BEP
☐ 2 Baccalauréat
☐ 3 1er cycle universitaire ou BTS
☐ 4 2ème cycle universitaire ou équivalent
☐ 5 3ème cycle ou Grandes écoles
6. Quel est votre département de résidence ? _____
(Inscrivez 99 pour l'étranger, 97 pour les Dom/Tom)

MODE DE VIE

7. Vous vous définissez comme…
☐ 1 Homosexuel
☐ 2 Bisexuel
☐ 3 Hétérosexuel
☐ 4 Vous refusez de vous définir par rapport à votre sexualité
8. Ces 12 derniers mois, avez-vous fréquenté ces lieux ou sites gays ?

	Régulièrement	Occasionnellement	Jamais
Sites de rencontre sur internet	☐ 1	☐ 2	☐ 3
Lieux de drague extérieurs	☐ 1	☐ 2	☐ 3
Saunas	☐ 1	☐ 2	☐ 3
Backrooms, sex clubs, vidéoclubs	☐ 1	☐ 2	☐ 3
Bars ou clubs sans backroom	☐ 1	☐ 2	☐ 3

Baromètre Gay

Parallèlement à Prévagay, une nouvelle enquête Baromètre gay, reprenant le seul questionnaire déclaratif sur les rencontres et les comportements en termes de sexualité sera réalisée du 18 mai au 11 juin prochains dans les établissements gays parisiens. Le Baromètre gay a été initié en 2000 par le SNEG avec Philippe Adam et l'InVS.

BAROMETRE GAY

La récolte des questionnaires effectués par les équipes se chiffre à **1522 personnes** enquêtées, autant de répondants **n'ayant pas participé à Prévagay.** Depuis le 15 juin, le questionnaire baromètre Gay est à disposition dans l'ensemble des lieux suivi en prévention à Paris soit **81 établissements**.

Campagne d'été

Saison des rencontres, saison des amours, le SNEG Prévention vous accompagne chaque été avec une campagne, voulue simple et belle, autour de la valorisation de l'usage du préservatif. Nouveauté cette année, cette campagne estivale se décline eu deux version, l'une homo, l'autre hétéro.

CADRE RESERVÉ AU SNEG	
DÉLÉGUÉ :	
Commande	Date
À LIVRER PAR LE SNEG	
LIVREE PAR LE DR	
RÉGLEE AU DR	
A REGLER AU SNEG A RECEPTION DE LA FACTURE	

TARIF MATERIELS DE PREVENTION

en €uro, *au 1er août 2007*

ÉTABLISSEMENT :

ADRESSE DE LIVRAISON :

ADRESSE DE FACTURATION *(si différente)* :

DESIGNATION	QUANTITÉ	PRIX TTC adhérents port compris	*PRIX TTC non adhérents*	*Frais de port non adhérents*	Votre commande
PRÉSERVATIF INSTINCT	10 boîtes : 1 440	55,00	*70,00*	*12,00*	
Norme C.E	20 boîtes : 2 880	110,00	*140,00*	*15,00*	
Sponsorisé, Inscription "OFFERT par..."	25 boîtes : 3 600	137,50	*175,00*	*23,00*	
T.V.A. 5,5 %	30 boîtes : 4 320	165,00	*210,00*	*27,00*	
	40 boîtes : 5 760	220,00	*280,00*	*29,00*	
soit 3,82 cents ttc l'unité (0,25 frs)	50 boîtes : 7 200	275,00	*350,00*	*41,00*	
DOSETTE GEL	1 carton : 864	13,00	*17,00*	*12,00*	
Sponsorisée - Norme N.F.S97034	2 cartons : 1 728	26,00	*34,00*	*17,00*	
T.V.A. 19,6 %	3 cartons : 2 592	39,00	*51,00*	*22,00*	
	4 cartons : 3 456	52,00	*68,00*	*22,00*	
soit 1,50 cents ttc l'unité (0,10 frs)	5 cartons : 4 320	65,00	*85,00*	*34,00*	
DUO PRÉSERVATIF & GEL	864 duos	46,00	*59,00*	*17,00*	
Inscription "OFFERT par..."	1728 duos	92,00	*118,00*	*22,00*	
T.V.A. préservatifs 5,5 %	2592 duos	138,00	*177,00*	*34,00*	
T.V.A. gels 19,6 %	3456 duos	184,00	*236,00*	*44,00*	
soit 5,32 cents le duo (0,35 frs)	4320 duos	230,00	*295,00*	*60,00*	
PRESERVATIF OM'S	10 étuis : 1 000	69,00	*82,00*	*12,00*	
Norme C.E - Non sponsorisé	20 étuis : 2 000	138,00	*164,00*	*15,00*	
T.V.A. 5,5 % - Soit 6,90 cents ttc l'unité (0,45 frs)	30 étuis : 3 000	207,00	*246,00*	*26,00*	
PRESERVATIF OM'S XXL	10 étuis : 1 000	73,00	*86,00*	*12,00*	
Norme C.E - Non sponsorisé	20 étuis : 2 000	146,00	*172,00*	*15,00*	
T.V.A. 5,5 % - Soit 7,30 cents ttc l'unité (0,48 frs)	30 étuis : 3 000	219,00	*258,00*	*27,00*	
DOSETTE GEL	1 carton : 1 000	45,00	*55,00*	*12,00*	
Non sponsorisée - Norme CE	2 cartons : 2 000	90,00	*110,00*	*17,00*	
T.V.A. 19,6 %	3 cartons : 3 000	135,00	*165,00*	*22,00*	
DISTRIBUTEUR DE GEL	Unité	36,00	*46,00*	*selon destination*	
T.V.A. 19,6 % (soit 236,14 frs)	x votre quantité				
RECHARGE GEL 1 litre	12 recharges	60,00	*78,00*	*selon destination*	
T.V.A. 19,6 %	24 recharges	120,00	*156,00*	*NOUS CONSULTER*	
soit 5 euros l'unité (32,80 frs)	36 recharges	180,00	*234,00*	*selon destination*	
DRAPEAU GAY (155 cm x 90 cm)	unité	11,00	*15,00*	*4,00*	
AUTOCOLLANTS "Rainbow" 2 modèles - 7 cm x 10 cm *TVA 19,6 %*	10 unités	5,00	*7,00*	*1,00*	
*à préciser **Autocollant "classic"** ou **Vitrophanie** (collage intérieur visible de l'extérieur)*	50 unités	22,50	*35,00*	*4,00*	
				TOTAL A REGLER	

CONDITIONS DE RÈGLEMENT :

Les règlements doivent être effectués :

Pour les **adhérents** : à la livraison ou dès réception de la facture

Pour les **non adhérents** : à la commande ou à l'enlèvement dans nos locaux

Date :

Cachet établissement

Signature :

Adressez ce bon de commande et votre règlement à l'adresse suivante :

Syndicat National des Entreprises Gaies

12, rue des Filles du Calvaire - 75003 PARIS

tél : 01 44 59 81 01 - fax : 01 44 59 81 03 - www.sneg.org - email : sneg@sneg.org

SNEG
Syndicat National des Entreprises Gaies - Partenaire de la Vie Gay
Votre annonce dans gayside
Contacts : 01 44 59 81 01
partenariats@sneg.org

L'Actualité du SNEG Prévention

Centrale d'achats : comment commander ?

A Paris, les livraisons ont lieu, sauf exception (jour férié, grève, vacances...), chaque mardi et jeudi après-midi :

Pour une livraison mardi	Passer commande avant lundi 15h par mail ou 18h par téléphone
Pour une livraison jeudi	Passer commande avant mercredi 15h par mail ou 18h par téléphone

En Régions, les commandes se font auprès de votre délégué :

Livraison par le délégué	A chaque déplacement dans votre ville, les délégués tiennent à votre disposition préservatifs et gels que vous pouvez leur réclamer à cette occasion.
Livraison hors visite délégué	Vous pouvez commander en appelant votre délégué. Si celui-ci ne peut vous livrer dans les délais qui vous conviennent, il passera commande pour vous auprès du siège parisien qui vous l'expédiera, par poste ou par transporteur selon le volume. Dans ce cas, les frais de port ne seront offerts qu'aux seuls adhérents deux fois par an maximum.

Pour éviter toute rupture de stock, merci de **penser à anticiper vos commandes** et à **entretenir un stock tampon** de réserve.

Festidays Mimizan

Le SNEG était présent à la 4ème édition des Festidays 2009 à Mimizan. La comédienne Claire Nadeau (marraine de l'événement), les interprètes de « Parfums d'intimité » Laurent Artufel et Renato Ribeiro ont honoré ce festival par leur présence, leur sympathie et leur soutien. L'occasion pour le SNEG d'échanger avec les différentes associations régionales présentes au forum associatif de Mimizan, et de mettre en avant les différents travaux de prévention de notre association auprès du public présent. Beaucoup de festivaliers et d'associations prennent déjà rendez-vous pour l'année prochaine, dont le SNEG qui se félicite du succès qu'a remportée cette quatrième édition avec une fréquentation en hausse de 35 % par rapport à l'an passé.

Sylvain Guillet,
Délégué Sud Ouest

Quelques membres de l'association « Entre nous » entourent Claude Nadeau

Sylvain, délégué prévention Sud Ouest du SNEG et Gaëtan, Président de l'association

Pôle Prévention

Les Matthieu du SNEG

Deux nouveaux délégués régionaux ont rejoint le SNEG depuis le début de cette année 2009 et tous deux se prénomment Matthieu. Dans la région Est, basé à Strasbourg, Matthieu Folléa remplace depuis début janvier le duo féminin de la région, Isa et Kal. En région Nord Normandie, basé à Rouen, Matthieu Panel remplace depuis le début du mois d'avril Alexandre Cresci.

Matthieu Folléa,
délégué région Est

Matthieu Panel,
délégué région Nord Normandie

Tubos

Site de dialogues et rencontre gays espagnols, www.bakala.org connaît de l'autre côté des Pyrénées un succès conséquent. Organisateur de soirées exceptionnelles avec des espaces sexes réservés, Bakala a repris pour son propre usage l'initiative des pipe-lifes créées par le SNEG qui les lui a d'ailleurs offertes. Ainsi, en Espagne, nos pipe-lifes s'appellent... tubos. Encore une fois, le SNEG exporte son savoir-faire en termes de prévention.

Newsletter

Le SNEG Prévention dispose désormais de sa newsletter. Son premier numéro a été adressé début mai à l'ensemble des établissements placés en suivi documentaire, à savoir ceux suivis par notre équipe de délégués régionaux, qu'ils soient ou non adhérent au SNEG Syndicat. Supervisées par deux membres de l'équipe Prévention, Eric Maniscalco, région Ouest et Robert Labuthie, région Paris, elle sera adressée une fois par mois. Prochain envoi : début juin 2009.

L'Actualité de la Prévention

VIH : Les ados en première ligne

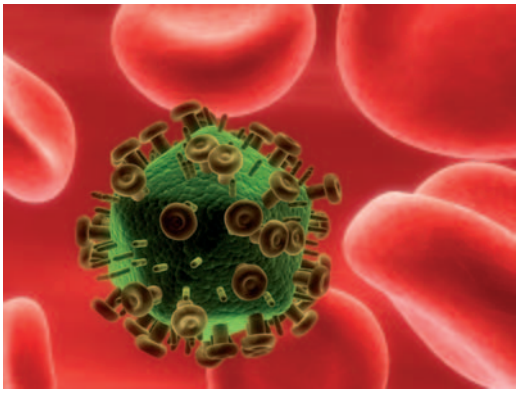

Selon l'Institut National de Veille Sanitaire, 160 nouveaux cas de séropositivité ont recensés en 2007 parmi les adolescents, 120 cas dans la tranche 18-20 ans et 40 cas dans la tranche 13-17 ans. 66 % des 18-20 ans et 36 % des 13-17 ans ont été contaminés par rapports homosexuels, une proportion en hausse par rapport à une précédente enquête. Relevant l'utilité du dépistage, l'INVS fait état de 12 % des 13-17 ans dont la séropositivité est découverte au stade sida, à savoir trop tardivement.

Préservatifs

La taille en question

Si la plupart des hommes n'ont pas de problème fondamental avec l'usage du préservatif, les hommes au sexe de petite ou grande taille, en termes de longueur ou de circonférence sont plus réticents à leur usage pour des questions d'ajustements. Telle est la conclusion d'une étude américaine menée auprès de 1 161 hommes, hétéros et gays, recrutés sur des sites de rencontres. Les hommes au sexe de petite longueur ont reproché aux capotes de mal se dérouler, ceux au sexe de grande longueur dénoncent la taille trop réduite des préservatifs, serrant le sexe et ne déroulant pas bien. Les hommes au sexe de grande circonférence ont jugé les capotes trop petites, trop serrées, notamment au niveau du gland et à la base de la verge. Rappelons qu'au-delà des préservatifs distribués gratuitement par les exploitants de lieux de sexe qui en financent l'achat, ceux-ci sont généralement de taille moyenne. En revanche, dans le commerce, des marques commerciales proposent des capotes de tailles très variées, adaptées pour chacun.

Benoît XVI comme Jean-Paul II

Pour son premier voyage sur le continent africain, le plus touché par le virus du sida avec près de 22,5 millions de séropositifs, Benoît XVI s'est exprimé pour la première fois sur l'usage du préservatif : « On ne peut pas régler le problème du sida avec la distribution de préservatifs. Au contraire, leur utilisation aggrave la situation ». Hormis que cette seconde phrase demeure incompréhensible faute de plus d'explications, le souverain pontife qui prône chasteté, fidélité et abstinence, a déclenché un tollé face à l'anachronisme et au manque de pragmatisme d'un tel propos que tenait déjà son prédécesseur Jean-Paul II. Après avoir levé l'excommunication d'évêques négationnistes et que l'église brésilienne ait prononcée celle de la mère d'une fillette de 9 ans pour l'avoir faite avorté suite à un viol commis sur elle par son beau-père, l'église confirme ses positions conservatrices, voire intégristes. Cette déclaration a déclenché un tollé de protestations partout dans le monde et en France où scientifiques (« The Lancet », Pr Delfraissy, Pr Barré-Sinoussi...), médecins, politiques, artistes et associatifs mêlés ont dénoncé cette déclaration. Ralliant le pape, la palme de la réaction revient à Christine Boutin à qui l'on doit ces propos : « Ce n'est pas drôle de mettre le préservatif quand on fait l'amour » (sic), qu'elle a pris soin de nuancer par la suite, en reconnaissant la nécessité de son usage. Quelques jours plus tard, c'est l'évêque d'Orléans qui contestait la fiabilité du préservatif. Il reviendra lui aussi sur propos...

Et aussi

Le Tribunal correctionnel de Pau a condamné quatre jeunes âgés de 20 à 24 ans à un stage de citoyenneté de deux jours pour avoir, par conviction religieuse, en « catholiques fervents », participé à la **destruction de quatre distributeurs de préservatifs**.

Pôle Prévention

Saluons l'initiative de **Durex** qui, dans une publicité destinée au marché anglo-saxon, met en scène des personnages animaliers réalisés à partir de pliage de préservatifs, lesquels se livrent à toutes sortes de pratiques sexuelles, son distinction de genre, de nombre... http://tele.fluctuat.net/blog/35512-durex-une-pub-pour-les-preservatifs-et-le-triolisme.html

Pénalisation

Au Canada, un séropositif dépisté a été reconnu coupable de deux **meurtres avec préméditation** pour avoir transmis à deux femmes le virus du VIH. C'est une première dans ce pays.

En Allemagne, Nadja Benaissa, une des chanteuses du très populaire groupe No Angels a été arrêtée pour avoir **transmis le VIH à un de ses amants**. Interpellée avant de rentrer sur scène pour un concert, elle a du même coup fait l'objet d'un outing de séropositivité.

Don du sang

Les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent, pas ceux qui les expriment. Ainsi, en dépit de la levée d'interdiction programmée en 2007, les gays demeurent exclus de la démarche de don du sang. Roselyne Bachelot justifie sa décision par « le risque trop élevé » dans cette catégorie de population, évoquant notamment le taux de prévalence estimé entre 10 et 18 % chez les homosexuels contre 0,2 % chez les hétérosexuels. Le même argument est invoqué en Belgique notamment. Face à la protestation des associations gays et après un vœu exprimé au Conseil de Paris, la ministre a signifié que cette interdiction serait levée « dès que la prévalence se rapprochera pour la population homosexuelle masculine de la population hétérosexuelle ». L'enquête Prévagay menée par le SNEG pour l'InVS permettra de définir plus précisément cette prévalence mais en aucun cas, celle-ci ne saurait approcher le taux de 0,2 % ; par conséquent, l'interdiction ne saurait être levée... La France interdit le don de sang aux homosexuels depuis 1983, prenant en compte les populations à risque selon l'orientation sexuelle et non les pratiques à risque face quelle que soit l'orientation sexuelle. Le mouvement Aujourd'hui Autrement a saisi la CNIL sur, selon lui, l'existence d'un fichier des gays exclus de ce don du sang et porté plainte contre l'Etablissement Français du Sang au même motif. Conséquence attendue, après s'être vu refuser un don du sang, un homosexuel de 28 ans résidant en Languedoc-Roussillon a déposé une plainte contre l'Etablissement Français du Sang (EFS) pour « atteinte aux libertés individuelles », évoquant une mesure « discriminatoire », l'arrêté du 12 janvier 2009 signé par Roselyne Bachelot excluant 18 catégories de donneurs dont les homosexuels étant « contraire à la directive européenne de 2004 qui en l'espèce parle de comportement et pas d'orientation sexuelle ». Preuve de la contradiction, pour les hétérosexuels ayant déclaré un comportement à risque, l'arrêté en vigueur prévoit seulement un délai de quelques mois avant de pouvoir donner à nouveau son sang.

Insolite

2 doses de vodka, 1 dose de liqueur de café, un peu de glace et de crème fraîche et... 1/2 dose de sperme : tels sont les ingrédients du Almost White Russian, cocktail issu de « Naturel Harvest », livre de cuisine américain recensant des recettes à base de sperme et vendu sur Internet. Son auteur, Paul Photenhauer, explique que la semence masculine possède des qualités gustatives. Chacun appréciera... En termes de prévention, rappelons qu'exposé à l'air, le virus du VIH meurt et que seule son absorption après éjaculation présente un danger. Quid de ses « qualités gustatives » sous délai ? Toutefois et quoi qu'il en soit, prudence...

Carnet

Déjà récompensés par le prix Nobel de médecine, **Luc Montagnier** et **Françoise Barré-Sinoussi** ont été distingués dans la promotion de Nouvel An de la Légion d'honneur. Leur acolyte, oublié au titre du Nobel, **Jean-Claude Cherman**, a lui aussi été nommé, élevé au grade d'officier. Pluie de récompenses pour Françoise Barré-Sinoussi qui a également été élue membre de l'Académie des Sciences, discipline des maladies infectieuses. Elle est la première femme à rejoindre l'Institut de France.

Le professeur **Robert Gallo**, médecin américain codécouvreur du virus du sida a reçu en février le prix Dan David ou Nobel d'Israël.

Ambassadeur de la santé masculine, tel est le titre que le Ministère de la Santé australien vient de donner à **Matthew Mitcham**, le plongeur ouvertement gay, médaillé olympique. Via cette fonction, il va communiquer auprès du grand public sur la prévention des cancers, les IST et les drogues. Cette nomination fait suite à un scandale autour de la désignation précédente pour ce titre de Warwick Marsh, militant anti gay qui avait qualifié l'homosexualité de « désordre mental ».

L'édition 2009 du **Sidaction** a enregistré 6,45 millions d'euros de promesses de dons soit 500 000 € de plus que l'an passé.

Agenda

La 11ème édition de Solidays organisé par Solidarité Sida aura lieu du 26 au 28 juin 2009 à l'Hippodrome de Longchamp. Entre actions diverses de prévention avec notamment le 30ème anniversaire des Sœurs de la Perpétuelle Indulgence, le festival recevra entre autres invités : Amadou et Mariam, Bénabar, Keziah Jones, Emir Kusturica, La Grande Sophie, Les Vampas, NTM, Sinsemilia. Quelque 160 000 personnes sont attendues.

ENSEMBLE PROTÉGEONS-NOUS

2009

< CHARTE DE RESPONSABILITÉ >

Ces établissements sont signataires de la CHARTE DE RESPONSABILITÉ.
Ils achètent et vous offrent préservatifs et gels disponibles dans les parcours sexuels.

PRÉSERVEZ VOTRE SANTÉ : PROTÉGEZ-VOUS !

CHARTE DE RESPONSABILITÉ
CR
ÉTABLISSEMENT SIGNATAIRE

AIX-EN-PROVENCE > AIX SAUNA CLUB
ALLAUCH > MARE AUX DIABLES Discothèque
AMBILLY > KING SAUNA
ANGERS > MAINE Sauna
ANGLET > BEAU LIEU Sauna
ANNECY > OCTOPUS Sauna
ARGELÈS-PLAGE > POT CHIC Discothèque
AVIGNON > **Discothèques :** L'ESCLAVE THE CAGE - **Saunas :** CARRE D'HO • EXES
BESANÇON > LE BAR • CLUG LG Sauna
BÉZIERS > KHEOPS Sauna
BORDEAUX > GO WEST Cruising Bar
Saunas : L'AMBIGAY • LE SAINT SAINT JEAN • THIERS
BREST > PINK Sauna
CAEN > L'APOLLON Cruising bar
Saunas : L'ARC EN CIEL • L'OPEN
CARCASSONNE > L'ARC EN CIEL Sauna
CHÂLON-SUR-SAÔNE > L'ANTEUS Sauna
CHAMBÉRY > SUNBEACH CLUB Sauna
CLERMONT-FERRAND > SAUNA D'ITALIE
DIJON > PEUB CLUB Cruising Bar
Saunas : LE BOSSUET • LE RELAXE
EVREUX > EQUATORIAL Sauna
GOURIN > STARMAN Discothèque
GRENOBLE > SAINT FERJUS Sauna
GRÉSY-SUR-AIX > BOXX RELAX Sauna
ILLKIRCH > I-NOX Sauna
LA ROCHELLE > **Saunas :** ATLANTIS TOM & JULES
LE HAVRE > HOT WAY Sauna
LE MANS > **Cruising bars :** ARC EN CIEL BABYLONE
LILLE > LE SLING Cruising bar
Saunas : LE LOKAL • LES BAINS • LE SOHO
LYON > MAJOR VIDÉO STORE Sex-Shop
Associations : MCRA • SMAC 69 - **Saunas :** BELLECOUR MANDALA • OASIS CLUB
Sex-Clubs : LE TROU • PREMIER SOUS SOL
MARLY > MEN'S CLUB Sauna
MARSEILLE > **Cruising bars :** MINESHAFT TRASH - **Saunas :** CANEBIERE CLUB CARGO • MP • SALVATOR • XY NEW CANCAN Discothèque
METZ > BLUE CLUB Sauna
MONTPELLIER > CHANTIER Sex-Club
Saunas : 3/6 • KONCEPT SAUNA SAUNA DE LA GARE
MULHOUSE > CLUB LG Sauna
NANCY > **Saunas :** CLUB LG • L'UNIK
NANTES > L'AUTRE QUAI Cruising bar
Saunas : AQUA SAUNA CLUB • STEAMER
NICE > GI Sex-Shop • BLOCK Sex-Club
Saunas : BAINS DOUCHES • CHATEAU • LE 7 LE CERCLE
NÎMES > LULU CLUB Discothèque - **Saunas :** NÏMES SAUNA CLUB • FAHRENHEIT 212
ORLÉANS > JAURÈS Sauna
PALAVAS-LES-FLOTS > MAXXIMUM Discothèque
PARIS > ASMF Association BOXXMAN Sex-Shop • BUNKER Sex-Club
Cruising bars : BANQUE CLUB BLUE SQUARE • CAFÉ MOUSTACHE • DMX ENTRE DEUX EAUX • LE DEEP • LE DEPOT L'IMPACT • LE TRANSFERT • MEC ZONE MIC MAN • ONE WAY • NEXT • QG • SECTEUR X - **Saunas :** ATLANTIDE SAUNA BAINS D'ODESSA • GYM LOUVRE • IDM LE KING SAUNA • MYKONOS • RIAD SUN CITY • TILT
PERPIGNAN > BH SAUNA
POITIERS > GEORGES SAND Sauna
PORNICHET > VILLAGE PUB Cruising bar
REIMS > LOTUS Sauna
RENNES > CALIFORNIA Sauna COSMOS Sex-Club
RIXHEIM > MYKONOS CLUB sauna
ROUEN > LE C Sex-Shop
Saunas : LES 3 COLONNES • LE SQUARE
SAINT-BRIEUC > LES 2 G Cruising bar
SAINTES > RIRES ET PLAISIRS Sex-Shop
STRASBOURG > ANTRACTE Sex-Club JJ'S CLUB Cruising bar - **Saunas :** EQUATEUR H2O
TOULON > BLUE HOT Sauna ZONE X Sex-Shop
TOULOUSE > BEAR'S Cruising bar LYNX Sex-Shop • SHANGAÏ Discothèque
Saunas : COLONIAL • KS • LE PHARAON
Sex-Club : GRAND CIRQUE
TOURS > THERMES DE GRAMMONT Sauna STUD Cruising bar
VALENCE > HYLAS CLUB Sauna
VICHY > ANTHARES Sauna

A suivre…

MedeV Photo : © Pascal d'Ameyal

*Infections sexuellement transmissibles

PREVENTION DU SIDA & AUTRES IST*

ASSOCIATIONS PARTENAIRES DU SNEG : ACT UP PARIS • AIDES • SIDA INFO SERVICE

SNEG PRÉVENTION
Partenaire de la Vie Gay
www.sneg.org

Ils ont rejoint le SNEG

Le SNEG souhaite la bienvenue aux adhérents qui l'ont rejoint entre le 1er décembre 2008 et le 25 mai 2009

ACALIPSO

Association, sauna, hammam, coins câlins, clientèle mixte et échangiste.
ACALIPSO.
19, rue François Berthier
73100 AIX LES BAINS. 04 79 88 29 28.
acalipso@acalipso.biz www.acalipso.biz

AH PARIS

Agence immobilière spécialisée dans les locations saisonnières d'appartements meublés à Paris, par l'intermédiaire d'internet et pour des durées de 3 nuits à plusieurs mois.
AH PARIS. 22, rue Saint Sauveur
75002 PARIS. johnfay@rainbowparis.com
www.ahparis.com www.rainbowparis.com

AJMS

Association de lutte contre le sida.
AJMS.
2, rue Malbec 31000 TOULOUSE.
www.ajms.fr

ANNEXIS

Annexis Conformité et Diagnostics Immobiliers, installé à Paris, étudie la conformité de vos biens immobiliers avec la réglementation en vigueur. Annexis CDI est le spécialiste de référence dans le domaine de la sécurité et de l'environnement dédié à l'exploitation de l'immobilier au sens large : établissements commerciaux, établissements recevant du public, bureaux, logements.
ANNEXIS. 128, rue Ordener 75018 PARIS.
09 51 70 29 74. communication@annexis.fr www.annexis.fr

APS ARTISAN PLOMBIER SERRURIER

Artisan plombier, serrurier et vitrier depuis 2003 dans le quartier du Marais.
APS ARTISAN PLOMBIER SERRURIER.
45, rue des Blancs Manteaux 75004 PARIS.
01 42 76 00 60. aps22@wanadoo.fr

AROME SAUNA

Sauna.
AROMA SAUNA.
51, rue Fontaine du Lizier
16000 ANGOULEME. 05 45 68 51 33.
contact@arome-sauna.com
www.arome-sauna.com

AU DIABLE DES LOMBARDS

Restaurant ouvert tous les jours de 9h à 2h. Formule déjeuner à 12.90 €, brunch tous les jours à 17 €, 20 € et 23 €. Le Diable des Lombards est un endroit branché et connu, avec un bar immense et une mezzanine. « Happy hour » et Tapas tous les soirs à l'heure de l'apéro et aussi vidéo musicales diffusées sur des écrans répartis dans tout l'établissement. Un lieu très convivial et accueillant avec une terrasse verrière qui s'ouvre totalement les beaux jours, une adresse très sympa.
AU DIABLE DES LOMBARDS. 64, rue des Lombards 75001 PARIS.
01 42 33 81 84. direction@diable.com www.diable.com

B 2 B VOYAGES

Organisation de voyages d'affaires, de loisirs + pôle VIP (voyage personnalisé et unique)
B 2 B VOYAGES. 11, rue Leriche 75015 PARIS.
harrag@b2b-voyages.fr
www.b2b-voyages.fr

BEAR'S CAVE

Bar bear avec backroom et piste de danse.
BEAR'S CAVE.
6, rue Cope Cambes 34000 MONTPELLIER.
bearscave@live.fr www.bearscave.fr

BOY'S VIDEO CLUB

Sex club, vidéo club, petit bar.
BOY'S VIDEO CLUB.
8, rue de Nice 75011 PARIS.
loonajoans@yahoo.fr www.boysvideoclub.fr

CLUB GEORGE SAND

Discothèque.
CLUB GEORGE SAND.
25, rue Saint-Pierre Le Puellier 86000 POITIERS.

COMING OUT

Bar.
COMING OUT.
11, rue de Gand 59000 LILLE.
03 62 52 04 61. contact@comingout-lille.eu www.comingout-lille.eu

COQ'S CAFE

Bar café dans un quartier bobo gay, clientèle d'âge supérieur à 35 ans.
COQ'S CAFE.
36, place de la Rougemare 76000 ROUEN.

DEDALE SAUNA

Sauna gay avec sauna, hammam, espace cruising avec 9 cabines, bar sans alcool, sur 300 m², ouvert 7 jours sur 7.
DEDALE SAUNA.
98, rue Jean-Jacques Rousseau
76600 LE HAVRE. 02 77 00 00 84.
info@saunagaynormandie.fr
www.saunagaynormandie.com

ELCS

Association.
ELCS.
84, rue Quincampoix 75003 PARIS.

EROS SAUNA

Sauna.
EROS SAUNA.
8, rue René Fournets 64000 PAU.
05 59 27 48 80. olivierdreamteam@hotmail.fr
www.saunaeros.com

HÔTEL CONNEXION

Hôtel de 11 chambres service « guest house », men only, 4 chambres classiques, 6 chambres équipées, 1 chambre réservée au personnel.
HÔTEL CONNEXION.
65, rue de la Buffa 06000 NICE.
04 93 88 99 46. hcn@numericable.fr
www.connexionhotelnice.com

INCOGNITO

Bar.
INCOGNITO. 22, rue du Fort 78250 MEULAN.

LA LOCOMOTIVE

Discothèque.
LA LOCOMOTIVE.
90, boulevard de Clichy 75018 PARIS.
01 53 41 88 89. www.laloco.com

LA SCIE ROSE

Bar.
LA SCIE ROSE.
8, rue de la Petite Loge. 34000 MONTPELLIER. 04 99 61 62 13.

LA TERRASSE

Restaurant.
LA TERRASSE.
4, boulevard Richard Wallace
92800 PUTEAUX. 01 45 06 47 79.
contact@la-terrasse.net www.la-terrasse.net

LA VENUS NOIRE

Bar atypique, plein d'histoire qui a vu s'asseoir Verlaine, Wilde... à deux pas de la fontaine Saint Michel. Possibilité de mettre en place des soirées privées. A venir voir ! Soirées littéraires ou anniversaire.
LA VENUS NOIRE.
25, rue de l'Hirondelle 75006 PARIS. 01 43 26 09 83.
lavenusnoire@yahoo.fr www.lavenusnoire.com

L'EXTREM KLUB

Discothèque.
L'EXTREM KLUB.
Les Landes-Bigots 44380 BOUAYE. 02 28 25 29 02. extrem-club@live.fr

LE 20 PRIEURE HOTEL

Hôtel 3 étoiles, rénové en 2008, design et contemporain, avec une équipe jeune et dynamique. Situé à deux pas du Marais et du musée de Picasso.
LE 20 PRIEURE HOTEL.
20, rue du Grand Prieuré 75011 PARIS.
01 47 00 74 14. contact@hotel20prieure.com
www.hotel20prieure.com

LE BRASERO

Bar club gay, lesbien, bi et friendly, club discothèque.
LE BRASERO.
15, rue du peintre Lebrun 78000 VERSAILLES.
01 39 25 02 39.
contact@brasero-gayclub.com
www.brasero-gayclub.com

LE CAFE DE LA POSTE

Bar.
LE CAFE DE LA POSTE.
33, rue Raymond Poincaré 10000 TROYES. 03 25 73 24 10.

LE CERCLE

Sauna gay friendly.
LE CERCLE.
16, avenue Clément Ader 06100 NICE. 04 93 51 88 39.

LE GO WEST

Bar gay du soir, surtout masculin, non exclusif. Déco design, ambiance mec.
LE GO WEST.
3, rue Duffour Dubergier 33000 BORDEAUX.
05 56 81 22 47. www.legowest.com

LE MAS VIRGINIE

Club libertin.
LE MAS VIRGINIE.
Quartier Saint-Quenize 26790 BOUCHET.
virginie@lemasvirginie.com
www.lemasvirginie.com

LE PRADO

Sauna.
LE PRADO.
16, avenue de l'Etang des Moines
16400 LA COURONNE. 05 45 62 08 08.
pineau.icms@orange.fr www.sauna-prado.co

LE PRIVE

Sauna.
LE PRIVE.
43, avenue de la Gloire 31500 TOULOUSE.
05 61 20 80 70.
y.2000@free.fr www.leprivetoulouse.com

L'INOX BAR

Bar club gay : soirées à thème, clubbing.
L'INOX BAR.
2, place Sainte-Barbe. 57800 COCHEREN.
03 87 90 98 42. contact@inox-bar.com

LIBERTY X

Sex shop, sex club.
LIBERTY X.
65, rue de la République 76000 ROUEN.
02 32 98 04 73. lxsexshop@hotmail.fr
www.libertyx.fr

MANOIR DU GRAND VAL

Discothèque.
MANOIR DU GRAND VAL. Le Val
44520 GRAND AUVERNE.
02 28 50 46 37. manoirdugrandval@orange.fr

O THE DIVIN

Salon de thé de 40 couverts avec terrasse ombragée sur place Nationale, pâtisseries et tartes maisons (anglaise et américaines), smoothies, gaufres, crêpes.
O THE DIVIN.
23, place Nationale. 82000 MONTAUBAN.
05 63 20 43 82.

REX VIDEO

Sex-shop.
REX VIDEO.
9, rue du Cheval Vert 34000 MONTPELLIER.
04 67 58 39 59. rexvideo@wanadoo.fr

SAUNA DE LA GARE 24

Sauna.
SAUNA DE LA GARE 24.
20, boulevard Santrailles 24100 BERGERAC. 05 53 27 35 64.

SMAC 69

Association.
SMAC 69. 308, rue La Fayette 69003 LYON.

TETU

Edition du mensuel « Têtu », hors séries « Têtu Plage » et « Têtu Voyages », ainsi que Tetu.com et Tetue.com.
TETU.
6, bis rue Campagne Première
75014 PARIS. 01 59 80 20 80.
www.tetu.com

XXL BAR

Bar gay et gay friendly de Rouen, refait entièrement, le bar le plus spacieux avec une piste de danse, deux bars et de très nombreuses soirées à thème.
XXL BAR.
25-27, rue de la Savonnerie 76000 ROUEN. 02 35 88 84 00.
www.xxl-rouen.com

Club SNEG

Les offres des adhérents pour les adhérents

A l'image d'un Comité d'Entreprise, le Club SNEG permet aux exploitants et à leurs salariés, sur présentation de leur carte SNEG, de bénéficier d'avantages (réductions, offerts...) dans les entreprises adhérentes SNEG désireuses de participer à ces échanges. But de l'opération : dynamiser le commerce, promouvoir le bouche à oreille, la solidarité confraternelle entre exploitants.

06 - ALPES MARITIMES

Cannes

Parad'x (sex shop),
13 rue des mimosas 06400 - 04 92 59 12 42
1 entrée offerte pour une projection

Le Cannet Rocheville

Sauna le 9,
8 chemin de l'industrie 06110 - 04 93 94 54 25
1 boisson offerte

Nice

G I Sex Shop,
8 descente Crotti 06000 - 04 93 80 29 49
Entrée offerte

Le 7 (sauna),
7 rue Foncet 06000 - 04 93 62 25 02
Boissons offertes

13 - BOUCHES DU RHÔNE

Aix en Provence

Aix Sauna Club,
8 bis rue de la Savonnerie 13100 - 04 42 27 21 49
Entrée à 12 € + 1 conso offerte au choix (au lieu de 15 €)

Marseille

Casa No Name (restaurant),
7 rue André Poggioli 13006 - 04 91 47 75 82
Apéritifs offerts

Franck Provost (coiffure),
17 boulevard Baille 13006 - 04 91 42 22 61
- 20% sur présentation de la carte

Maître Philippe Hector (avocat),
121 rue de Rome 13006 - 04 96 12 43 16
- 10% sur le montant des honoraires

14 - CALVADOS

Caen

Open Sauna,
10 rue de la Courtonne 14000 - 02 31 28 99 60
Tarif réduit

17 - CHARENTE MARITIME

Fontcouverte

Le Folie's (discothèque),
8 route de Saint-Jeand'Angély 17100 - 05 46 91 34 67
Entrée gratuite

La Rochelle

Les Perot-Quais (restaurant),
15 rue Saint Jean du Pérot 17000 - 05 46 41 43 68
1 apéritif maison offert

21 - CÔTE D'OR

Dijon

Sauna Le Relaxe,
Erratum : L'adresse de cet établissement a mal été retranscrite dans notre précédent numéro. Il s'agit bien du
97 rue Berbisey 21000 - 03 80 30 14 40
Entrée offerte

24 - DORDOGNE

Bergerac

Le 19 (bar),
8 rue Candillac 24100 - 05 53 22 84 48
2 verres achetés = 1 verre offert

33 - GIRONDE

Bordeaux

Sauna Thiers,
329 avenue Thiers 33100 - 05 56 32 00 63
Entrée à 5 € (au lieu de 15 €)

34 - HERAULT

Juvignac

Media Plein Sud (impressions),
BP 90011 34990 - 04 67 07 39 43
-10% sur produit imprimerie + port offert sur cartes de visite/postales, flyers...

Montpellier

Bear's cave (bar),
6 rue Cope Cambes 34000 - 06 17 05 63 12
Un verre offert

35 - ILLE ET VILAINE

Rennes

Regards d'ailleurs (bar-restaurant),
36 bis rue Dupont des Loges 35000 - 02 99 31 86 47
1 conso offerte

California sauna,
7 rue de Léon 35000 - 02 99 31 59 81
Tarif réduit + 1 conso offerte

38 - ISÈRE

Grenoble

Les Dunes (sauna),
27 rue Nicolas Chorier 38000 - 04 76 84 90 56
Entrée : 10 € l'après midi (au lieu de 20 €)

Roussillon

Hôtel le Medicis,
16 rue Fernand Léger 38150 - 04 74 86 22 47
Petit déjeuner offert

40 - LANDES

Linxe

Moulin de Lasalle (Chambres d'hôtes),
1895, route de Castets 40260 - 05 58 42 00 67
-10% sur les séjours hors juillet et août

44 - LOIRE ATLANTIQUE

Bouaye

L'Extrem' Klub (discothèque),
Les Landes Bigot 44830
Un verre ou une entrée offert

La Baule

L'Aventure (bar),
153 avenue de Lattre de Tassigny 44500 - 02 40 60 40 03
2ème verre offert

Fonds de commerces, emploi, immobilier…
les petites annonces du SNEG sont sur www.sneg.org
SNEG

Nantes

Aqua Sauna Club,
8 allée/quai de Turenne (face CHU) 44000 - 02 40 74 67 62
Entrée 10 € + 1 conso offerte (au lieu de 14 €)

Le Steamer (sauna),
4 bis rue Baron 44000 - 02 40 35 62 92
Entrée à 10 €

Pornichet

Le Village Pub (bar),
94 avenue du Général de Gaulle 44380 - 02 40 24 39 46
-10% sur la vitrine des plaisirs + 1 shooter de bienvenue offert
-10% sur l'hébergement en gîtes d'amis à Guérande (partenariat)

49 - MAINE ET LOIRE

Angers

Le Maine (sauna),
6 rue Valdemaine 49100 - 02 41 20 30 16
Entrée au tarif réduit (10 €) et 1 boisson offerte

51 - MARNE

Reims

Sauna Le Lotus,
33 rue de Witry 51100 - 03 26 07 06 75
Entrée gratuite

56 - MORBIHAN

Carnac

Appalooza (discothèque),
Route du Hahon 56340 - 06 09 04 01 60
Entrée gratuite pour 2 personnes et accès prioritaire

59 - NORD

Lille

Le Pop Paradize (discothèque),
60 avenue du Peuple Belge 59000 - 03 28 38 14 27
Entrée gratuite + vestiaire

Le Privillège (bar),
2 rue Royale 59000 - 03 20 21 12 19
1 verre acheté = 1 verre offert (happy hour), hors cocktail, bière bouteille et champagne

Les Editions Lydiennes (« La Dixième Muse »),
128 rue du Fg de Douai 59000 - 08 75 59 56 63
-15% sur les tarifs HT des espaces publicitaires (non cumulables)

Le Soho (sauna),
10 rue de la Madeleine 59000 - 03 20 07 87 00
Cocktail Soho offert

60 - OISE

Compiègne

Le Saint Clair (bar),
8 rue des Lombards 60200 - 03 44 40 58 18
3ème conso offerte, 1 apéro maison offert pour un repas complet

63 - PUY DE DÔME

Clermont Ferrand

Les Zyzy Folies (discothèque),
31 rue Anatole France 63000 - 04 73 90 21 21
-10% sur les consommations

64 - PYRÉNÉES ATLANTIQUES

Anglet

Copy R. (imprimeur),
Le Busquet, 4 allée du Cadran 64600 - 05 59 57 75 81
-20% sur les cartes de visite quadri 85x55mm recto 250g/m²
(minimum de commande 100ex)
-10% sur les cartes de visite quadri sur PVC (2mm) 85x55mm recto,
(minimum de commande 250ex)

Pau

La Station des Artistes (bar),
8 rue René Fournets 64000 - 05 59 83 83 02
2ème verre offert

66 - PYRÉNÉES ORIENTALES

Argelès sur Mer

Le Potchic (discothèque),
boulevard de la Mer 66700 - 04 68 81 08 86
Entrée gratuite

67 - BAS RHIN

Strasbourg

H2O (sauna),
22 rue Bouxwiller 67000 - 03 88 23 03 19
Entrée à 11,70 € (au lieu de 15 €)

69 - RHÔNE

Lyon

La Boîte à Films (Sex-shop / Sex club),
24 rue Lanterne 69001 - 04 77 51 30 38
1 projection offerte (zapping 64 films) et -50% sur les accessoires en boutique

Le Trou (sex club),
6 rue Romarin 69001 - 04 78 39 98 69
Entrée tarif réduit 5 €

L'Oasis Club (sauna),
20 rue des Capucins 69001 - 04 78 28 02 21
Entrée au tarif jeunes à 5 €

71 - SAÔNE ET LOIRE

Chalon sur Saône

Sauna Antéus,
4 rue des Cornillons 71100 - 03 85 48 82 68
Entrée à 10 € (au lieu de 15 €) en ouverture gay et à 15 € (au lieu de 20 €) en ouverture mixte

73 - SAVOIE

Chambéry

Le Gulliver (restaurant),
4 rue de Lens 73000 - 04 79 33 36 50
Apéritif offert

Saint-Cassin

Jet Set (discothèque),
RN6 La Tholière 73160
Entrée gratuite et un verre offert

75 - PARIS

Paris 1er arrondissement

Boxxman (sex club),
2, rue de la Cossonnerie - 01 42 21 47 02
-10% sur la boutique, sauf solde, promo, net ou 1 entrée offerte pour le sous-sol, sur présentation de la carte SNEG et pièce d'identité

Gym Louvre (sauna/salle de sport),
7 bis rue du Louvre - 01 40 39 95 01
Entrée à 10 € (au lieu de 15 €)

Tilt (sauna),
41 rue Sainte Anne - 01 49 26 02 02
Entrée à 5 € tous les jours

Banana Café (bar),
13 rue de la Ferronnerie - 01 42 33 35 31
Réduction sur la 1ère conso

Marc Mitonne (restaurant),
60 rue de l'Arbre Sec - 01 42 61 53 16
Apéritif et digestif offerts ou une bouteille Vranken Pommery pour 4 réservations

Jet Lag (bar-restaurant),
4 rue Montmartre - 01 44 88 22 30
Happy hour de 18h à 20h, 1 verre acheté = 1 verre offert sur toutes les boissons prises hors repas.
1 bouteille de vin Cuvée du Jet Lag offerte pour un repas de 3 personnes.

Paris 3ème arrondissement

Attitude Travels (agence de voyage),
75 rue des Archives - 01 42 77 05 50
-5% sur tous les catalogues de voyages (HT),
-7% sur les produits Gay Attitude

POUR CEUX ET CELLES QUI S'INTERROGENT SUR LEUR ORIENTATION SEXUELLE OU LEUR IDENTITÉ DE GENRE

LIGNE | AZUR 0810 | 20 | 30 | 40*
lundi, mercredi, vendredi de 14h à 19h
mardi et jeudi de 17h à 22h WWW.LIGNEAZUR.ORG
appel anonyme
* prix d'une communication locale, quel que soit le lieu d'appel

Les offres des adhérents pour les adhérents

Atchum (agence de com),
4 rue des Fontaines du Temple - 01 42 77 54 28
-10% sur impressions et 2h offertes sur maquettes >1000 €

Hôtel Ecole Centrale ***,
3 rue Bailly - 01 48 04 77 76
100 € la nuit + petit déjeuner compris (au lieu de 152 €)

Il Fait Beau (forme et beauté),
51 rue des Archives - 01 48 87 00 00
-10% sur PowerPlate, soins beauté, dépilations lumière pulsée et produits cosmétiques

ParisMarais.com (agence de com),
45 rue Charlot - 01 77 12 12 40
-20% pour toute réalisation de film publicitaire pour votre entreprise,
-10% pour le référencement dans le guide touristique online Parismarais

Paris 4ème arrondissement

Arc-en-ciel Immo, groupe Exemplaire Immobilier,
www.arc-en-ciel-immo.com - 01 71 18 28 60
-10% sur honoraires de transactions et recherche gratuite de locataires pour les bailleurs

Bewatch (montres et bijoux masculins),
12 rue des Archives - 01 42 77 03 38
-10% sur tout le magasin

Gravelet Multimédia (internet),
33 bis boulevard Bourbon - 01 48 06 85 97
-10% sur la réalisation d'un site Internet décliné de notre modèle PME ainsi que sur l'ensemble de nos prestations Internet et cédérom.

La Garçonnière Immobilier,
38 rue Ste Croix de la Bretonnerie - 01 44 54 20 40
Tarif privilégié au cas par cas selon dossier

Le Troisième Lieu (bar),
62 rue Quincampoix - 01 48 04 85 64
1 apéritif offert

RoB Paris (vêtements),
8 square Sainte Croix de la Bretonnerie - 01 44 54 51 16
-10% sur tout le magasin, hors promotions

NYX (bar),
30 rue du Roi de Sicile - 06 11 42 65 96
1 verre acheté = 1 verre offert

Okawa (bar),
40 rue vieille du Temple - 01 42 78 62 44
1 conso achetée = 1 conso offerte

Pain Vin Fromage (restaurant),
3 rue Geoffroy l'Angevin - 01 42 74 07 52
1 apéritif offert

Pharmacie Rambuteau,
1 rue Rambuteau - 01 42 72 75 59
-15% sur la parapharmacie

Vision Ka (opticien),
35 rue Rambuteau - 01 42 77 97 60
-20 % sur toute la collection solaire, -25 % sur toute les montures optique

Paris 5ème arrondissement

Le Petit Prince (restaurant),
12 rue de Lanneau - 01 43 54 77 26
1 apéritif ou digestif offert

Paris 6ème arrondissement

Cabinet Mireille Schkroun (expert comptable),
140 bis rue de Rennes - 01 70 38 23 71
Compte de résultats prévisionnels par création ou reprise d'activité pour tout nouveau client

Paris 9ème arrondissement

IDM Sauna,
4 rue du Faubourg Montmartre - 01 45 23 10 03
-5 € sur le prix d'entrée, pour tous, tous les jours

Les cousins d'Arnolphe, Théâtre Le Bout,
62 rue Pigalle - 01 42 85 11 88
Tarifs tous spectacles -33% soit 10 € (au lieu de 15 €)

48 Condorcet (restaurant),
48 rue Condorcet - 01 45 26 98 19
Un apéritif maison offert

Twogayther (agence de rencontres),
35 rue Godot de Mauroy - 01 44 56 09 75
-20% sur l'abonnement d'un an

Paris 10ème arrondissement

Key West (sauna),
141 rue Lafayette - 01 45 26 31 74
-5 € à l'entrée

BSP (études de marchés),
233 rue du Fg Saint Martin - 01 40 34 51 51
-10% sur les dossiers confiés au cabinet

Paris 11ème arrondissement

Bunker (sex club),
150 rue Saint Maur - 01 53 36 01 16
Entrée à 5 € au lieu de 7 €

C le Plombier et Electricité (gaz, rénovation, petits et gros travaux),
22 rue de la Fontaine au Roi - 01 42 52 77 09
-50% sur les frais de déplacement (tarif de base 50 €HT)

Entre Deux Eaux (bar naturiste),
45 rue de la Folie Méricourt - 06 81 77 26 21
Entrée gratuite

Espace La Comédia (théâtre),
6 impasse Lamier - 01 43 67 20 47
1/2 tarif sur les places de spectacles

Le Sofa (restaurant),
21 rue Saint-Sabin - 01 43 14 07 46
-10% sur l'addition

New Millenium (sex-shop),
37 rue Jean Pierre Timbaud - 01 40 21 30 23
-5% pour tout achat d'un montant inférieur à 100 €
-10% pour tout achat d'un montant total supérieur à 100 €
Offre valable uniquement à notre boutique

Paris 12ème arrondissement

Yagg (internet),
13 rue du Docteur Goujon - 01 77 13 76 15
Accès gratuit, propose aux établissements de se faire connaître en écrivant à contact@yagg.com

Paris 15ème arrondissement

Legitim Conseil (assurances),
230 rue Lecourbe - 01 40 43 09 09
Frais de dossier offerts

L & L Consultants Associés (création d'entreprises),
209 rue de la Croix Nivert - 01 78 09 02 30
-15% sur les prestations juridiques

Paris 17ème arrondissement

Centrale Literie,
2 boulevard Bessières - 01 46 27 97 58
-30% sur toutes les grandes marques de matelas et sommiers et livraison gratuite sur toute la France

Artisan Plombier Guerreiro Manuel,
88 avenue des Ternes - 01 45 72 28 41
Déplacement gratuit (au lieu de 40 €HT)

King Sauna,
21 rue Bridaine - 01 42 94 19 10
Tarif réduit + une boisson au choix offerte

Paris 18ème arrondissement

Annexis (immobilier),
128 rue Ordener - 01 73 79 88 90
-15% sur toutes les prestations : diagnostic immobilier, sécurité et environnement, commerces, établissements, bureaux et logements

Coordination InterPride France
www.interpride-france.org

Sauna Mykonos,
71 rue des Martyrs - 01 42 52 15 46
Entrée à 10 € (au lieu de 15 €)

Paris 19ème arrondissement

ORPI Parc Immo,
100 avenue Simon Bolivar - 01 42 02 92 00
-20% sur honoraires agence aux vendeurs et acheteurs

Paris 20ème arrondissement

Le Riad (sauna),
184 rue des Pyrénées - 01 47 97 25 52
Entrée à 12 € à toute heure (au lieu de 19 €)

76 - SEINE MARITIME

Dieppe

L'incognito (sauna),
26 quai Duquesne 76200 - 02 35 85 66 54
-10 € au lieu de 15 € pour tous

Rouen

Coq's café,
39 place de la Rougemare 76000 - 02 35 71 09 20
1/2 bouteille de champagne pour 2 ou 1 cocktail maison à siroter à 2

Le C (sex club),
12 rue Saint Etienne des Tonneliers 76000 - 02 35 70 44 14
1/2 tarif

XXL Bar,
25 rue de la Savonnerie 76000 - 02 35 88 84 00
1 verre offert

79 - DEUX SÈVRES

Beaulieu sous Bressuire

La Dam Roulière (discothèque),
La Roulière 79300 - 05 49 74 14 93
1 entrée gratuite

89 - YONNE

Auxerre

Le KLS (sauna),
8 rue Denis Papin 89000 - 03 86 42 76 87
Entrée gratuite

90 - TERRITOIRE DE BELFORT

Belfort

LG's (bar),
14 rue des Capucins 90000 - 03 84 26 07 67
1 conso au choix offerte

92 - HAUTS DE SEINE

La Garenne Colombes

Cabinet Joffre (administrateur de biens),
15 bis avenue Joffre 92250 - 01 47 84 45 27
Six mois de gestion locative offerte la première année
-15 % sur les honoraires de location
Tarif privilégié pour les honoraires de transaction

Newbeenet (dépannage informatique),
15 bis avenue Joffre 92250 - 06 70 21 62 02
Déplacement offert (20 €) sur le dépannage informatique sur site

95 - VAL D'OISE

Argenteuil

Presta'Son (son, dj, éclairages),
5 avenue Chanzy 95100 - 01 30 76 44 24
-10% sur l'ensemble des prestations du site www.prestason.com
-20% en semaine et -15% en week-end sur la location, matériel avec installation sur site, sono, éclairages dance-floor, éclairages d'ambiance, vidéo-projecteurs, écrans...

BELGIQUE

Bruxelles

Spades 4Our (sauna),
rue Bodeghem 23/25 1000 - 00 32 502 07 72
Entrée à 10 € au lieu de 15 €

Attention : les offres sont actualisées sous réserve de leur transmission au SNEG. Elles sont annulées en cas de non renouvellement d'adhésion dès la date d'expiration de l'adhésion. En cas de renouvellement d'adhésion après la date d'expiration, l'adhérent doit transmettre de nouveau l'offre qu'il souhaite proposer.

Offre(s) réservée(s) aux adhérents

A adresser par courrier au SNEG, 12 rue des Filles du Calvaire 75003 PARIS, par fax au 01 44 59 81 03, par mail à sneg@sneg.org

Entreprise ou établissement : ----------

N° adhérent : ----------

Adresse : ----------

Code Postal : ---------- Ville : ----------

Téléphone : ---------- Mail : ----------

Web : ---------- Nombre de salariés : ----------

Mon offre Club SNEG : *Merci de proposer des offres valables toute l'année et simples à communiquer.*

CACHET DE L'ETABLISSEMENT

DATE :
SIGNATURE

Gay Culture

Partenaire de la vie Gay, le SNEG vous informe d'une sélection d'événements culturels

CD

Laurent Korcia

Virtuose du violon, interprète hors pair du répertoire classique comme du jazz, Laurent Korcia rend hommage au 7ème art dans son prochain album « Cinéma » à paraître en mars 2009. Accompagné au piano, à l'accordéon, à la contrebasse... il interprète les thèmes de « Snow White », « L'Arnaque », « Porgy And Bess », « Le Parrain », « Les Temps Modernes », « Barry Lyndon »... en tout, 24 morceaux parmi les plus grands classiques. Autour de la sortie de cet album, Laurent Korcia était en concert à l'Olympia le 4 avril 209 pour une représentation unique précédant une tournée en France.

Laurent Korcia. « Cinéma ». EMI Music.

Greg Cerrone

Sorti fin mars, le premier album de Greg Cerrone s'appelle « Taking Control ». Il comprend le titre éponyme et aussi « You Used To Hold Me » featuring Terri B. Ambassadeur de la French Touch, Greg Cerrone, fils de Marc, exporte son talent dans les clubs du monde entier, à l'occasion de sets exceptionnels.

Greg Cerrone. « Taking Control ». On The Air Music.

FG Classics 1989-2009

La DJ Radio propose un double CD et un DVD dans même coffret. Au programme, le meilleur de 20 ans de Dance Music entre 1989 et 2009. De Soul II Soul et Technotronik à Hakimakli et David Vendetta en passant par, Celeda, Gusto, Robert Miles, Da Hool, Salomé de Bahia, Didier Sinclair, Bob Sinclar, Laurent Wolf, les 2 CD enchaînent une track list explosive pour faire vibrer ses tympans, secouer sa mémoire et se lancer dans l'ambiance dance. Le DVD compile 20 clips inoubliables dont ceux de David Guetta, Benassi Bros, Ultra Naté, Punk Division...

« FG Classics 1989-2009 ». EMI Music.

Jimmy Sommerville

Le chanteur des Bronski Beat fait son retour et on s'en réjouit car, à la fois surprenant au regard de ses anciens registres musicaux et séduisant pour sa qualité, l'album « Suddenly Last Summer » est un régal. L'amour pour thème principal, l'ouverture avec le titre « It's Love » donne le ton, jazzy, ambiance piano bar. Une envolée en fin d'album avec « People Are Strange », patientez pour le bonus caché, et entre temps, deux délicieuses reprises où tel Marylin, Jimmy Sommerville interprète « My Heart Belongs To Daddy » et surtout, très homosexuée, celle de « Where Are All The Flowers Gone » : une merveille, à l'image de l'intégralité de cet album à faire figurer dans votre discothèque perso.

Jimmy Sommerville. « Suddenly Last Summer ». Jess E Musique. Disponible uniquement en téléchargement légal.

Concerts

RFM Party 80

Les années 80 n'ont finissent pas de faire leur come back, à l'image de la tournée RFM Party 80 qui revient avec une nouvelle affiche, une nouvelle scène, début des représentations en mars 2009 jusqu'à décembre 2009, le tout présenté par Laurent Petitguillaume. Sur scène : Jean-Luc Lahaye, Peter et Sloane, Le Grand Orchestre du Splendid, Luna Parker, Jackie Quartz, Thierry Pastor, François Feldman, Eric Morena, Désireless, Début de soirée, Cookie Dingler, Jean-Pierre Mader, Léopold Nord & Vous.

RFM Party 80.
Le 16/06 à Laval, le 30/09 à Montpellier, le 1/10 à Marseille, le 2/10 à Toulon, le 3/10 à Grenoble, le 6/10 à Lyon, le 7/10 à Dijon, le 8/10 à Saint-Etienne, le 9/10 à Montluçon, le 10/10 à Angoulême, le 11/10 au Havre, le 15/10 à Pau, le 16/10 à Bordeaux, le 17/10 à Aurillac, le 13/11 à Roanne, le 14/11 à Auxerre, le 15/11 à Avignon, le 17/11 à Nantes, le 18/11 à Orléans, le 20/11 à Limoges, le 21/11 à Amiens, le 27/11 au Mans, le 28/11 à Chartres, le 3/12 à Caen, le 4/12 à Rouen, le 5/12 à Epernay, le 6/12 à Bourg en Bresse, le 10/12 à Strasbourg, le 11/12 à Montbéliard, le 12/12 à Chambéry, le 18/12 à Déols, le 19/12 à La Rochelle, le 20/12 à Perpignan.

Unighted

Après l'édition 2008, voici venir la Unighted 2009, où quand le Stade de France est investi par Cathy Guetta qui accueille pour un show électro et glam, mêlant fête et événement, la crème des djs : Sweedish House Mafia, David Guetta, Sven Väth, Armin Van Buuren.

Unighted. Le 4 juillet au Stade de France. Places de 65 à 95 €. Réservations : 0 892 700 900.

Catherine Lara

Pour avoir renoncé à la chanson, Catherine Lara n'en a pas pour autant fini avec la musique et la scène. L'album instrumental « Au-delà des Murs » l'an passé devient un spectacle où la danse se mêle à la musique. Pour ceux qui ne pourraient être au Palais des Sports pour l'unique représentation, le spectacle est disponible en CD.

« Au-delà des Murs » au Palais des Sports, 1 avenue de la Porte de Versailles 75015 Paris, mardi 23 juin 2009. Places de 23 à 43 €. Réservations : 0 825 038 039. DVD « Au-delà des Murs ». AZ / Universal.

Théâtre

Journal à quatre mains

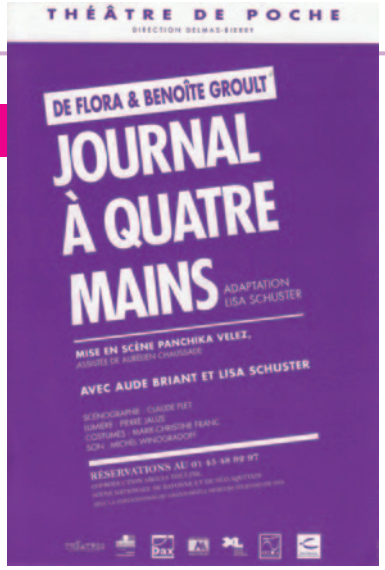

Benoîte, 20 ans, l'aînée, la brune, l'intellectuelle ; Flora, 15 ans, la cadette, la blonde, la vamp ; deux sœurs issues d'un milieu bourgeois qui, malgré leurs quelques différences, sont unies par un lien indéfectible. Dans ce Paris de mai 1940, avant la signature de l'Armistice puis jusqu'après la Libération, la guerre va les rapprocher encore, les faire changer, les faire mûrir. Chacune écrit son journal intime et leurs deux témoignages, sur l'amour surtout, se mêlent, traversant les années, tour à tour heureuses ou désespérées, choyées ou malmenées, fortes ou découragées... mais l'esprit toujours libre, moderne, impertinent, à l'image de leurs vies. Ce « Journal à quatre mains » témoigne de la modernité des idées et de l'indépendance des parcours de ces deux sœurs, deux femmes, militantes, féministes, pro avortement... Disparue en 2001, Flora Groult ne pourra malheureusement pas découvrir cette adaptation théâtrale signée Lisa Schuster qui incarne d'ailleurs son personnage tandis qu'Aude Briant joue Benoîte. Celle-ci, aujourd'hui âgée de 88 ans, toujours écrivaine, pourra en revanche l'apprécier à sa juste valeur, plus de 60 ans après la fin de la guerre, 45 ans après sa publication.

« Journal à quatre mains » au Théâtre de Poche. 75, boulevard du Montparnasse 75006 Paris, jusqu'au 28 juin. Places de 10 à 32 €. Réservations : 01 45 48 92 97.

Echauffements climatiques

Décidément, ce XXIè siècle sera fatalement écolo ! Sous-titrée « comédie compensée carbone », « Echauffements climatiques » s'engage dans la brèche avec le personnage de Géraldine, ex cadre sup' qui, pour avoir travaillé dans l'industrie du pétrole, fait son « coming out environnemental » en décidant de transformer un vieil immeuble en modèle de construction de type développement durable. Pas si simple...

« Echauffements climatiques » de Sylvie Audcoeur et Olivier Yéni, au Théâtre Fontaine, 10 rue Pierre Fontaine 75009 Paris. Du 13 mai au 30 août 2009. Places de 10 à 30 €. Réservations : 01 48 74 74 40.

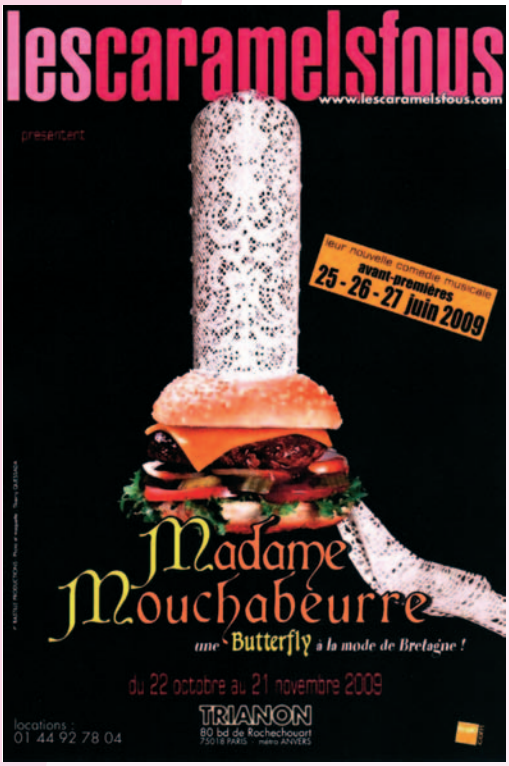

Madame Mouchabeurre

Chaque nouveau spectacle des Caramels Fous est un événement et « Madame Mouchabeurre » ne devrait pas faire exception. Sous la direction de Michel Heim qui choisit et adapte les morceaux musicaux détournés, avec la complicité de Nadine Fety aux chorégraphies, Nicolas Kern à la direction musicale, sans oublier les costumes de Guillaume Atwood et les perruques de Margot Blache pour ne citer qu'eux, il s'agit là d'une adaptation de Puccini et de sa « Madame Butterfly » (Butterfly = Mouchabeurre (sic !), où le Nagasaki du début du XXème siècle est substitué par le port Breton de Plou Her Meur entre 1950 et 1980. En musique, on retrouvera logiquement Puccini mais aussi Offenbach et Bernstein, Barbara et Trénet, Abba et Village People. A ne pas manquer !

« Madame Mouchabeurre » des Caramels Fous, au Trianon, 80 boulevard de Rochechouart 75018 Paris. Du 25 au 27 juin 2009 et du 22 octobre au 21 novembre 2009. Places de 27 à 30 €. Réservations : 01 44 92 78 04.

Parfums d'intimité

Luc rend visite à Jean-Marc, son ancien amant, dans la maison qu'ils ont occupé ensemble pendant quelques années. Seulement, depuis leur séparation, les choses ont bien changé : Jean-Marc, monogame indécrottable, vit avec son nouvel ami, Luc, déjà infidèle de par le passé, fréquente désormais les bordels sans s'attacher à personne. Jean-Marc est professeur de français et ses ambitions d'écrivain sont déçues et le renvoient à sa médiocrité, Luc en revanche, connaît la notoriété comme acteur dans une série TV même s'il préfèrerait jouer du Musset. Jean-Marc est soucieux des sentiments ambigus qu'il entretient avec ses jeunes étudiants, Luc songe à faire son coming out auprès du public quitte à nuire à sa carrière... Après « Jeffrey », le québécois Christian Bordeleau signe l'adaptation et la mise en scène d'un nouveau texte du tout aussi québécois Michel Tremblay. Ici, il aborde les thèmes de la nostalgie amoureuse, la difficulté de se comprendre, de se parler entre ex amants, quand les chemins se sont séparés, déchirés entre les souvenirs des bons moments et les rancunes et regrets qui demeurent. Si quelques longs monologues, bien que fidèles au texte, pèsent un peu sur le rythme de la pièce, ils sont aussi les moments où les deux personnages se révèlent le plus, portés par l'interprétation sans faille des deux comédiens, Renato Ribeiro et Laurent Artufel. Ce dernier, connu pour ses débuts prometteurs d'animateurs TV, soutien du SNEG dont il avait animé la première Convention nationales des adhérents en février 2007, s'avère être aussi un comédien et cette prestation devrait l'encourager, au-delà de la télévision, à poursuivre sur la voie du théâtre.

« Parfums d'intimité » au Théâtre des Variétés, 7 boulevard Montmartre 75002 Paris. Du jeudi au samedi à 21h30 jusqu'au 27 juin 2009. Places à 23 €. Réservations : 01 42 33 09 92. En tournée le 23/05 à Mimizan, du 17 au 27/06 au Théâtre de Poche de Toulouse, à partir du 8/07 à La Luna en Avignon.

Film Fast

Greg Granier est fan de cinéma. Aussi, dans « Film Fast », il évoque les films qu'il aime : comédie, drame, action, horreur... tout y passe. Or, en one man show, le challenge consiste alors à tout faire tout seul : planter le décor, entonner la musique, jouer tous les personnages, faire les bruitages... Cette performance, physique et artistique, Greg Granier la réussit, tour à tour dans la peau de James Bond, du Prince Charmant, de George Clooney, d'Hulk ou encore du Terminator... Si tout n'est pas parfait, le challenge est toutefois largement relevé. Quelques bonnes répliques, un don de mimétisme étonnant, de l'énergie à revendre... et puis surtout, outre le rire, Greg Granier, c'est aussi le charme. A l'image de l'affiche de son spectacle, le jeune comédien de 28 ans n'hésite pas à payer de sa personnes et dévoile (mais jusqu'où ? assez loin en tout cas !) un physique avantageux et les clins d'œil gays sont omniprésents.

« Film Fast » à La Providence, 73 rue Rébeval 75019 Paris. Du jeudi au samedi à 20 h jusqu'au 30 juin 2009. Places à 11 €. Réservations : 01 42 00 25 75.

Livres

Les Bogosses du Sud 4

Jean-Bruno a encore dégotté quelques Apollon et nous les offre sur papier glacé. Dans le détail, 13 modèles, non professionnels qui se dévoilent avec naturel et sensualité. Le thème de ce quatrième volume : le sport. Ca promet !

« Les Bogosses du Sud, volume 4 » de Jean Bruno. En vente par correspondance 10 € sur www.mps-mag.com

Les grands capitaines

Homme de lettres portugais, Jorge de Sena a marqué la littérature du 20è siècle de son pays. Dans ce livre, il dresse une série de portraits de personnage dans le Portugal du dictateur Salazar qui tint le pays d'une main de fer de 1932 à 1968. Neuf nouvelles ponctuent cette chronique d'un monde occidental en plein bouleversement tandis que le Portugal vit replié sur lui-même, opprimé, oppressé... Parmi les thèmes évoqués par l'auteur, celui de la sexualité et notamment de l'homosexualité. Fatalement, tout n'y est alors que souffrance, frustration, humiliation, violence, surtout quand s'y mêle la prostitution, le sadisme... Ecrit en 1961 en exil, « Les Grands Capitaines » avaient fait l'objet de critiques élogieuses lors de sa première parution.

« Les Grands Capitaines » de Jorge de Sena. Editions Métailié. 10 €.

Gay Culture

Livres

Série Black

Dans son précédent numéro, « Gayside » vous présentait le premier ouvrage de Philippe Cassand : « La mort vous remercie d'avoir choisi sa compagnie ». Avec « Série Black » l'auteur change de cadre nous entraîner en Afrique, mais la recette demeure la même : une histoire, du suspens, des personnages déroutants. A savoir ici, Thierry qui rejoint le Congo pour retrouver un ex amant pour finalement se retrouver au cœur d'une tempête mais aussi et surtout, au centre d'une série de meurtres dont il pourrait être aussi bien l'auteur que la prochaine victime...

« Série Black » de Philippe Cassand. Editions gaies et lesbiennes. 7 €.

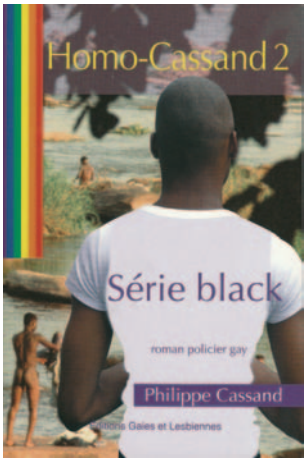

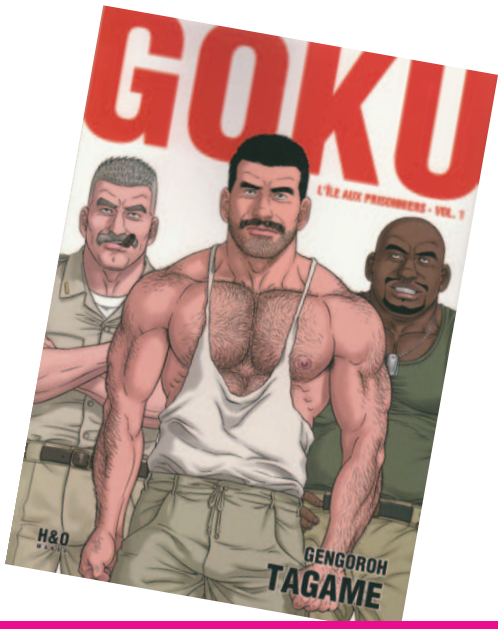

Goku, l'île aux prisonniers

Gengoroh Tagame, le roi du manga gay, nous propose le premier time de « Goku, l'île aux prisonniers » ou comment, un officier japonais est obligé de se soumettre aux fantasmes d'un commandant et de détenus pour obtenir la quinine nécessaire à soigner un soldat, seul survivant de l'unité dont il avait le commandement ? Bande dessinée en noir et blanc, le trait précis, esprit pur manga, le récit comme les illustrations parviennent à atteindre leur but : distraire le lecteur, entre suspens et excitation : un vrai moment de bonheur.

« Goku, l'île aux prisonniers » de Gengoroh Tagame. Editions H&O. 15 €.

Qui est qui en Touraine ?

Natif de Génillé, des parents qui résident désormais à Joué les Tours, Adrien Berton entretient une relation particulière avec le département d'Indre-et-Loire et la région de la Touraine. Aussi, lentement mais sûrement, quatorze ans durant, il a fait des recherches sur tous les natifs de ce département, devenus des personnalités de l'art (Marc-Antoine Charpentier), de la télé (Harry Roselmack), du cinéma (Jean Carmet), de la littérature (Balzac), de la musique (Sinclair) ou encore du sport (Bernard Lama)... Pourquoi, me direz-vous, évoquer la sortie de ce livre dans « Gayside » ? Simplement pour le clin d'œil, à son auteur, qui s'avère être aussi collaborateur du Mange-Disque, bar parisien adhérent du SNEG. Bravo à Adrien pour cet ouvrage !

« Qui est qui en Touraine ? » d'Adrien Berton. Editions Hugues de Chivré. 17,50 €.

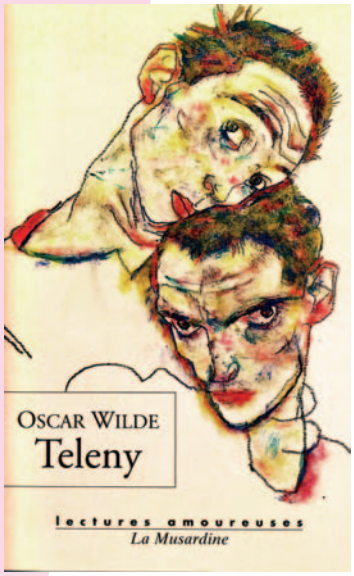

Teleny

Imaginez une nouvelle érotique. « Teleny » en est une. Seulement, son auteur n'est autre qu'Oscar Wilde. Loin de « L'éventail de Lady Windermere », « Le portrait de Dorian Gray » ou encore « Un mari idéal », il livre ici le récit d'une passion amoureuse entre deux hommes, sans tabou et avec érotisme. Publié et vendu clandestinement, nul doute que la bonne société victorienne britannique s'est secrètement régalée de cette lecture pour mieux la dénigrer dans les salons mondains.

« Teleny » d'Oscar Wilde. Editions La Musardine. 9,20 €.

Le magazine est édité par gayside
le Syndicat National des Entreprises Gaies
12, rue des Filles du Calvaire 75003 Paris
Tél 01 44 59 81 01
Fax 01 44 59 81 03

Directeur de la Publication : Gérard SIAD
Rédacteur en Chef : Rémi CALMON
Conception : Anne HERJEAN
Ont collaboré à la rédection de ce numéro :
Antonio Alexandre, Sylvain Guillet, Alain Meyet, Maître Yann Pedler, Erika Thomas-Des-Chesnes
Envois / Distribution : Erika Thomas-Des-Chesnes
Imprimerie : Média Plein Sud
Tirage : 1500 exemplaires
www.sneg.org
sneg@sneg.org
Magazine d'information des adhérents du
Syndicat National des Entreprises Gaies
SNEG
Tous droits réservés

TÊTU 2 FOIS PLUS TÊTU

Tous les mois chez votre marchand de journaux.

NOUVEAUX SITES!

TÊTU.COM **TÊTUE.COM**

MANUEL, 19 ANS, HOMOSEXUEL. SES PARENTS L'AIMAIENT, SES AMIS L'AIMAIENT, TOUT LE MONDE L'AIMAIT. ENFIN, PRESQUE TOUT LE MONDE.

L'HOMOPHOBIE TUE

CCH
Collectif Contre l'Homophobie
www.cch.asso.fr